



ANNEE 2016 - N° 16 – 029

**LES FREINS DES PATIENTS A LA DECLARATION EN MALADIE
PROFESSIONNELLE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DE
L'ÉPAULE ET DU COUDE.
ETUDE QUALITATIVE AUPRES DE 15 PATIENTS EN FRANCHE-COMTE.**

THÈSE

présentée et soutenue publiquement

le **16 Juin 2016**

pour obtenir le Diplôme d'Etat de

DOCTEUR EN MEDECINE

PAR

Liliana BORGES

Née le 24 Janvier 1986 à Montbéliard (25)

La composition du jury est la suivante :

Président :	.Mr Daniel WENDLING	Professeur des Universités
Directeur de la thèse :	.Mr Joël PETITE	Docteur en Médecine
Juges :	.Mr François DUMEL	Professeur des Universités associé
	.Mr José-Philippe MORENO	MCF associé Médecine Générale
	.Mme Margaret MOREAU	Docteur en Médecine

DIRECTEUR	Professeur Emmanuel SAMAIN	
ASSESEURS MÉDECINE	Professeur Bernard PARRATTE Professeur Benoît de BILLY Professeur Gilles CAPELLIER Professeur Thierry MOULIN	Directeur des études
DOYEN PHARMACIE	Professeur Marie-Christine WORONOFF-LEMSI	Directrice Adjointe
ASSESEUR PHARMACIE	Professeur Laurence NICOD	Directrice des études
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	Mme Florence PRETOT	

MÉDECINE

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS – PRATICIENS HOSPITALIERS

M.	Olivier	ADOTEVI	IMMUNOLOGIE
M.	Frédéric	AUBER	CHIRURGIE INFANTILE
M.	Didier	AUBERT	CHIRURGIE INFANTILE
M.	François	AUBIN	DERMATO-VÉNÉRÉOLOGIE
Mme	Yvette	BERNARD	CARDIOLOGIE
Mme	Alessandra	BIONDI	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
M.	Hugues	BITTARD	UROLOGIE
M.	Christophe	BORG	CANCÉROLOGIE
M.	Hatem	BOULAHDOUR	BIOPHYSIQUE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE
M.	Jean-Luc	BRESSON	BIOLOGIE ET MÉDECINE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA REPRODUCTION
M	Gilles	CAPELLIER	RÉANIMATION
M.	Jean-Marc	CHALOPIN	NÉPHROLOGIE
Mme	Catherine	CHIROUZE	MALADIES INFECTIEUSES
M	Sidney	CHOCRON	CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOVASCULAIRE
M.	Jean-Luc	CHOPARD	MÉDECINE LÉGALE ET DROIT DE LA SANTÉ
Mme	Cécile	COURIVAUD	NÉPHROLOGIE
M.	Alain	CZORNY	NEUROCHIRURGIE
M.	Jean-Charles	DALPHIN	PNEUMOLOGIE
M.	Siamak	DAVANI	PHARMACOLOGIE CLINIQUE
M.	Benoît	DE BILLY	CHIRURGIE INFANTILE
M.	Eric	DECONINCK	HÉMATOLOGIE
M.	Bruno	DEGANO	PHYSIOLOGIE
M	Eric	DELABROUSSE	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
M.	Bernard	DELBOSC	OPHTALMOLOGIE
M.	Thibaut	DESMETTRE	MÉDECINE D'URGENCE
M.	Vincent	DI MARTINO	HÉPATOLOGIE
M.	Didier	DUCLoux	NÉPHROLOGIE
M.	Gilles	DUMOULIN	PHYSIOLOGIE
M.	Dominique	FELLMANN	CYTOLOGIE ET HISTOLOGIE
M.	Jean-Paul	FEUGEAS	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
M	Patrick	GARBUIO	CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE

M.	Emmanuel	HAFFEN	PSYCHIATRIE d'ADULTES
M.	Georges	HERBEIN	VIROLOGIE
M.	Bruno	HEYD	CHIRURGIE GÉNÉRALE
M.	Didier	HOCQUET	HYGIÈNE HOSPITALIÈRE
M.	Philippe	HUMBERT	DERMATO- VÉNÉRÉOLOGIE
M.	Bruno	KASTLER	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
M	François	KLEINCLAUSS	UROLOGIE
Mme	Nadine	MAGY-BERTRAND	MÉDECINE INTERNE
M.	Frédéric	MAUNY	BIostatISTIQUES, INFORMATIQUE MÉDICALE ET TECHNOLOGIE DE COMMUNICATION
M.	Nicolas	MENEVEAU	CARDIOLOGIE
M.	Christophe	MEYER	CHIRURGIE MAXILLO FACIALE ET STOMATOLOGIE
Mme	Laurence	MILLON	PARASITOLOGIE ET MYCOLOGIE
Mme	Elisabeth	MONNET	EPIDÉMIOLOGIE, ECONOMIE DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION
Mme	Christiane	MOUGIN	BIOLOGIE CELLULAIRE
M.	Thierry	MOULIN	NEUROLOGIE
Mme	Sylvie	NEZELOF	PÉDOPSYCHIATRIE
M	Laurent	OBERT	CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE
M.	Bernard	PARRATTE	ANATOMIE
M.	Julien	PAUCHOT	CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE
M.	Sébastien	PILI-FLOURY	ANESTHÉSIOLOGIE RÉANIMATION
M.	Xavier	PIVOT	CANCÉROLOGIE
M.	Patrick	PLESIAT	BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE
M	Jean-Luc	PRETET	BIOLOGIE CELLULAIRE
M.	Rajeev	RAMANAH	GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE
M.	Jacques	REGNARD	PHYSIOLOGIE
M	Didier	RIETHMULLER	GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE
M.	Simon	RINCKENBACH	CHIRURGIE VASCULAIRE
M.	Christophe	ROUX	BIOLOGIE ET MÉDECINE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA REPRODUCTION
M.	Maher	SALEH	OPHTALMOLOGIE
M	Emmanuel	SAMAIN	ANESTHÉSIOLOGIE RÉANIMATION
M.	François	SCHIELE	CARDIOLOGIE
M.	Daniel	SECHTER	PSYCHIATRIE D'ADULTES
M	Laurent	TATU	ANATOMIE
M.	Laurent	TAVERNIER	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE
M.	Thierry	THEVENOT	HÉPATOLOGIE
M.	Laurent	THINES	NEUROCHIRURGIE
M.	Gérard	THIRIEZ	PÉDIATRIE
M.	Pierre	TIBERGHIE	IMMUNOLOGIE
M.	Eric	TOUSSIROT	THÉRAPEUTIQUE
M.	Yves	TROPET	CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE
Mme	Séverine	VALMARY-DEGANO	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
M.	Pierre	VANDEL	PSYCHIATRIE d'ADULTES
M.	Lionel	VAN MALDERGEM	GÉNÉTIQUE
Mme	Rachel	VIEUX	PÉDIATRIE
M.	Fabrice	VUILLIER	ANATOMIE
M.	Daniel	WENDLING	RHUMATOLOGIE
Mme	Virginie	WESTEEL-KAULEK	PNEUMOLOGIE

PROFESSEURS EMÉRITES

M.	Paul	BIZOUARD	PÉDOPSYCHIATRIE
M.	Jean-François	BOSSET	RADIOTHÉRAPIE
M.	Jean-Claude	CHOBAUT	O.R.L.
M.	Robert	MAILLET	GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE
M.	Georges	MANTION	CHIRURGIE GÉNÉRALE
M.	Alain	MENGET	PÉDIATRIE

MAITRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS – PRATICIENS HOSPITALIERS

Mme	Clotilde	AMIOT	CYTOLOGIE ET HISTOLOGIE
M.	Sébastien	AUBRY	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
M.	Jamal	BAMOULID	IMMUNOLOGIE
Mlle	Anne-Pauline	BELLANGER	PARASITOLOGIE
Mme	Sophie	BOROT	ENDOCRINOLOGIE, DIABÈTE ET MALADIES MÉTABOLIQUES
Mme	Malika	BOUHADDI	PHYSIOLOGIE
M.	Alain	COAQUETTE	VIROLOGIE
M.	Benoît	CYPRIANI	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
M.	Pierre	DECAVEL	MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION
Mme	Katy	JEANNOT	BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE
M.	Daniel	LEPAGE	ANATOMIE
M.	Eloi	MAGNIN	NEUROLOGIE
Mme	Elisabeth	MEDEIROS	NEUROLOGIE
M.	Christian	MOUSSARD	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
M	Patrice	MURET	PHARMACOLOGIE CLINIQUE
M.	Fabien	PELLETIER	DERMATO-VÉNÉRÉOLOGIE
M.	Gaël	PITON	RÉANIMATION
Mme	Anaïs	POTRON	BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE
M.	Clément	PRATI	RHUMATOLOGIE
Mme	Evelyne	RACADOT	HÉMATOLOGIE
M.	Antoine	THIERY-VUILLEMIN	CANCÉROLOGIE
M.	Jean-Pierre	WOLF-BERTHELAY	PHYSIOLOGIE

ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

M.	Régis	AUBRY	PR ASSOCIE THÉRAPEUTIQUE
M.	Rémi	BARDET	PR ASSOCIE MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	François	DUMEL	PR ASSOCIE MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Jean-Michel	PERROT	PR ASSOCIE MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Benoit	DINET	MCF associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	Pascal	JORDAN	MCF associé MÉDECINE GÉNÉRALE
M.	José-Philippe	MORENO	MCF associé MÉDECINE GÉNÉRALE

PHARMACIE

PROFESSEURS

M.	Xavier	BERTRAND	MICROBIOLOGIE - INFECTIOLOGIE
M.	Franck	BONNETAIN	BIostatISTIQUES
Mme	Céline	DEMOUGEOT	PHARMACOLOGIE
Mme	Francine	GARNACHE-OTTOU	HÉMATOLOGIE
Mme	Corine	GIRARD-THERNIER	PHARMACOGNOSIE
M.	Frédéric	GRENOUILLET	PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE
M.	Yves	GUILLAUME	CHIMIE ANALYTIQUE
M.	Samuel	LIMAT	PHARMACIE CLINIQUE
M.	Dominique	MEILLET	PARASITOLOGIE – MYCOLOGIE
Mme	Laurence	NICOD	BIOLOGIE CELLULAIRE
M.	Bernard	REFOUVELET	CHIMIE ORGANIQUE ET THERAPEUTIQUE
Mme	Lysiane	RICHERT	TOXICOLOGIE
M.	Philippe	SAAS	IMMUNOLOGIE
Mme	Estelle	SEILLES	IMMUNOLOGIE
Mme	Marie-Christine	WORONOFF-LEMSI	PHARMACIE CLINIQUE

PROFESSEURS EMÉRITES

M.	Alain	BERTHELOT	PHYSIOLOGIE
Mme	Françoise	BÉVALOT	PHARMACOGNOSIE
Mme	Mariette	MERCIER	BIOMATHÉMATIQUES ET BIostatISTIQUES

MAITRES DE CONFÉRENCES

Mme	Claire	ANDRE	CHIMIE ANALYTIQUE
Mme	Aurélié	BAGUET	BIOCHIMIE
M.	Arnaud	BEDUNEAU	PHARMACIE GALÉNIQUE
M.	Laurent	BERMONT	BIOCHIMIE
M.	Oleg	BLAGOSKLONOV	BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE
Mme	Oxana	BLAGOSKLONOV	GÉNÉTIQUE
M.	Eric	CAVALLI	CHIMIE PHYSIQUE ET MINÉRALE
M.	Jean-Patrick	DASPET	BIOPHYSIQUE
Mme	Sylvie	DEVAUX	PHYSIOLOGIE
M.	Yann	GODET	IMMUNOLOGIE
M.	Lhassane	ISMAILI	CHIMIE ORGANIQUE
Mme	Isabelle	LASCOMBE	BIOCHIMIE / ISIFC
Mme	Carole	MIGUET ALFONSI	TOXICOLOGIE
M.	Johnny	MORETTO	PHYSIOLOGIE
M.	Frédéric	MUYARD	PHARMACOGNOSIE
Mme	Virginie	NERICH	PHARMACIE CLINIQUE
M.	Yann	PELLEQUER	PHARMACIE GALÉNIQUE
M.	Marc	PUDLO	CHIMIE THÉRAPEUTIQUE
Mme	Nathalie	RUDE	BIOMATHÉMATIQUES ET BIostatISTIQUES

AUTRES ENSEIGNANTS

Mme	Lucie	BERNARD	PRAG ANGLAIS
Mme	Mylène	COSTER	PAST ANGLAIS
M.	Alain	DEVEVEY	MAITRE DE CONFERENCES EN PSYCHOLOGIE
Mme	Florence	VAN LANDUYT	PAST PHARMACIE CLINIQUE – OFFICINE

REMERCIEMENTS

À Mr le Professeur Daniel Wendling

Qui nous fait l'honneur de présider mon jury de thèse.

Vous avez toujours été disponible, et investi dans ma formation lors de mon passage comme externe, puis interne dans votre service. Votre enthousiasme ainsi que votre passion pour la Rhumatologie, sont à l'origine de mon intérêt pour votre spécialité, et m'ont inspiré pour mon sujet de thèse.

Merci pour tout ce que vous m'avez transmis.

Veillez recevoir l'expression de mes sincères remerciements et de mon profond respect.

À Mr le Dr Joël PETITE

Qui a fait l'honneur de diriger ma thèse.

Merci pour votre investissement, votre disponibilité, et vos conseils tout au long de mon travail.

Vous m'avez permis d'évoluer au cours de mon internat, par votre accompagnement, et votre bienveillance. Vous avez su me transmettre votre enthousiasme pour la Médecine Générale, mais aussi pour sa formation médicale continue.

Veillez agréer l'expression de mes plus chaleureux remerciements, et de mon profond respect.

À Mr le Pr François Dumel

Qui nous fait l'honneur de juger mon travail.

Merci pour votre investissement dans l'enseignement de la Médecine Générale, qui permet aux internes d'avoir accès à un enseignement de qualité. Vous savez si bien transmettre votre passion pour votre métier.

Votre disponibilité, votre écoute, et vos conseils m'ont permis d'évoluer tout au long de mon internat, mais aussi de mes remplacements.

Veillez accepter ma reconnaissance, et mes sincères remerciements.

À Mr le Dr José-Philippe MORENO

Qui nous fait l'honneur de participer à mon jury de thèse.

Merci d'avoir accepté d'évaluer mon travail, malgré une demande un peu tardive.
Merci aussi de ton aide pour l'article.

Je t'en remercie chaleureusement.

À Mme le Dr Margaret Moreau

Qui nous fait l'honneur de participer à mon jury de thèse.

Merci pour nos échanges, et vos conseils qui m'ont permis d'améliorer mon travail.

Veillez accepter l'expression de ma gratitude, et mes sincères remerciements.

À mes parents, Candida et Jorge, pour leur soutien infatigable pendant toutes ces années. Vous avez toujours cru en moi. Merci pour votre amour.

À Vincent, pour son amour, et pour m'avoir soutenu et supporté tout au long de mes études.

À ma grand-mère, qui, même étant loin, est un soutien inestimable.

À ma belle-famille, Justine, Catherine et Jean-Marc, pour m'avoir si bien accueilli. Merci pour votre soutien.

À Elodie, pour ses conseils et sa relecture de mon travail. Et surtout merci pour ton amitié.

À Anne, Marie, Laure, Camille, Séverine, Maude, pour leur amitié. Ces années de médecine nous ont permis de nous rencontrer, et de former une petite famille.

À Lionel, pour son amitié et son soutien.

À tous mes amis, trop nombreux pour être cités. Merci pour votre amitié.

À tous les médecins qui m'ont accompagné au cours de mon cursus, et m'ont transmis leurs connaissances.

À mes collègues du Centre Léon Blum pour leur soutien. Je serai bientôt officiellement des vôtres.

Aux patients de l'étude. Merci pour votre participation.

SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des Maîtres de cette École, de mes chers condisciples, je promets et je jure, au nom de l'Être Suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité, dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au dessus de mon travail.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me sont confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs, ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses !

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !

SOMMAIRE

I- Introduction	5
II- Matériel et Méthodes	7
II-1-Type d'étude	7
II-2-Population étudiée et méthode de recrutement	7
II-3-Réalisation des entretiens	7
II-4-Analyse des données	8
III- Résultats	9
III-1-Caractères sociodémographiques de la population étudiée.	9
III-2-Description par le patient de sa profession	11
III-3-Description par le patient de sa pathologie	12
III-4-La place des professionnels de santé	14
III-5-Connaissances du patient sur la maladie professionnelle	16
III-6-Réactions de l'environnement professionnel	19
III-7-Déroulement de la déclaration en maladie professionnelle	21
IV- Discussion	25
IV-1-Les avantages et limites de l'étude	25
IV-2-Connaissances insuffisantes des patients sur les troubles musculo-squelettiques	25
IV-3-Prévention des troubles musculo-squelettiques en milieu professionnel	26
IV-4-Place des professionnels de santé	26
IV-5-Les avantages et les inconvénients de la maladie professionnelle	28
IV-6-Les maladies à caractères professionnels	29
V- Conclusion	31
Annexes	33
Bibliographie	71

Liste des abréviations

- AMELI : Assurance Maladie en Ligne
- CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- DPC : Développement Personnel Continu
- IJ : Indemnités Journalières
- INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité
- INVS : Institut National de Veille Sanitaire
- IPP : Incapacité Permanente Partielle
- MC : Médecin Conseil
- MCP : Maladies à Caractères Professionnels
- MG : Médecin Généraliste
- MP : Maladie Professionnelle
- MT : Médecin du Travail
- SFMG : Société Française de Médecine Générale
- SISTEPACA : Système d'Information en Santé, Travail et Environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
- TMS : Troubles Musculo-Squelettiques

I- Introduction

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent les affections péri-articulaires touchant les tissus mous (muscles, tendons, nerfs, vaisseaux, cartilages), principalement au niveau de la colonne vertébrale, des membres supérieurs, et plus rarement, au niveau des membres inférieurs. Les TMS induisent des douleurs et une gêne fonctionnelle souvent quotidiennes, pouvant s'aggraver, et devenir invalidantes(1).

Les TMS sont des pathologies multifactorielles à composante professionnelle, avec des facteurs biomécaniques (répétitivité des gestes, efforts intenses, vibrations...), des facteurs psychosociaux (charge de travail, forte pression...), et des facteurs organisationnels (manque de pause, d'alternance dans les tâches...), auxquelles il faut associer les facteurs individuels (âge, sexe, état de santé, activités extra-professionnelles...)(2).

Les TMS, reconnus au titre des tableaux 57, 69, 79, 97, et 98 du régime général, et 29, 39, 53, 57, et 57 bis du régime agricole, représentent la première cause de maladie professionnelle (MP) en France, avec 45 079 cas en 2014, ce qui représente 87% de l'ensemble des MP (3)(4). En Franche-Comté, ce taux est plus important pour le régime général, avec 11029 cas de 2010 à 2014, soit 93% des MP (5). La France est également le pays d'Europe reconnaissant le plus de TMS en MP, avec 377 TMS pour 100 000 assurés en 2011, à l'opposé de l'Allemagne, avec 3 TMS pour 100 000 assurés (6).

Pourtant, ce taux de reconnaissance des TMS est loin de représenter l'ensemble des TMS d'origine professionnelle. Il existe une sous-déclaration importante, qui a été évaluée en 2009, dans dix régions françaises, à 64% pour les syndromes du canal carpien, à 75% pour les TMS du coude, à 73% pour ceux de l'épaule, et 62% pour ceux du rachis lombaire (7). Il y a donc une sous-estimation des conséquences des expositions professionnelles, et une perte de bénéfices pour les salariés.

Les freins à la déclaration en MP semblent peu étudiés. Par ailleurs, les études réalisées tiennent compte du point de vue des médecins généralistes, ou des médecins du travail (8, 9, 10, 11). Comme lors de la campagne « des quinzaines des maladies à caractères professionnels (MCP) », en 2009, où les raisons de non déclaration ont été recherchées auprès des médecins participants (7).

Le point de vue des patients est presque toujours recherché à travers les professionnels de santé. Leur avis direct a rarement été étudié. Pourtant, le principal intéressé d'une déclaration en MP est le patient, son intérêt est en cause. Il semble donc important d'étudier l'avis des patients sur les causes de la sous-déclaration en MP des TMS.

L'objectif principal de l'étude est de rechercher les obstacles rencontrés par les patients avant et lors de la déclaration en MP des TMS du coude et de l'épaule.

II- Matériel et Méthodes

II-1- Type d'étude

Il s'agit d'une étude qualitative par analyse d'entretiens semi-dirigés téléphoniques, réalisés auprès de patients, de Franche-Comté, présentant des TMS du coude et de l'épaule (12, 13).

II-2- Population étudiée et méthode de recrutement

Les participants de l'étude sont des patients de plus de 18 ans, vivant en Franche-Comté, et présentant des TMS, du coude ou de l'épaule, d'origine professionnelle que la déclaration en MP ait été, ou non, évoquée par un professionnel de santé.

Le seul critère d'exclusion est la déclaration en accident de travail de ces TMS.

Le recrutement des patients s'est déroulé d'août 2015 à février 2016. Il a été réalisé par des médecins généralistes de Franche-Comté et leurs remplaçants, volontaires, conviés par mail, à réaliser ce recrutement.

Dans les suites, les patients ont été contactés par téléphone, l'objectif et le déroulement de l'étude leur étaient présentés. Si le patient donnait son accord pour participer à l'étude, il était convenu d'une date pour la réalisation d'un entretien téléphonique.

Trois patients n'ont pas répondu à l'appel téléphonique. Trois autres patients ont refusé de participer à l'étude suite au premier contact téléphonique.

L'inclusion des patients a été réalisée jusqu'à saturation des données.

II-3- Réalisation des entretiens

II-3-1- Réalisation du guide d'entretien (Annexe 1)

Le guide d'entretien permet de lister les différents thèmes à aborder lors des entretiens semi-dirigés. Il est élaboré avant de débiter les entretiens, mais il se modifie et s'enrichit au fur et à mesure des entretiens (12). Il est composé de questions ouvertes laissant les patients s'exprimer librement.

Une première partie permet de rechercher les caractères sociodémographiques des patients (âge, sexe, profession, activités extra-professionnelles).

Ensuite, le guide d'entretien aborde différents thèmes sur les TMS :

- description de la profession
- description des TMS
- contact avec les différents professionnels de santé
- connaissance sur les MP
- déroulement de la déclaration en MP

Ce guide a tout d'abord été testé sur deux patients, ce qui a permis de reformuler deux questions. Puis, il a été enrichi par d'autres questions au fur et à mesure des entretiens.

II-3-2- Déroulement des entretiens

Lors du premier contact téléphonique l'étude a été décrite, et les patients ont été informés de l'anonymat, et de l'enregistrement des entretiens. Si le patient était d'accord de participer à l'étude, son consentement oral était demandé, et une date était fixée pour l'entretien téléphonique.

Lors de l'entretien téléphonique, les informations sur le déroulement, l'anonymat, et l'enregistrement des entretiens étaient reprises, et le consentement oral du patient était confirmé.

Les entretiens duraient de 15 à 40 minutes.

L'enregistrement des entretiens a été effectué sur deux supports : un dictaphone, et l'application *Automatic Call Recorder*® qui enregistre les conversations téléphoniques en format mp3 sur smartphone.

II-4- Analyse des données

Les enregistrements ont été rendus anonymes, et intégralement transcrits manuellement, sans reformuler les propos des patients, ni corriger les erreurs de langages. Les rires, les silences, les hésitations ont également été notées pour que l'analyse soit complète.

Ces données transcrites constituent le verbatim qui est la base de l'analyse qualitative.

Le codage du verbatim a été réalisé à l'aide du logiciel *RQDA*®. Une centaines de codes ont pu être repérés, puis regroupés en thèmes et sous-thèmes.

III- Résultats

III-1- Caractéristiques sociodémographiques de la population étudiée (Tableau 1)

Vingt et un patients ont été contactés par téléphone une première fois. Parmi ces patients, trois patients n'ont pas répondu à l'appel qui a été renouvelé plusieurs fois, trois patients ont refusé de participer, dont un sans raison donnée, et deux par peur de refus de leur déclaration en MP qui était en cours, malgré les explications sur l'anonymat des entretiens. Un patient avait d'abord refusé de participer à l'étude par peur de représailles de la part de son employeur, et qui a finalement accepté après les explications sur l'anonymat.

La population étudiée est donc composée de 15 patients, dont neuf hommes pour six femmes. L'âge des patients était compris entre 30 et 58 ans, avec un âge moyen de 49 ans. La profession des patients était très variable, la catégorie la plus représentée était les ouvriers. Pour moitié, ils travaillent dans une entreprise de taille moyenne. Les différentes caractéristiques sont reprises dans le tableau 1.

Tableau 1 : Caractéristiques sociodémographiques de la population étudiée :

	Sexe	Tranche d'âge	Age	Profession	Taille de l'entreprise
Entretien 1	Homme	51-60 ans	56 ans	Carrossier	Petite
Entretien 2	Homme	41-50ans	49 ans	Ouvrier	Moyenne
Entretien 3	Femme	51-60 ans	54 ans	Technicien de surface	Moyenne
Entretien 4	Homme	51-60 ans	58 ans	Peintre	Moyenne
Entretien 5	Homme	51-60 ans	55 ans	Ouvrier	Grande
Entretien 6	Homme	41-50ans	43 ans	Ouvrier	Moyenne
Entretien 7	Homme	51-60 ans	51 ans	Ouvrier	Grande
Entretien 8	Femme	41-50ans	47 ans	Auxiliaire de vie	Moyenne
Entretien 9	Homme	51-60 ans	55 ans	Ouvrier	Grande
Entretien 10	Homme	41-50ans	44 ans	Couturier	Moyenne
Entretien 11	Homme	21-30ans	30 ans	Ouvrier	Grande
Entretien 12	Femme	41-50ans	46 ans	Technicien de surface	Moyenne
Entretien 13	Femme	41-50ans	43 ans	Auxiliaire de vie	Moyenne
Entretien 14	Femme	51-60 ans	52 ans	Ouvrier	Grande
Entretien 15	Femme	51-60 ans	58 ans	Hôtesse de caisse	Moyenne

III-2- Description par le patient de sa profession

III-2-1-Différentes catégories de sollicitation dans les mouvements

La majorité des patients décrit des mouvements répétés « *On mastiquait tous les pavillons, il fallait poncer. On ponçait à longueur de journée, on faisait que ça, que ça, que ça* » (entretien 1), « *Toute la journée des mouvements répétitifs pendant 8h* » (entretien 14), « *Je tape des codes à longueur de journée avec un petit clavier numérique à ma caisse* » (entretien 15). Des ports de charges ou des mouvements nécessitant de la force sont également décrits « *Vous imaginez ses portes qui font 3 à 5kg, 350 fois par jour* »(entretien 11), « *Parfois il y a des sacs poubelles qui sont lourds que j'ai dû mal à porter* »(entretien 12), « *Je porte du lourd* » (entretien 2).

Cinq patients décrivent des mouvements avec des vibrations « *ça vibre systématiquement, c'est des ponceuses vibrantes. Rotatives et vibrantes* » (entretien 1), « *on utilise des machines vibrantes* » (entretien 9).

III-2-2- Rythme de travail

La cadence de travail est souvent décrite comme soutenue, avec un temps faible pour réaliser une action « *Sur le poste avant c'était très dur, il y a beaucoup de gens comme moi là-bas. Vraiment ça court, ça court, toute la journée. Vous imaginez, vous faites un moteur, et les gars avant ou après vous ils finissent avant vous, parce qu'il y a trop de serrage, et trop à marcher toute la journée.* »(entretien 6).

Dans les différentes professions, la charge de travail est importante, soit par la réalisation de plusieurs postes par une même personne « *Au niveau du travail c'est assez chargé. Si vous voulez il y a cinq ans en arrière, il y avait plus d'ouvriers. Là il y a moins d'ouvriers et il y a plus de travail. Ils ont supprimé des personnes et il s'est rajouté du travail. Il y a cinq ans en arrière, il y avait un opérateur pour un poste. Et maintenant il y a plusieurs postes, deux-trois, et il y a un ouvrier qui charge trois postes.* » (entretien 11), soit par une demande d'augmentation de productivité « *Et quand il y a les soldes, les promos, il y a encore plus de boulot. J'ai un travail c'est à la chaîne, on ne se repose pas. On arrive au travail, on travaille, on travaille jusqu'à ce qu'on sorte.* »(entretien10), « *pendant deux ans, on a poncé les pavillons, des fois on les changeait, mais souvent on les réparait. On mastiquait tous les pavillons, il fallait poncer. On ponçait à longueur de journée, on faisait que ça, que ça, que ça.* »(entretien 1).

Un des patients décrit comme difficile de travailler de tournée « *Vous êtes de tournée?-De tournée oui. ... Je commence à galérer là. Vraiment galérer. Avec l'âge la fatigue s'accumule, et là c'est compliqué de se lever, et l'après-midi c'est dur. Mais surtout la semaine du matin. Il faut se lever tôt, et l'après-midi on est fatigué. Si vous*

ne vous reposez pas en début d'après-midi, à 18h il ne faut pas vous parler. Mais si on fait la sieste, on n'est pas bien car on a un réveil difficile après. Et le sommeil on ne se rendort plus, c'est un cercle vicieux. »(entretien 14).

III-2-3- Un poste de travail souvent occupé depuis plusieurs années

La plupart des patients ont la même profession depuis plusieurs années « *ça fait 43 ans que je travaille* » (entretien 4), « *Ça fait quand même 32 ans que je fais du ménage* » (entretien 3), et souvent dans la même entreprise « *Ça fait quand même 36 ans que je suis dans l'entreprise.* »(entretien 1), « *J'ai travaillé comme intérimaire pendant deux ans, et je suis embauché depuis cinq ans, donc ça fait sept ans.* » (entretien 6).

III-3- Description par le patient de sa pathologie

La pathologie est souvent décrite par les douleurs ressenties qui sont le symptôme principal, qui mène le patient à parler de ses problèmes.

III-3-1 Normalité et minimisation des douleurs

Les patients pensent que leurs douleurs sont normales, car les personnes ayant la même profession qu'eux souffrent des mêmes pathologies « *mais après c'est comme tous les gens qui font ce métier, et qui ont une tendinite, je pense que c'est pour tout le monde pareil* » (entretien 15). Ceci entraîne souvent un retard de consultation auprès d'un professionnel de santé.

D'autant plus que les douleurs sont minimisées au début de la pathologie. Comme les patients le disent, ils pensent souvent que « *ça va passer* » « *Quand j'ai commencé à avoir mal, je me suis dit « ce n'est rien, ça va passer, ça va passer* ». (entretien 1), « *Vous avez donc attendu quelques mois ?- Oui. Je me suis dit « ça va passer, il faut juste du temps* » (entretien 3).

Le patient commence à en parler à un médecin quand les douleurs durent depuis un moment « *J'ai laissé trainer, je lui en ai parlé au mois de janvier.* » (entretien 8).

III-3-2- Aggravation des douleurs

Une autre raison amène le patient à consulter un médecin, et à tenir compte de sa pathologie, c'est l'aggravation des douleurs « *Et puis le temps passait, et ça ne passait pas. Au bout d'un moment, je suis allé voir le médecin, mon médecin*

traitant. » (entretien 1), « *Mais finalement non c'était de plus en plus douloureux surtout la nuit, ça me réveillait avec la douleur.* » (entretien 8).

Les douleurs sont présentes à l'effort, à la mobilisation « *Dès que je le pliais ou je le tendais ça me faisait super mal. Donc je me suis dit que ce n'était pas normal.* » (entretien 2), « *Mais l'autre fois j'ai forcé sur le coude droit, j'ai serré des vis, j'ai eu mal.* » (entretien 6).

Progressivement, elles deviennent importantes, soit par leur présence permanente « *C'était infernal, j'avais mal sans arrêt je n'avais pas de répit.* » (entretien 1), soit par leur intensité « *Par moment j'ai l'impression qu'on me donne des coups de poignards, par moment la douleur est très forte, elle lance.* » (entretien 13), « *mais les douleurs vraiment atroces, c'est les deux coudes.* » (entretien 10).

La douleur est, insomniate « *Je ne dors pas la nuit.* » (entretien 12), « *Mais finalement non c'était de plus en plus douloureux surtout la nuit, ça me réveillait avec la douleur* » (entretien 8), ce qui est un motif de consultation parfois pour la première fois « *quand je n'arrivais plus à dormir en fait. J'avais fait trois nuits blanches, c'est là que je suis allé voir le médecin* »(entretien 10).

Ces douleurs nécessitent souvent la prise d'antalgiques « *Je prends des cachets à la codéine donc ça me calme quand même, donc la journée ça va.* »(entretien 13), parfois de pallier 3 « *Je prenais des cachets de morphine, c'était terrible.* »(entretien 1), ,la réalisation de séances de kinésithérapie « *Ce qui m'a bien amélioré c'est la kiné avec les électrodes. J'avais presque plus de douleur.* »(entretien 4), et parfois même un arrêt de travail « *J'ai été obligé de m'arrêter deux mois avant l'opération, j'avais trop mal, je ne pouvais plus conduire.* » (entretien 1).

Dans certains entretiens, les patients décrivent une diminution de force « *Je n'arrive toujours pas à porter ou à pincer avec ce bras gauche.* »(entretien 14),« *J'ai moins de force par rapport à avant.* »(entretien 10).

III-3-3- Des douleurs souvent anciennes

Dans presque tous les entretiens, les douleurs sont présentes depuis plusieurs mois « *Ca faisait combien de temps que ça avait commencé ?- Oh, j'ai commencé il y a six mois peut être.* »(entretien 15), voire plusieurs années « *Les douleurs ça fait environ une dizaine d'années, ça a commencé au coude droit.* » (entretien 9).

Mais les patients n'en parlent que très peu au départ « *Il y a déjà quelques années mais je l'ai signalé à mon médecin traitant il y a deux ans* » (entretien 4), ils attendent que la douleur soit d'intensité importante pour en parler à un professionnel de santé

« *J'avais fait trois nuits blanches, c'est là que je suis allé voir le médecin* » (entretien 10).

III-3-4- Vécu et impact de la douleur sur le patient

Certaines personnes doivent arrêter ou changer leurs activités extra-professionnelles, principalement leurs activités sportives, soit parce que ces activités sont douloureuses, soit parce qu'elles risquent d'aggraver la pathologie « *Avant je faisais un peu de cyclocross. Ça n'a pas dû aider mon épaule non plus mais j'en faisais qu'en amateur de temps en temps. Mais je n'en fais plus je n'ai plus le droit, le chirurgien m'a dit d'arrêter.* » (entretien 1), soit par crainte d'aggraver les symptômes « *Je faisais de la moto j'ai arrêté, je faisais du VTT, j'ai arrêté. J'ai arrêté mes activités pour récupérer vraiment mon bras, j'ai mis toutes les chances de mon côté.* » (entretien 14).

Les activités de la vie quotidienne deviennent également difficiles « *même pour battre une omelette ça fait mal.* » (entretien 8), parfois l'aide de l'entourage est nécessaire « *Tout ce qui est vitre, ménage, c'est mon mari qui le fait.* » (entretien 14).

Chez quelques patients les symptômes ont un impact sur le moral qui peut être important « *j'étais au bord de la dépression... Ça m'a beaucoup joué sur le moral.* »(entretien 14), et parfois avec un sentiment d'être diminué « *Oui mais aussi pour moi, c'est dur pour moi de ne pas pouvoir faire.* » (entretien 5).

Spontanément, les patients réduisent leur cadence de travail « *Je ne travaille plus comme avant, je force beaucoup moins de toute façon on prend un peu plus le temps de faire, et je fais attention à moi.* »(entretien 1), « *Je vais plus calmement. Je perds plus de temps mais bon* ». (entretien 3), et compensent avec le côté sain « *Alors moi ce que j'ai fait c'est que j'ai compensé avec le bras gauche.* » (entretien 14).

Ils sont plus prudents dans leurs gestes « *Maintenant je prends soin de moi, je ne force pas.* » (entretien 6), et il leur arrive de demander de l'aide à leurs collègues « *Au début c'était dur, j'ai demandé de l'aide à mes collègues pour certains travaux, je ne pouvais pas.* »(entretien 1). Mais parfois, ils continuent quand même à forcer malgré les douleurs « *mais j'y arrive quand même. Je force pour faire quoi.* »(entretien 4).

III-4- La place des professionnels de santé

Bien qu'ils attendent que les douleurs s'aggravent, parfois même qu'elles deviennent insupportables, les patients finissent par en parler à un professionnel de santé, dont les principaux sont le médecin généraliste et le médecin du travail. Le

point de vue des patients sur leurs rôles et leurs implications, est très variable d'un patient à l'autre.

III-4-1- Le médecin généraliste (MG)

Le premier professionnel de santé consulté par les patients pour leur TMS est leur médecin traitant « *Et vous en aviez parlé à d'autres médecins avant ?-Non non à personne. Juste au médecin traitant* » (entretien 4).

Il est même préféré aux autres spécialistes car plus abordable et plus attentif « *Le médecin généraliste c'est mieux que les spécialistes. C'est comme Dr G., il m'a parlé mais il ne m'a même pas demandé si j'étais en arrêt maladie, il ne m'a pas dit ce qu'il fallait faire, il n'a rien fait. Il m'a parlé, il a rempli une feuille pour l'infiltration mais il n'a rien fait.* » (entretien6).

Un patient trouve que son ancien MG était peu attentif à ce qu'il lui disait, et que son examen était pauvre « *Avant j'avais un médecin traitant à O., et je suis allé le voir plusieurs fois. J'ai fait une radio avec lui sans plus. Comme c'est un ancien, il ne cherchait pas à comprendre. Des fois il ne me consultait même pas.* » (entretien 11).

Bien que le MG soit consulté pour les symptômes des TMS, le MG ne parle pas spontanément de la possibilité de réaliser une déclaration en MP pour les TMS « *Est-ce qu'on vous a parlé de maladie professionnelle ?- Ben non.* » (entretien 3), ce qui est un frein à la déclaration en MP pour les patients, car ils sont peu informés. Par contre, une fois le sujet de la déclaration en MP abordé, par le MG ou une autre personne, le MG donne des informations concernant les MP, et le déroulement de la déclaration « *Et qui vous a donné les informations ?- Mon médecin traitant.* » (entretien 8).

Et en cas de déclaration en MP, après avoir réalisé le certificat médical initial, le MG est la personne la plus souvent sollicitée pour aider les patients à remplir le dossier à retourner par le patient à la sécurité sociale, décrivant sa profession et ses douleurs « *j'ai reçu un questionnaire que j'ai rempli avec mon médecin traitant.* » (entretien 11).

III-4-2- Le médecin du travail (MT)

Le médecin du travail est le seul professionnel de santé pouvant faire le lien entre les symptômes du patient et sa profession, donc le seul à pouvoir confirmer que ce sont des TMS.

Pourtant le patient ne voit pas souvent le MT pour ses TMS « *Et vous avez vu le médecin du travail par rapport à vos douleurs ?- Non.* » (entretien 3).

Certains patients trouvent que l'accès systématique aux médecins du travail est insuffisant « *Si on ne demande pas, le médecin du travail, on le voit une fois dans*

l'année pour la visite médicale. » (entretien 11), et d'autres ne savent pas qu'ils peuvent demander à le voir « Mais je peux le contacter moi-même ? -Oui bien sûr. » (entretien 12).

Un des patients ne fait pas confiance aux MT suite à une expérience ultérieure *« C'est compliqué pour voir le médecin du travail ? - C'est pas que c'est compliqué, c'est plutôt quelque chose auquel je n'y crois pas (rires). Parce que j'ai déjà eu à faire à ces médecins-là, et bon, voilà quoi. Donc ce n'est certainement pas là que je me plaindrai, parce que ça ne change rien. Il faut être lucide. » (entretien 15).* Deux autres ont la sensation que le MT a peu de pouvoirs vis-à-vis de l'entreprise *« Il m'a dit qu'il fallait reprendre en faisant attention et de prendre un poste aménagé si c'était possible mais à mon avis il n'a pas trop de pouvoir. C'est le ressenti que j'en ai. » (entretien 1).*

Mais dans la majorité des entretiens, les patients déclarent que la visite auprès du MT semble bénéfique. Dans la moitié des entretiens, les patients déclarent que la visite a abouti à un aménagement du poste de travail *« il a noté qu'il y avait certains postes que je ne pouvais pas faire plus de deux heures de suite, et d'autres que je ne pouvais pas faire du tout. » (entretien 9), « j'ai des avis d'aptitudes ou d'inaptitude par rapport à mon état. » (entretien 14),* ou à une inaptitude à un poste *« Et le médecin du travail m'a mis inapte à la chaîne pour au moins deux semaines. »(entretien 11),* avec changement de poste ou demande d'arrêt de travail.

Parfois, le MT est la personne qui informe le patient de la possibilité de réaliser une demande en maladie professionnelle *« Et qui vous a proposé de faire la déclaration en maladie professionnelle ? - C'est le médecin du travail » (entretien 5),* et qui donne les informations concernant les démarches à suivre pour la déclaration, et concernant les bénéfices, et inconvénients de la MP *« Il vous a expliqué ce que c'était ?-Oui il m'a expliqué les démarches à faire, il m'a expliqué un peu ce que c'était. ... C'est le médecin du travail qui m'a tout expliqué. » (entretien 9).*

Un patient aborde aussi la visite de reprise après un arrêt en MP, la visite s'est bien déroulée, mais les aménagements n'ont pas été réalisés *« Ensuite j'ai eu une visite médicale avant de reprendre le travail. Donc le médecin de la médecine du travail fallait qu'elle me voit aussi, je lui ai amené mon dossier, et elle a vu. Donc il fallait aménager mais avec le boulot que je fais ils n'ont rien aménagé du tout. » (entretien 8).*

III-5- Connaissance du patient sur la MP

III-5-1- Information du patient sur la MP

Dans la majorité des entretiens réalisés, les patients décrivent un manque d'informations sur la MP, soit ils ne savent pas que la MP existe *« Avant que le médecin conseil vous parle de la maladie professionnelle, vous connaissiez la*

maladie professionnelle ? Vous saviez que vous pouviez faire la demande ? - Non je n'en avais jamais entendu parler. » (entretien 4), soit ils ne savent pas comment faire la déclaration « Et quand vous avez fait la déclaration, vous avez eu des réticences ? -Non pas forcément mais je ne savais pas trop ce qu'il fallait faire » (entretien 9), soit ils ne savent pas en quoi elle consiste « Bon je suis en maladie professionnelle, mais je ne sais pas vraiment à quoi ça sert. » (entretien 4).

Les informations sur la MP sont principalement apportées aux patients par le MG « *A partir de là, je suis allé voir mon médecin traitant, et puis lui il m'a dit que ça rentrait dans le cadre d'une maladie professionnelle, mon travail, mes positions de travail. » (entretien 1), et le MT « C'est le médecin du travail qui m'a tout expliqué. » (entretien 9). Mais parfois les patients ont des explications sur les MP par leur entourage « Et vous avez eu les informations par qui ? -Par des amis » (entretien 12), par le médecin conseil « j'ai été convoqué par le médecin conseil et c'est lui qui m'a dit que je devais faire une déclaration en maladie professionnelle. » (entretien 4), mais aussi sur les documents reçu par la Sécurité Sociale suite à la déclaration en MP « Si, quand je suis en arrêt de travail c'est payé comme si c'était en accident de travail, c'est payé à 100%. Les médicaments, les soins sont aussi pris en charge à 100%. -On vous l'avait dit avant ? -Non c'est la sécu qui m'a envoyés des documents, et c'est là que j'ai vu que c'était comme ça. » (entretien 9).*

III-5-2- Bénéfices attendus par les patients

Pour les patients, la déclaration en MP de leurs TMS permet la reconnaissance de leur pathologie, et une certaine protection « *Vous avez fait la déclaration en maladie professionnelle dans quel but ? -Pour la reconnaissance de ma maladie, je me protège on sait jamais. » (entretien 12).*

Les patients veulent faire passer leur santé en priorité, et ils pensent que la MP peut les aider « *c'est ma santé qui compte d'abord. Si je n'ai pas de santé je ne peux pas travailler » (entretien 7).*

Quelques patients souhaitent avoir un poste aménagé, et pensent que la MP peut être un appui « *Des fois ça permet d'avoir un poste plus adapté. » (entretien 11).*

Certains patients attendent des bénéfices financiers soit directs, par exemple par les indemnités journalières, soit indirects, comme le tiers payant pour les soins « *Depuis que j'ai la maladie professionnelle c'est plus simple avec les feuilles et quand j'ai des soins je n'avance rien. Tous mes frais sont pris en charge par la maladie professionnelle. [...] Et ce qui est bien c'est que je n'ai pas de jours de carence. ... j'avais eu un arrêt de trois mois pour une fracture de l'orteil et j'avais perdu sur mes congés. Par contre en maladie professionnelle je ne perds rien. » (entretien 4).*

Le temps partiel thérapeutique lors des MP est également vu comme un bénéfice par les patients qui en bénéficient, par la reprise d'une activité professionnelle mais avec un aménagement permettant une cadence de travail moins intense « *C'est pour ça que le mi-temps thérapeutique m'a aidé car je sollicitais juste mon bras droit pendant quatre heures par jour pour laisser le gauche au repos.* » (entretien 14).

III-5-3- Réticences des patients

La première réticence est l'inconnu, car les patients sont peu informés sur la maladie professionnelle, ses avantages, ses inconvénients « *Je ne sais pas comment ça se passe, je ne vois pas ce que c'est en fait.* »(entretien 10).

Il existe également un manque de connaissance, de la part des patients, concernant les TMS, souvent ils minimisent leurs douleurs, et pensent qu'elles sont normales, que toutes les personnes ayant le même métier ont ses douleurs, et donc qu'il n'y a pas raison d'en parler. « *Ça fait quand même 32 ans que je fais du ménage, et tout le monde a plus ou moins mal. Quand vous voyez les filles en caisse, elles ont souvent des tendinites aussi.* » (entretien 3).

Pour certains patients, la MP est inutile « *Pour moi ça ne va pas changer grand-chose.* » (entretien 3), elle n'apporterait rien « *Donc je peux toujours faire un dossier mais ça ne m'apporte rien.* » (entretien 4).

Une des réticences qui revient fréquemment est la peur de la perte de l'emploi « *Si ça ne leur plaît pas, ils vont vous dire un jour ben c'est bon. ... Dans les ménages, le jour où on est plus capable, on vous remerciera.* » (entretien 3), et aussi la peur d'avoir des restrictions obligatoires au travail qui, à terme, pourrait finir par une perte d'emploi « *J'avais peur qu'il y ait des restrictions au travail.* » (entretien 13).

Les patients proches de la retraite se disent qu'il n'y a pas d'intérêt à faire une déclaration en MP alors qu'il leur reste peu d'années à travailler, même si les symptômes sont importants « *Après moi le problème c'est que je me dis que j'ai encore quatre ans à faire. Donc vous voyez, je ne vais pas mettre en plus de truc heu...* » (entretien 15).

Quelques patients se sentent jugés lorsqu'ils parlent de leurs symptômes, ils ressentent une certaine culpabilité, ceci les freinent pour la MP « *Non, non mais c'est leur jugement, des fois il ne faut pas grand-chose pour mettre mal. Il y a une culpabilité derrière car on se sent jugé. Et ça j'ai vraiment du mal.* » (entretien 14). Parfois, ils ont peur qu'on leur dise que c'est de leur faute car ils ne font pas les bons gestes « *mais après on va vous dire que vous êtes mal assise, que vous ne faites pas les bons gestes, vous voyez.* » (entretien 15).

III-6- Réaction de l'environnement professionnel

III-6-1- Vis-à-vis de la pathologie

III-6-1-1- Réactions positives

Souvent les employeurs sont au courant des symptômes ressentis par leurs salariés « *Et vous en avez parlé à votre employeur des douleurs ? -Oui oui il le sait.* » (entretien 10). Souvent la relation avec l'employeur est favorable, ils comprennent les douleurs de leurs salariés « *Comment on réagit vos chefs ? - Ils ont été très sympas. Ils comprennent ce que j'ai, et ils m'ont dit qu'il fallait que je me soigne.* » (entretien 5).

Certains employeurs décident d'aménager spontanément les postes pour améliorer les conditions de travail de leurs employés « *Ils nous ont quand même déjà aménagé les caisses, avec des balances à plat pour ne pas avoir à soulever, car avant on avait une espèce de gamelle où on mettait les fruits, et légumes dedans, donc il fallait encore lever. Là ils nous ont mis des balances à plat.* » (entretien 15), et parfois ce sont les entreprises, où les patients sont prestataires, qui font des aménagements afin d'aider les employés « *Donc moi ils m'ont arrangé. Je leur ai demandé, à la papeterie pas à mon employeur, s'ils pouvaient me mettre un col de cygne. Et ils l'ont fait.* » (entretien 3).

Un patient aborde également les formations de gestes et postures mises en place par les entreprises afin d'éviter l'apparition de certaines pathologies « *Et pourtant on avait fait une formation, vous savez, même avec elle d'ailleurs, de gestes et postures justement, pour éviter les tendinites.* » (entretien 15).

Les collègues des patients présentent parfois les mêmes pathologies, ce qui permet une compréhension par les collègues, et leur soutien « *J'ai un collègue qui m'a aidé car il a subit la même chose.* » (entretien 14).

III-6-1-2- Réactions négatives

Parfois les relations avec l'employeur sont rares, parce que les salariés le voient peu « *Est-ce que vous en avez parlé à votre employeur ? - Non, on se voit très peu, je ne peux pas dire qu'on ait beaucoup de contact.* » (entretien 3), « *On n'a pas de hiérarchie vraiment sur place, hormis la responsable de caisse qui fait plus dans l'administratif ou les problèmes de caisse ... on n'a qu'un chef de secteur, et voilà quoi (rires). Il n'est pas vraiment disponible.* » (entretien 15).

Certains patients décrivent un manque de soutien par leurs employeurs vis-à-vis de leurs douleurs. Soit les employeurs ne comprennent pas les symptômes de leurs employés « *on ne voit seulement que le chef d'équipe qui ne cherche pas à comprendre. Si tu as mal tu vas à l'infirmerie ou tu restes à la maison.* » (entretien

11), soit ils les culpabilisent en leurs disant que c'est leur faute car ils ne font pas les bons gestes « *Après je ne sais pas si c'est lié à mon poste, mais après on va vous dire que vous êtes mal assise, que vous ne faites pas les bons gestes, vous voyez.* » (entretien 15).

Les arrêts de travail sont également mal vus par la hiérarchie « *Lundi je suis allé voir mon médecin, à 1h j'ai appelé mon chef pour dire que mon arrêt était prolongé jusqu'à lundi, il n'était pas très content, il m'a répondu que ça ne l'arrangeait pas.* » (entretien 11). Et parfois l'employeur met la pression à l'employé pour qu'il revienne travailler malgré l'arrêt de travail « *même quand j'avais trop mal, mon patron m'a appelé, il m'a dit : « il faut que tu viennes ça bloque ». ... Donc même quand j'ai mal il faut y aller.* » (entretien 10), « *J'ai repris le travail six mois après mais j'ai galéré pour reprendre le travail.* » (entretien 1).

Cette pression de l'employeur entraîne une peur pour les patients de perdre leur emploi « *Et vous avez déjà pensé à en parler à votre employeur pour aménager un peu votre poste de travail ?- Oh ma pauvre, les employeurs ne sont pas là pour vous aider beaucoup. Si ça ne leur plaît pas, ils vont vous dire un jour ben c'est bon. Et se mettre en maladie ce n'est pas une solution non plus. - Dans les ménages, le jour où on est plus capable, on vous remerciera.* » (entretien 3).

Les aménagements des postes de travail ne sont parfois pas réalisés malgré les recommandations du MT « *Et au travail, il y a eu un aménagement de votre poste de travail ? - Non, je ne sais même pas s'ils ont vraiment lu la lettre du médecin du travail.* » (entretien 13).

Il peut exister une tension avec les collègues de travail qui parfois ne connaissent pas les pathologies, ou ne comprennent pas les aménagements mis en place « *au début ce n'était pas le cas avec les collègues. Il a fallu leurs expliquer car ils disaient : « tu ne veux pas travailler ». J'en ai parlé à mon chef, et il leurs en a parlé, leurs a expliqué, et maintenant ils comprennent.* » (entretien 5).

III-6-2- Vis-à-vis de la MP

III-6-2-1- Réactions positives

Quand la déclaration en MP est réalisée, le retour de l'employeur est souvent positif « *Comment on réagit vos chefs ? - Ils ont été très sympas. Ils comprennent ce que j'ai et ils m'ont dit qu'il fallait que je me soigne.* » (entretien 5), avec parfois aménagement du poste de travail « *Mais ils ont changé la machine et maintenant ça va tranquille maintenant.* » (entretien 6), voir même changement de poste « *Et là dernièrement j'ai changé de poste. Ça va un peu mieux.* » (entretien 9).

Dans deux entretiens les patients décrivent que les chefs ont aidé les patients à compléter leur dossier de déclaration en MP « *J'ai un chef qui m'a aidé*

énormément, et l'infirmière là-bas aussi. » (entretien 5), « j'ai un chef qui était sympa, il m'a rempli le dossier de façon correcte. » (entretien 7).

III-6-2-2- Réactions négatives

Parfois, avec une déclaration en MP, les patients n'ont pas de retour de leurs chefs directs, soit comme pour les grandes entreprises, parce que le dossier arrive au siège de l'entreprise, et non au chef *« ils n'étaient même pas au courant, c'est moi qui leur ai dit »* (entretien 11), soit par indifférence (*« pas de nouvelles, moi je leur ai téléphoné, ils ne vous disent rien, vous savez, ça ne les empêche pas de porter. »* (entretien 4).

Dans un entretien, un patient a subi une pression importante de son employeur, voire des menaces ayant abouti à l'arrêt de la déclaration en MP *« Ils m'ont fait une morale pas possible, même des menaces. ... Je me suis dit que si je continuais le dossier ils allaient me pourrir la vie jusqu'à la fin pour me dégouter, et me faire partir. »*(entretien 1). Ceci a également abouti à une colère envers l'employeur, et une perte du goût pour le travail *« Je leur en veux, et je leur en voudrai tout le temps. ... Puis je n'ai plus le goût du travail comme avant dans l'entreprise où je travaille. Ça ne sera plus comme avant. »*(entretien 1).

La MP est par moment mal vue par les collègues de travail, surtout leurs aménagements comme le temps partiel thérapeutique *« Comme le mi-temps thérapeutique, il y en a plein qui ne connaissent pas. Il n'est pas toujours accepté non plus. Ça dépend des collègues. »* (entretien 14).

III-7- Déroulement de la déclaration en MP

III-7-1- Le dossier de déclaration en MP

Douze des quinze patients ont réalisé une déclaration en MP.

Après avoir fait la demande de MP pour leur TMS, les patients reçoivent un dossier à compléter, où ils doivent décrire leur profession, leurs mouvements, et leurs symptômes *« Je devais dire ce que je fais comme travail, pendant combien de temps je fais des manipulations, combien de temps je travaille par semaine »* (entretien 12). Dans la majorité des entretiens, les patients trouvent que ce dossier est compliqué à remplir, avec des termes médicaux difficile à comprendre *« Ce n'est pas évident, le problème c'est les termes il faut vraiment connaître ... Il y a un moment on se dit « ce n'est pas possible je ne vais pas y arriver, ils me demandent trop trop trop de choses. »* (entretien 5).

Les patients ont pratiquement tous recours à l'aide d'une tierce personne pour

remplir le dossier, souvent le MG « *Non je l'ai rempli avec mon médecin traitant.* » (entretien 8). Mais cette aide peut aussi être la famille « *j'ai une personne de la famille qui est dans le milieu médical qui m'a aidé à remplir* » (entretien 9), le chef de travail, les syndicats « *je l'ai rempli avec mon syndicat.* » (entretien 11), les assistantes sociales du travail ou de la sécurité sociale « *les assistantes sociales elles sont bien, elles gèrent* » (entretien 14).

Les patients souhaiteraient un dossier plus compréhensible « *Il faudrait que ce soit un peu plus simple, qu'on comprenne plus facilement.* » (entretien 5).

Un patient relate que le dossier a dû être refait car lors de la première demande le nom de la pathologie écrit sur le certificat médical initial par le MG n'était pas le bon « *le nom qu'avait mis le médecin traitant n'était pas le bon par rapport au problème que j'ai ... Donc j'ai dû refaire une deuxième demande* » (entretien 9).

Les patients décrivent une procédure longue, durant plusieurs mois « *il a fallu attendre plusieurs mois* » (entretien 4).

III-7-2- Le médecin conseil (MC)

Dans presque tous les cas, suite à la déclaration en MP, les patients sont convoqués auprès du médecin conseil de la sécurité sociale. Un des patient a reçu un accord pour la MP sans voir le médecin conseil « *Et vous avez vu le médecin de la sécurité sociale ? - Non je n'ai jamais eu de rendez-vous avec* » (entretien 8). Un autre patient a fait sa déclaration en MP après avis du médecin conseil, suite à un arrêt de travail prolongé pour une épicondylite « *Car j'ai été arrêté plus d'un mois et j'ai été convoqué au médecin conseil. ... C'est là qu'ils m'ont dit qu'il fallait que je fasse un dossier de maladie professionnelle* »(entretien 4).

Les patients décrivent l'entretien avec le médecin conseil comme stressant, ils ont l'impression d'être jugé « *Disons que c'est un peu tendu, ce n'est pas évident, et lui il essaie par tous les moyens de voir comment on est. C'est assez stressant. ... On a l'impression d'être jugé. Et ce n'est pas facile de dire qu'on a mal.* » (entretien 14).

Certains patients disent que le médecin conseil ne les écoute pas « *eux ils travaillent vraiment pour la sécu. Ils n'en ont rien à foutre. ... Au dernier entretien, elle voulait absolument que je reprenne le travail alors que je n'étais toujours pas guéri. Il fallait que je fasse une infiltration ...Pour nous demander de l'argent ils savent faire mais pour nous en donner ce n'est pas pareil.* » (entretien 7). Ils ont l'impression de ne pas être reconnus « *Il a refusé aussi. Ils pensent pour l'argent pourtant quand vous regardez mon dossier, je n'ai pas eu d'arrêt de travail, j'ai juste demandé de ne pas forcer au travail* » (entretien 6).

Mais pour certains d'entre eux, l'entretien avec le médecin conseil s'est bien déroulé « *Comment ça s'est passé ?-Bien, elle m'a fait faire des mouvements elle a vu que je ne pouvais pas. Ça c'était bien passé.* » (entretien 13).

Pour le patient ayant arrêté sa déclaration en MP, le médecin conseil l'a contacté afin de connaître la raison « *il m'a appelé pour savoir pourquoi je voulais arrêter. Je lui ai expliqué mais ils se sont bien doutés que j'avais reçu des pressions* » (entretien 1).

III-7-3 Décision finale et conséquences.

Un des patients a arrêté sa déclaration en MP suite à une pression de l'employeur, cinq autres sont en attente d'une réponse, cinq ont reçu une réponse favorable et un patient a reçu une réponse défavorable.

Le patient, ayant eu un avis défavorable, a fait un recours, et a eu une expertise médicale, mais il a la sensation de ne pas être écouté ni reconnu « *Quand je suis passé vers l'expert, il ne m'a rien demandé, je lui ai donné mes feuilles, il m'a tourné le coude, il m'a rien fait, je vous jure, il ne m'a rien demandé.* »(entretien 6).

Un des patients a repris le travail à temps partiel thérapeutique mais avec un sentiment de culpabilité envers ses collègues, et l'impression d'être diminué « *Oui ça m'a miné d'arriver après les autres de partir avant les autres. Mais là ça va mon moral remonte je me sens comme les autres collègues.* » (entretien 14). Il y a eu aussi des problèmes financiers au cours du temps partiel thérapeutique, car les indemnités journalières ont été payés avec du retard par la sécurité sociale « *En fait en arrêt c'est plus simple, mais en mi-temps thérapeutique c'est très compliqué. Il faut attendre les attestations de paiement de mon entreprise qui envoie à la sécurité sociale ... il a fallu aller réclamer plusieurs fois et même comme ça je n'étais pas payé avant le 27-28 du mois ... ça a été galère. Pour payer les factures, les agios, et le stress. Quand vous n'êtes déjà pas bien, ça ne vous aide pas.* » (entretien 14).

Il y a aussi des problèmes financiers pour les patients en attente de réponse pour la MP, et étant en arrêt de travail pour MP, car ils ne reçoivent pas d'indemnités journalières tant que la décision pour le MP n'a pas été prise « *les indemnités journalières pour l'instant ne sont pas payées car vu que c'est sur la feuille de maladie professionnelle, ils attendent la confirmation, ou non, pour savoir qui doit me payer, l'employeur ou la sécurité sociale.* » (entretien 11).

Un des patients a dû faire un certificat médical final pour sa MP à la suite d'une visite avec le MC, alors qu'il présentait toujours des douleurs « *Un certificat final, ils n'ont pas voulu continuer plus* » (entretien 7).

Un patient étant en MP pour une épicondylite droite, ne souhaite pas faire de demande pour le côté gauche alors qu'il présente également une épicondylite, car il a l'impression que la MP ne lui apporte rien « *Donc je peux toujours faire un dossier mais ça ne m'apporte rien* » (entretien 4).

IV- Discussion

IV-1- Les avantages et les limites de l'étude

IV-1-1- Les avantages

Le choix d'une étude qualitative est adaptée à l'étude, car elle a permis une approche globale sur le vécu et le ressenti des patients, en les laissant s'exprimer librement, à l'inverse d'une étude quantitative, où les questions précises induisent des réponses standardisées.(14)

La réalisation d'entretiens semi-dirigés a permis d'avoir des discours libres mais structurés, afin d'obtenir des verbatim facilement analysables. (12)

IV-1-2- Les limites

Le refus de certains patients de participer à l'étude peut être en lien avec des freins à la déclaration en MP de leurs TMS qui n'ont pas pu être exploré.

En analyse qualitative, lors du déroulement de l'entretien, l'enquêteur peut avoir un impact sur les réponses des patients. De la même façon, lors de l'analyse du verbatim, les représentations du chercheur peuvent influencer le codage. Il n'a pas pu être réalisé de triangulation des données sur cette étude, ce qui aurait minimisé cette limite.

IV-2-Connaissances insuffisantes des patients sur les TMS

Un des freins, à la déclaration en MP des TMS, retrouvé est le manque d'information des patients sur les TMS, comme indiqué dans le rapport de la commission instituée par l'article L. 176-2 du code de la sécurité sociale en juillet 2011.(9)

Plusieurs institutions ont mis en place des campagnes d'informations sur les TMS afin d'informer les patients, et de les inciter à en parler. C'est le cas de l'institut national de recherche et de sécurité (INRS), avec son dossier expliquant les TMS, ses facteurs de risque, ses conséquences... (2). Mais également la société française de médecine générale (SFMG), qui a réalisé des fiches-patients comme celle sur l'épicondylite (15).

Le service social de l'assurance maladie réalise des réunions d'informations et d'échanges pour les patients sur différents sujets, dont la prévention des TMS et l'information sur les MP. Le patient peut également demander à avoir un entretien individuel avec une assistante sociale de l'assurance maladie afin d'étudier sa situation, et de trouver des solutions. (16). Les patients peuvent aussi retrouver des

informations complémentaires sur les MP, sur le site d'Ameli (Assurance maladie en ligne), dans la rubrique Assuré. (17)

IV-3- Prévention des TMS en milieu professionnel

Les TMS induisent une diminution de la qualité de vie des patients, avec douleurs, limitations des mouvements, appréhension à l'effort, mais aussi une baisse de la qualité, et du rythme de productions des entreprises, par l'absentéisme, les restrictions d'aptitudes. Et les TMS entraînent également des coûts importants par les arrêts de travail mais aussi les cotisations MP des entreprises. (18)

C'est pourquoi plusieurs campagnes de prévention des TMS ont été mises en place. L'INRS a publié une brochure permettant aux entreprises de comprendre les TMS du membre supérieur, et de détecter les facteurs de risques, également décrits par les patients de l'étude, qui sont les efforts, les mouvements répétés, les postures articulaires des membres supérieurs, l'ambiance de travail (19).

L'Assurance Maladie-Risques Professionnels a mis à disposition des entreprises le site web TMS Pros (tmspros.fr) pour les aider à prévenir les TMS (20). Et sur le site d'Ameli, dans la section réservée aux employeurs, on retrouve plusieurs informations à l'égard des employeurs sur les MP.(21)

En Franche-Comté, une démarche de prévention des TMS, nommée « Prévenir les TMS en Franche-Comté », a été mise en place en 2008, en aidant les entreprises à réaliser l'évaluation des risques professionnels (dont les TMS), et à transcrire les résultats de cette évaluation, et les plans de prévention envisagés dans le Document unique. Les entreprises ont l'obligation de faire, et de réévaluer ce Document unique tous les ans.(22)

L'investissement des entreprises est donc essentiel dans la prévention des TMS.

IV-4-Place des professionnels de santé

IV-4-1-Le Médecin généraliste

Comme le montre l'étude, le MG est le premier interlocuteur des patients. Pourtant, il n'est pas forcément le premier à parler de MP aux patients présentant des TMS. Un des freins à la déclaration en MP est le manque d'information, et de formation des MG (9), seulement 24% des MG déclarent être formés en santé au travail. (10)

Plusieurs informations relatives aux MP se retrouvent sur le site ameli.fr afin d'aider les professionnels de santé, mais l'assurance maladie a également créé un site dédié aux médecins sur les risques professionnels, comment les repérer, les déclarer, et vers qui adresser les patients (23).

La SFMG a également réalisé des fiches-médecins pour aider les MG à faire le diagnostic des pathologies d'origine professionnelle comme pour les épicondylites (24).

Mais la formation devrait également être plus complète lors des études de médecine, et d'autant plus lors de l'internat de médecine générale. En effet, le temps dédié à la médecine et santé au travail, lors des études de médecine, est en

moyenne de neuf heures, et le programme est hétérogène d'une faculté à une autre. (9)

Au cours de leur carrière, les MG peuvent se former lors de formations validantes dans le cadre du Développement Personnel Continu (DPC). Sur le site ogdpc.fr, on peut retrouver ces formations. Mais pour 2016, seules trois formations, avec un nombre de participants limités, sont disponibles, donc moins de 150 médecins peuvent se former en 2016, ce qui est très peu.(25)

De plus, 74% des MG décrivent comme obstacle la complexité des tableaux des MP, et 71% les difficultés de reconnaissance administrative en MP(10).

Pourtant plusieurs sites internet peuvent aider les MG. C'est le cas du site atousante.fr où les MG peuvent retrouver plusieurs informations sur les MP, que ce soit sur les tableaux, la déclaration, voire la réparation des MP. (26)

Le Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (SISTEPACA) a également mis en place sur son site internet plusieurs fiches d'aide à la déclaration en MP pour les professionnels de santé (27), et en particulier une brochure sur la déclaration des TMS en MP (28).

Ces fiches et brochures aident également les MG à faire le lien entre la pathologie, et le travail des patients. Mais le MG ne peut faire que des suppositions, et doit donc rester dans le conditionnel lorsqu'il pense qu'un lien existe. Seul le MT peut faire le lien de causalité entre la pathologie et les conditions de travail. C'est pourquoi le contact entre le MG et le MT reste indispensable, principalement à travers le patient.

IV-4-2- Le Médecin du travail

L'étude montre que le MT a une place importante, pour les patients, que ce soit dans l'écoute sur leur lieu de travail, dans l'aménagement de leur poste, ou dans l'information sur les TMS et les MP.

En effet, le MT a un rôle préventif, il surveille l'état de santé des salariés, les conseille, réalise des actions de prévention, propose des aménagements de poste, et joue un rôle dans la traçabilité des expositions professionnelles (29). Le MT doit revoir les patients en visite de reprise du travail après tout arrêt pour cause de maladie professionnelle, quelle que soit sa durée, pour faire le point, voire réaliser des aménagements. (30) Le MT peut également déclarer le patient inapte à son poste de travail, s'il considère que le patient ne peut plus poursuivre son travail sans aggraver sa pathologie.

Le MT est le professionnel le plus informé sur les postes de travail occupés par les patients. Comme l'a précisé l'Ordre des Médecins, le MT est le seul à pouvoir établir et affirmer un lien entre des causes professionnelles, et une pathologie. (29) Et il est le seul à pouvoir demander des aménagements de poste appropriés.

L'échange entre les MG et les MT semblent alors indispensable pour la bonne prise en charge des TMS, par leurs points de vue complémentaires. Une mauvaise perception du rôle de chacun freine parfois cet échange. (10). Cet échange doit absolument se faire par l'intermédiaire du patient, après son accord, donc celui-ci est

l'acteur principal de cet échange. (31) Une amélioration de cet échange, pourrait diminuer le taux de sous-déclaration des MP.

IV-4-3- Le Médecin conseil

Le MC doit donner un avis favorable ou défavorable concernant la déclaration en MP, après avoir recueilli des informations sur la pathologie, et la profession du patient, et voire après avoir demandé l'avis du médecin du travail si besoin. (26)

Or, il existe une disparité des taux de reconnaissance entre les différentes caisses. Pour les pathologies du tableau n°57, la différence de reconnaissance était au maximum de 28%, entre les différentes caisses, en 2010. C'est pourquoi la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a décidé de réviser les tableaux de MP, en commençant par le tableau n°57. (9)

Le MC revoit également le patient en cas de certificat final en consolidation, c'est-à-dire en cas de persistance de séquelles sans traitement actif possible. Dans ce cas, le MC peut fixer un taux d'incapacité permanente partielle (IPP) qui permet au patient d'avoir droit à une rente ou à un capital.(32)

Le MC peut parfois informer les patients sur l'avantage de réaliser une déclaration en MP, comme cela a été le cas chez un patient de l'étude ayant été en arrêt prolongé pour un TMS.

Le MC participe également aux actions de prévention, et d'information de l'assurance maladie sur les MP.

IV-5- Les avantages et les inconvénients de la MP

IV-5-1- Les avantages

Comme l'ont indiqué les patients, les avantages sont des prestations en nature ou en espèces.

Les prestations en nature sont la prise en charge à 100% sans avance de frais (tiers payant) pour les soins, les hospitalisations, les traitements, les transports si nécessaire, liés à la MP.

Les prestations en espèces sont les indemnités journalières (IJ) en cas d'arrêt de travail pour la MP. Ces IJ sont versées dès le premier jour d'arrêt, c'est-à-dire sans jour de carence.

Les prestations en espèces sont aussi les indemnités en cas IPP. Si le taux d'IPP est inférieur à 10%, le patient reçoit un capital en fonction du taux d'IPP. Si le taux d'IPP est supérieur ou égal à 10%, le patient reçoit une rente non soumise à l'impôt sur le revenu.(17)

IV-5-2- Les inconvénients

L'un des inconvénients décrit par les patients est le mécontentement de certains employeurs après la déclaration en MP.

Certains patients décrivent la peur de perdre leur emploi, ce qui peut arriver si le patient est déclaré inapte par le MT. En effet, si le patient est inapte à son poste de travail, soit l'employeur doit aménager son poste de travail, soit le changer de poste. Si l'entreprise n'a pas les moyens d'aménager ou de changer le poste, le patient sera licencié pour inaptitude, dans ce cas les indemnités de licenciement sont doublées.(33) Il est souvent difficile de retrouver un travail surtout pour les patients en fin de carrière. C'est pourquoi certains refusent de faire la déclaration en MP.

Quand on propose une déclaration en MP aux patients, il faut aussi penser aux indemnités pour IPP, qui souvent ne compensent pas la perte de salaire en cas de licenciement. Parfois il est préférable de faire une demande d'invalidité, en cas d'handicap important, car les indemnités peuvent être supérieures aux indemnités d'IPP en fonction de son taux. (9)

Le MG doit donc informer les patients des avantages et des inconvénients, et lui proposer les quatre possibilités qui sont :

- ne pas faire de déclaration en MP, ni de demande d'invalidité.
- faire une déclaration en MP si le poste de travail peut être poursuivi, ou si un changement de poste est possible.
- faire une déclaration en MP avec risque de licenciement par inaptitude au poste de travail.
- faire une demande d'invalidité.

IV-6- Les maladies à caractères professionnels (MCP)

Les MP concernent les pathologies d'origine professionnelle, inscrites aux tableaux des MP, et pouvant bénéficier d'une réparation, dont le système est géré par la Sécurité Sociale, et financé par les employeurs. Une meilleure information des patients, des MG, des MT, et des meilleurs échanges entre eux, permettrait de diminuer les freins à la déclaration en MP. Mais la déclaration en MP n'est pas la seule façon de déclarer une pathologie à composante professionnelle comme les TMS.

Selon l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire), les MCP sont définies comme toute maladie susceptible d'être d'origine professionnelle, qui n'entre pas dans le cadre des tableaux de MP indemnifiables.(34) Leur déclaration est obligatoire par tout docteur en médecine, auprès du médecin inspecteur du travail, par des fiches de signalement. (35) (Annexe 3)

Mais ces déclarations étant rarement réalisées, l'INVS a mis en place les quinzaines des MCP, où pendant 15 jours, des MT volontaires, de différentes régions, signalent les MCP, afin de réaliser une surveillance épidémiologique des risques professionnels.(34)

Une information des professionnels de santé, sur la déclaration des MCP, pourrait permettre une meilleure connaissance des risques professionnels, et donc la mise en place d'actions de prévention primaire et secondaire, plus précis et appropriés pour les TMS, mais également des autres pathologies à composante professionnelle.

Bien qu'il n'y ait pas de lien direct entre TMS et pénibilité au travail, le décret n°2015-1888 du 30 Décembre 2015 intègre des causes de TMS dans la prise en compte de la pénibilité. (36). La déclaration des MP ou MCP permettent d'obtenir des points de pénibilité, et en fonction des points, les salariés peuvent avoir droit à des heures de formation professionnelle continue, à une diminution des heures de travail égale à un mi-temps pour une certaine durée, et même à des trimestres de majoration de durée d'assurance vieillesse permettant un départ anticipé en retraite. (37) Tout ses avantages pour les patients semblent une bonne raison d'être plus attentif pour les professionnels de santé au lien entre les douleurs ostéo-articulaires des patients et leur profession.

V- CONCLUSION

L'étude a permis de confirmer l'existence de différents freins des patients à la déclaration en MP de leurs TMS pouvant expliquer la sous-déclaration en MP des TMS. Mais elle a également permis de mettre en évidence le retentissement professionnel mais aussi personnel de ces TMS chez les patients.

Les TMS semblent être un véritable handicap dans la vie quotidienne pour les patients, par leurs douleurs, et leurs impotences fonctionnelles. La réaction des employeurs semblaient partagée vis-à-vis des TMS, et des MP.

Le manque d'information sur les TMS, sur leur lien avec leur profession, et sur les MP, apparaissait comme le principal frein à la déclaration.

Déclarer une maladie professionnelle, bien caractérisée et invalidante, n'est pas toujours la meilleure solution pour l'employé. Les différentes options et attitudes doivent être présentées aux patients qui prendront ensuite leur décision.

Le MG apparaît comme le premier interlocuteur des patients, mais pas forcément le premier professionnel à leur parler de MP.

Le MT apparaît quant à lui comme le professionnel permettant d'améliorer les conditions de travail par l'aménagement des postes de travail.

Les différents possibilités concernant la MP (déclaration en MP, invalidité, poursuite ou non du travail), et leurs conséquences, doivent être présentées au mieux aux patients, afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée.

L'étude met donc en évidence la nécessité d'informer les patients sur les TMS et les MP, par exemple, grâce aux professionnels de santé, à des campagnes d'informations. Elle met aussi en évidence la nécessité de mieux former les MG, par une amélioration de la formation initiale, au cours des études de médecine, ou par des formations dans le cadre du DPC. Enfin, il paraît nécessaire d'améliorer la relation, la communication, entre les MG et les MT.

ANNEXES

ANNEXE 1

Entretien semi-dirigé

1-Caractéristiques sociodémographiques Quel est votre âge ?, Quelle est votre situation familiale ?, Quelles activités extra-professionnelles pratiquez-vous ?

2- Pouvez-vous me décrire votre profession ? Quelle est votre profession ? Depuis quand faites-vous ce métier ? Dans quel genre d'entreprise travaillez-vous (grande, petite) ? Décrivez-moi les mouvements réalisés.

3- Pouvez-vous me décrire vos douleurs ? De quelle pathologie souffrez-vous ? : type, durée, récurrence, autre pathologie associée, traitements...

4-Quand avez-vous parlé de vos douleurs à un professionnel de santé ? Au bout de combien de temps en avez-vous parlé à un médecin ? Lequel ? Avez-vous consulté le médecin du travail ? Si oui comment cela s'est passé ? Que vous a-t-il dit ?

5 -Comment ont réagi vos supérieurs vis-à-vis de votre pathologie ? (réactions, aménagement de poste....)

6 -Vous a-t-on déjà parlé de maladie professionnelle ?
-**si oui** : Qui vous a parlé de maladie professionnelle ? A quel moment avez-vous eu ces informations ?

7- Une déclaration en maladie professionnelle vous a-t-elle été proposée ?

-**si non** : accepteriez-vous de faire cette déclaration si on vous la proposait ? Et pourquoi ?

-**si oui** : avez-vous accepté cette déclaration ?

***si non** : qu'est-ce qui vous a fait refuser cette déclaration ?

***si oui** : pourquoi avez-vous accepté cette déclaration ? Quelles ont été les possibles réticences avant d'accepter la déclaration ?

8- Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de cette déclaration ? A-t-elle été acceptée ?

ANNEXE 2

Entretien 1

- Pouvez-vous me dire votre âge ?

- J'ai 56 ans.

- Quelle est votre situation familiale ?

- Je suis marié, j'ai deux enfants, deux garçons de 18 et 14ans et demi.

- Décrivez-moi un peu votre travail.

- Alors moi je suis carrossier depuis 36ans, je fais toujours le même métier dans un garage automobile.

- Est-ce un grand garage ?

- Oui enfin disons que c'est un garage moyen. En atelier carrosserie on est 3 carrossiers, 1 peintre.

- Décrivez-moi les mouvements que vous réalisez au travail.

- Je fais beaucoup de mouvements répétitifs, c'est-à-dire qu'on fait le redressage, on redresse la tôle, on le tape au marteau et après pour finir, on met le mastic et on ponce. Et des fois on ponce à longueur de journée. Dernièrement, quand il y a eu la grosse grêle, vous savez en 2010-2009, on a fait les voitures grêlées pendant 2 ans, on a poncé les pavillons, des fois on les changeait mais souvent on les réparait. On mastiquait tous les pavillons, il fallait poncer. On ponçait à longueur de journée, on faisait que ça, que ça, que ça. Et ça, ça m'a fait mal par contre.

Après par la suite j'ai vu le chirurgien, je lui ai expliqué mon travail. Et puis il m'a dit, de toute façon, que ce qui m'a usé c'était les mouvements répétitifs et pas les mouvements de force. Moi j'aurais cru que c'était en forçant mais en fait non.

- Et pour le ponçage, c'est à la main, avec des machines ?

- On a des machines mais le problème c'est que les machines c'est bien pour dégrossir. Le problème c'est qu'on ne peut pas finir à la machine car le résultat final n'est pas bon. On a une meilleure finition à la main, avec des cales. Une fois qu'elles passent en peinture, les voitures, si on fait tout à la machine, après ça ne va pas. Ça fait des ondulations, le résultat n'est pas précis. C'est pour ça que j'ai l'habitude de faire les finitions à la main.

- Les machines font-elles des vibrations ?

- Oui, oui ça vibre systématiquement, c'est des ponceuses vibrantes. Rotatives et vibrantes. C'est des petites vibrations mais à ce qu'il paraît ce n'est pas bon.

- Maintenant décrivez-moi un peu vos douleurs.

- Alors moi c'est l'épaule droite, je suis droitier. Le chirurgien, elle m'a fait une suture du tendon sus-épineux et infra-épineux de l'épaule droite par abord direct. En fait les tendons étaient abimés à l'intérieur et elle ne pouvait pas les réparer, donc pour le réparer elle a dû les sectionner et elle a rattaché plus bas avec des câbles. L'opération s'est passée au mois de mai, le 19 mai 2014. J'ai été obligé de m'arrêter 2 mois avant l'opération, j'avais trop mal, je ne pouvais plus conduire. Assis dans le canapé je ne pouvais plus, c'était terrible et surtout la nuit. C'était infernal, j'avais mal sans arrêt je n'avais pas de répit. Après l'opération c'est très douloureux aussi. Il y a une période, oulala, ça fait mal.

- Encore maintenant ?

- Non non maintenant c'est bon. Disons que 15 jours, 3 semaines après l'opération c'est très douloureux. Je prenais des cachets de morphine, c'était terrible. Je ne dormais pas. Maintenant je ne

regrette pas car ça va mieux, mais disons que j'ai fait du kiné pendant 6 mois. Il force bien sur l'épaule mais c'est pour notre bien pour récupérer de l'amplitude dans les mouvements. Pour moi, j'ai retrouvé une épaule presque normale pratiquement un an après. J'ai repris le travail 6 mois après mais j'ai galéré pour reprendre le travail. Au début c'était dur, j'ai demandé de l'aide à mes collègues pour certains travaux, je ne pouvais pas. Mais depuis le mois de mai, juin, ça y est c'est pratiquement normal. J'ai un petit peu moins de force. Mais de toute façon je fais attention je n'ai pas envie que ça recommence. Je ne travaille plus comme avant, je force beaucoup moins de toute façon on prend un peu plus le temps de faire et je fais attention à moi. Quand il y a des mastics à faire, je prends plus le temps, je fais des petites pauses. Je ne force plus comme avant c'est terminé.

- Vous aviez mal à l'épaule depuis combien de temps ?

- Ça faisait presque un an. Quand j'ai commencé à avoir mal, je me suis dit : « ce n'est rien, ça va passer, ça va passer ». Et puis le temps passait et ça ne passait pas. Au bout d'un moment, je suis allé voir le médecin, mon médecin traitant. Et à partir de là, il m'a fait passer des examens. J'ai commencé par faire des radios, on ne voyait rien, des échographies, on ne voyait pas trop. Après j'ai fait une IRM, ils n'étaient pas sûrs non plus. Après j'ai passé un arthroscanner sous injection, et là ils ont commencé à voir, mais ils ne voyaient pas trop non plus. J'ai dit que ce n'était pas possible que je ne pouvais pas continuer comme ça, j'avais mal presque à en pleurer. Ce que j'ai fait c'est que j'ai pris rendez-vous avec un chirurgien, et avec la disquette de l'arthroscanner, elle a regardé, et elle a vu que ce n'était pas normal, qu'il y avait une lésion. A partir de là, je suis allé voir mon médecin traitant, et puis lui il m'a dit que ça rentrait dans le cadre d'une maladie professionnelle, mon travail, mes positions de travail. Il a monté un dossier de maladie professionnelle auprès de la sécurité sociale. Et moi j'ai dit oui ok on le fait. Et seulement après, la sécurité sociale s'est mise en lien avec mon employeur, et c'est là que ça s'est mal passé après. Après, j'ai été convoqué par mon employeur, ils m'ont fait la morale : « qu'est-ce que c'est ?, qu'est-ce qu'il se passe ? Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous nous faites là, si tout le monde fait comme vous on n'a plus qu'à mettre la clé sous la porte, ça coûte très cher à l'entreprise ». Ils m'ont fait une morale pas possible, même des menaces. Alors moi, je me suis dit allez il me reste 6 ans à travailler. Je me suis dit que si je continuais le dossier ils allaient me pourrir la vie jusqu'à la fin pour me dégouter, et me faire partir. Ils ne font pas de cadeaux. Alors, ce que j'ai fait c'est que j'ai fait un courrier à la sécurité sociale en disant que je laissais tomber, que j'arrêtais les démarches. Mais j'ai surtout eu de la chance que l'opération s'est bien passé et que je puisse retravailler parce que je connais des personnes qui ont été opérés et chez qui ça s'est mal passé, ils sont handicapés maintenant. Donc comme j'ai laissé tomber la démarche de maladie professionnelle, si je ne pouvais pas retravailler je ne toucherais rien du tout. Mon médecin de travail m'a dit que ce n'était pas normal car les entreprises cotisent pour ce risque-là. Mais pour eux c'est comme un accident de travail c'est une catastrophe pour eux. Ils veulent zéro accident de travail, ils mettent une pression pas possible au personnel.

- Il y a une grosse pression de la part de votre employeur ?

- Oui c'est pour ça que j'ai tout arrêté.

- Il y a quand même eu des aménagements réalisés par votre employeur pour vous aider à travailler dans d'autres conditions ?

- Non, comme c'est une petite structure, on n'est pas nombreux que 3 carrossiers et 1 peintre. Avoir un poste aménagé ce n'est pas possible. Ils ne font rien, ils ne nous aident pas, ils ne font rien du tout pourtant ils savaient très bien ce que j'avais mais ils ne font rien. Ils nous laissent nous débrouiller. Il n'y a aucun soutien de ce côté-là, rien du tout.

- Et dans les suites ça a été avec l'employeur ?

- Oui maintenant ça va. Entre temps, j'ai changé de chef de service, j'ai changé de directeur. Eux aussi ils savent ce que j'ai eu mais bon ça se passe bien pour l'instant, je ne me plains pas. Ils me laissent travailler, ils ne me font aucune remarque. Ça se passe bien parce que j'arrive à faire mon travail. Mais je vais vous dire, j'ai un collègue en ce moment qui a arrêté le travail car il va se faire opérer d'une épaule aussi et c'est un carrossier aussi. Et il y en a un autre sur Belfort, c'est la même entreprise, qui va se faire opérer aussi. Et le peintre qui travaille avec moi, il ne peut plus peindre les pavillons car il n'arrive plus à lever le bras, il va passer une IRM de l'épaule. De toute façon, on est usé par le travail. On est tous des personnes d'un certain âge, on a tous la cinquantaine passée.

- Donc ça fait plusieurs années que vous faites le même métier et les mêmes mouvements.

- Oui on a tous toujours fait le même travail et beaucoup de mouvement répétitifs.

- Et vous avez un médecin du travail qui vous voit ?

- Avant de reprendre le travail, j'ai fait une visite à la médecine du travail oui. Mais sinon le médecin du travail on ne le voit pas souvent.

- Et à la reprise, il vous a dit quelque chose ?

- Il m'a dit qu'il fallait reprendre en faisant attention et de prendre un poste aménagé si c'était possible, mais à mon avis il n'a pas trop de pouvoir. C'est le ressenti que j'en ai.

- Vous aviez vu le médecin conseil lorsque vous aviez fait la déclaration en maladie professionnelle ?

- Je l'ai eu au téléphone. Quand j'ai fait mon courrier à la sécurité sociale, il m'a appelé pour savoir pourquoi je voulais arrêter. Je lui ai expliqué mais ils se sont bien doutés que j'avais reçu des pressions car malheureusement je ne serais pas le seul dans ce cas-là. Autrement je suis allé à une réunion à la sécurité sociale avec l'assistante sociale qui nous aide dans les démarches, par exemple pour les demandes d'invalidité et les choses comme ça, pour nous aider un petit peu, car à l'entreprise, ils ne font rien. C'est compliqué on se sent démuni. Il vous arrive une chose pareil, c'est à nous de nous débrouiller. De toute façon je ne travaillerai plus pareil, pourtant j'ai tout donné, je donnais sans compter mais maintenant c'est terminé. Je fais mon travail, il faut que mon travail soit bien fait mais je ne cours plus comme avant ça s'est terminé. Puis je n'ai plus le goût du travail comme avant dans l'entreprise où je travaille. Ça ne sera plus comme avant. Je leur en veux et je leur en voudrai tout le temps. Ce n'est pas comme si ça faisait que 2 ans que j'étais dans l'entreprise, ou que je venais d'être embauché. Ça fait quand même 36ans que je suis dans l'entreprise. Ils ne peuvent pas dire que je me suis fait ça ailleurs. De toute façon pour eux c'est le chiffre d'affaire, le rendement, ils ne voient que par ça. C'est normal faut que ça tourne mais il n'y a rien, aucun sentiment.

- C'est vrai que ce n'est pas simple.

- Oui ce n'est pas juste. Et en plus ils cotisent pour ce risque professionnel, mais ils disent toujours que ça coûte trop cher. Le garage, on fait partie d'un réseau, c'est une grosse société en fait, il y a 400 garages en France avec une gestion centralisée. C'est une grosse structure avec plein de petites agences. Il y a une pression de la structure. Mon directeur lui aussi il a des pressions qui viennent de plus haut.

- Sinon vous avez d'autres problèmes de santé ?

- Non, non. Je fais un peu de sport pour m'entretenir, je fais un peu de vélo. J'étais triste car je ne pouvais plus en faire. Là j'ai repris ça va, je fais du vélo sur route. Avant je faisais un peu de cyclocross. Ça n'a pas dû aider mon épaule non plus, mais j'en faisais qu'en amateur de temps en temps. Mais je n'en fais plus je n'ai plus le droit, le chirurgien m'a dit d'arrêter.

- Oui maintenant faut être prudent. Juste encore une dernière question. Quand vous avez fait la déclaration en maladie professionnelle, avez-vous eu un dossier à remplir sur les mouvements que

vous faites au travail ?

- Oui avec les amplitudes, les degrés. On l'a rempli avec mon médecin traitant. C'est lui qui l'a rempli car c'est quand même lourd, ce n'est pas simple. Il m'a dit que ce n'étais pas sûr que ce soit accepté car c'était étudié. Mais ça avait été accepté selon le médecin conseil que j'ai eu au téléphone.

Mais bon je m'en sors bien mais je leur en veux quand même.

- Merci d'avoir répondu à mes questions.

- De rien.

Entretien 2

- Quel est votre âge ?

- 49 ans.

- Quelle est votre situation familiale ?

- Je suis marié. J'ai des enfants mais pas de ma femme actuelle.

- Pouvez-vous me décrire un peu votre métier ?

- Mon métier c'est dans les moteurs.

- Ça consiste en quoi ?

- Je travaille dans une fonderie.

- Vous pouvez me décrire un peu les mouvements que vous faites ?

- Je porte du lourd, je fais beaucoup de manutention.

- C'est une grande entreprise ?

- On va dire que c'est une moyenne entreprise qui est dans un groupe, on est quand même 130 ouvriers.

- Pouvez-vous me décrire un peu vos douleurs ?

- C'est dû à mon épaule droite, quand je force un peu trop, j'ai une douleur qui arrive.

- La douleur est apparue il y a combien de temps ?

- Déjà au mois de novembre l'année dernière. J'ai eu des piqûres, ça s'est calmé puis c'est revenu.

- Et on a trouvé ce que c'était exactement ?

- Je n'ai pas tout en tête. Oui, ils ont trouvé et je vais être opéré bientôt.

- Elle est prévue quand l'opération ?

- A la fin du mois.

- Et là, vous êtes en arrêt de travail ?

- Oui.

- Est-ce que vous aviez vu le médecin du travail concernant votre épaule ?

- Oui tout à fait.

- Et que vous a-t-il dit ?

- Ben c'est lui qui m'a mis en arrêt.

- Depuis quand ?

- Depuis le mois dernier.

- Et avant il y a eu des aménagements de poste ou autre chose ?

- Rien c'est pour ça qu'ils m'ont mis en arrêt car il n'y a pas d'aménagement de poste.

- Vous a-t-on déjà parlé de maladie professionnelle ?

- Non

- Votre médecin traitant ne vous en a pas parlé ?

- Si j'ai fait ma demande de maladie professionnelle mais je n'ai pas encore de réponse, on m'a dit que c'était très long. Là je n'ai pas encore eu de nouvelles.
- Et qui vous a parlé en premier de maladie professionnelle ?
- C'est mon médecin traitant, il m'a dit qu'il fallait la déclarer en maladie professionnelle. On a commencé à faire les papiers, puis il y a eu un peu de retard. Ça fait maintenant plus de 4 mois.
- Et on vous a expliqué en quoi consistait la maladie professionnelle ?
- Pas trop. Mais pour l'instant je ne suis pas en maladie professionnelle.
- Vous avez déjà vu le médecin conseil ?
- Ah non.
- Pour l'instant vous n'avez fait que la demande avec votre médecin traitant, vous avez déjà reçu un dossier à compléter ?
- J'ai eu un dossier, qu'on a complété et que j'ai renvoyé ça va faire 4 mois.
- Pour compléter le dossier vous avez eu des problèmes ?
- Je me suis un peu renseigné, ma femme a appelé la caisse primaire pour avoir des informations, et ça c'est bien passé.
- Et avant de faire la déclaration, avez-vous eu des doutes, des réticences à la faire ?
- Au début j'étais en arrêt normal et après mon médecin traitant m'a dit qu'il fallait faire la demande en maladie professionnelle surtout que j'allais être opéré. Je me suis dit on va essayer on verra bien.
- D'accord. Et vis-à-vis de votre employeur, suite à la déclaration, ça se passe bien ?
- Ben oui ça va bien pour le moment.
- OK. Et en dehors de votre travail, vous faites d'autres activités, sport, bricolage... ?
- On devrait en faire du sport mais je n'en fais pas.
- Dans la vie quotidienne votre douleur vous gêne ?
- Oui surtout pour dormir donc vivement que je sois opéré.
- Avez-vous d'autres problèmes de santé ?
- Non juste le diabète c'est tout. C'est déjà pas mal.
- C'est sûr. Merci d'avoir répondu à mes questions.

Entretien 3

- Quel est votre âge ?
- 54 ans
- Quelle est votre situation familiale ?
- Je suis mariée.
- Avez-vous des enfants ?
- Non.
- Décrivez-moi un peu votre métier.
- Moi je suis femme de ménage.
- Dans une grande entreprise ?
- Je travaille pour une société de nettoyage, et je travaille pour une papeterie.
- Que faites-vous comme mouvements ?
- Je travaille 26h par semaine. Je fais les bureaux, les sanitaires, des halles d'entrée.
- Et vos douleurs, elles sont à quel endroit ?
- Au niveau de l'épaule gauche

- Pouvez-vous me décrire un peu vos douleurs ?
- Là en ce moment je vais chez le kiné. C'est une douleur qui part de l'épaule, qui descend à l'intérieur du biceps.
- Vous êtes droitère ou gauchère ?
- Droitère.
- Les douleurs durent depuis combien de temps ?
- Ça va faire un an en septembre autour du 15.
- Y a-t-il eu un facteur déclenchant ?
- Ben non.
- Et vous en avez parlé à quel moment à votre médecin ? Depuis le début ?
- Non pas depuis le début je pensais que ça allait passer. J'ai dû en parler au mois de Janvier.
- Vous avez donc attendu quelques mois ?
- Oui. Je me suis dit « ça va passer, il faut juste du temps ». Je pensais à de l'arthrose déjà, pas à de la tendinite.
- Et c'est votre médecin qui vous a parlé de tendinite ?
- Oui parce qu'on a fait des radios et c'est là qu'elle m'a dit que j'avais une tendinite. Après j'ai vu l'ostéopathe.
- Et il y a eu de l'amélioration ?
- J'y suis allé qu'une fois, il m'a manipulé, et je n'ai pas eu d'amélioration. Et c'est lui qui m'a envoyé faire des massages que je fais en ce moment.
- Et il y a de l'amélioration ?
- Là ça fait la 4eme séance que je fais. Oui je me sens un peu mieux. J'espère que ça ira mieux, j'ai en tout 15 séances, et j'ai trois séances la semaine prochaine. S'il faut on ira au-delà. Là vu que je ne travaille pas ça va faire 15jours, je suis en congé, ça va un peu mieux.
- Et vous avez vu le médecin du travail par rapport à vos douleurs ?
- Non.
- Est-ce qu'on vous a parlé de maladie professionnelle ?
- Ben non. Ça fait quand même 32 ans que je fais du ménage, et tout le monde a plus ou moins mal. Quand vous voyez les filles en caisse, elles ont souvent des tendinites aussi.
- Avez-vous d'autres problèmes de santé.
- Non.
- Avez-vous des activités sportives en dehors du travail ?
- Je fais une fois par semaine de l'aquagym.
- Ressentez-vous de la douleur quand vous faites de l'aquagym ?
- Oui j'ai toujours mal à l'épaule.
- Si on vous proposait de faire une déclaration en maladie professionnelle vous accepteriez ?
- Non pas forcément.
- Qu'est-ce qui vous freinerai à faire la déclaration ?
- Pour moi ça ne va pas changer grand-chose.
- Vous savez un peu à quoi ça consiste ?
- Non pas du tout. Mais je ne me suis jamais penchée sur la question non plus.
- Est-ce que vous en avez parlé à votre employeur ?
- Non, on se voit très peu, je ne peux pas dire qu'on ait beaucoup de contact.
- Et vous avez changé votre façon de travailler ?
- En effet, on essaie de s'adapter autrement. J'essaie de ne pas trop tirer sur mon bras, donc j'essaie

- de ne pas faire de gestes violents. Je vais plus calmement. Je perds plus de temps mais bon.
- Oui vous faites attention quand même.
 - Oui.
 - Et vous avez déjà pensé à en parler à votre employeur pour aménager un peu votre poste de travail ?
 - (Rires). Oh ma pauvre, les employeurs ne sont pas là pour vous aider beaucoup. Si ça ne leur plaît pas, ils vont vous dire un jour ben c'est bon. Et se mettre en maladie ce n'est pas une solution non plus. Dans les ménages, le jour où on est plus capable, on vous remerciera.
 - Donc pour l'instant vous faites avec.
 - Voilà.
 - Il n'y a pas de déchirure du tendon, c'est juste des tendinites ?
 - Oui c'est une tendinite, elle est bien inflammée, c'est pour ça qu'elle me fait faire des ultrasons, des massages et un petit peu de rééducation car on se tient mal. Elle me dit que j'ai tendance à avoir l'épaule qui remonte. Quand on a mal on a tendance à remonter l'épaule pour se soulager un peu. On n'a pas toujours de bonnes postures.
 - Et le kiné vous a expliqué un peu comment vous tenir au travail aussi ?
 - Il m'a demandé si je faisais les vitres, je lui ai dit que non. Il m'a dit que c'était une bonne chose. Il m'a dit de ne pas lever plus haut que la ceinture, les seaux tout.
 - Mais c'est assez difficile dans votre métier.
 - Oui je change souvent l'eau des seaux, c'est des grandes surfaces, j'ai beaucoup de bureau. On ne peut pas tout faire un atelier avec la même eau. Tous les 2 bureaux, je change l'eau des seaux. On les manipule beaucoup. Il faut les mettre en hauteur dans le lavabo pour tirer l'eau.
 - Vous n'avez pas d'arrivée d'eau basse.
 - Non. J'ai de la chance car c'est un col de cygne mon robinet, les autres n'ont pas ça. Après ce n'est pas évident il faut prendre l'eau dans les petits seaux et les transvaser dans des grands seaux. Donc moi ils m'ont arrangé. Je leur ai demandé, à la papeterie pas à mon employeur, s'ils pouvaient me mettre un col de cygne. Et ils l'ont fait.
 - En fait ce n'est pas votre employeur mais l'entreprise où vous faites le ménage.
 - Oui c'est l'entreprise pour qui je travaille qui l'a fait. Ils n'étaient pas obligés. Ils font en sorte de nous faciliter la tâche aussi.
 - C'est déjà un point positif pour vous. En tout cas je vous remercie d'avoir répondu à mes questions.
 - De rien.

Entretien 4

- Quel est votre âge ?
- 58 ans.
- Quel est votre situation familiale ?
- Je suis marié, 2 enfants, un garçon et une fille qui ne sont plus à la maison, de 25 et 30ans.
- Décrivez-moi un peu votre travail.
- Ben moi je travaille dans le bâtiment, normalement je suis peintre en bâtiment, mais la peinture je n'en fais pas beaucoup. Je fais surtout ce qui est placo, beaucoup de façade, échafaudage, tout ce qui est menuiserie, peinture quand même et tout ce qui est dans le bâtiment.
- Donc plein de choses différentes.

- Oui, carrelage, plomberie, tout ce qui est dans le bâtiment je sais faire donc je fais. Je suis un touche à tout. Des fois ce n'est pas le même boulot, quand il faut monter du placo, quand il faut en monter des tonnes et des tonnes pendant des jours, là ce n'est pas la même.
- Et votre entreprise, c'est une grande entreprise ?
- C'est une grande entreprise, il y a 3 corps de métiers. En peinture, on est une vingtaine, en menuiserie ils sont autant, et en sol ils sont 5 ou 6.
- Au niveau de vos gestes, vous faites des mouvements répétés ?
- Oui mais surtout des mouvements physiques, par exemple quand je travaille en l'air, qu'il faut viser des plaques au plafond, des fois on est les bras en l'air toute la journée, même des semaines complètes. Même pour peindre des plafonds, c'est toujours les bras en l'air.
- Et vos douleurs vous pouvez me les décrire ?
- Vous savez au bout du coude, il y a l'os et sur l'os il y a quelque chose qui fait mal. C'est quoi en fait les tendons ?
- En fait c'est l'insertion du tendon sur votre os.
- Oui c'est ça et quand on appuie dessus, il tend par-dessus et c'est là que c'est douloureux.
- Et ça a commencé il y a combien de temps ?
- Il y a déjà quelques années mais je l'ai signalé à mon médecin traitant il y a 2 ans et je suis en maladie professionnelle depuis un an.
- C'est récent finalement, vous n'en aviez pas parlé avant en fait.
- Ben non, j'ai presque plus mal de l'autre côté maintenant mais je ne le dis pas car ça ne sert pas à grand-chose. Ça ne m'empêche pas d'aller au travail quand même car il faut y aller. Si vous êtes en arrêt tout le temps... J'ai mal mais ça ne m'empêche pas de travailler. J'arrive quand même à travailler avec du mal. Parfois au bout d'une journée le bras..., mais j'y arrive quand même. Je force pour faire quoi.
- Et vous en aviez parlé à d'autres médecins avant ?
- Non non à personne. Juste au médecin traitant et après j'ai été convoqué par le médecin conseil et c'est lui qui m'a dit que je devais faire une déclaration en maladie professionnelle.
- Et vous avez été convoqué par le médecin conseil pour quelle raison ?
- Car j'ai été arrêté plus d'un mois, et j'ai été convoqué au médecin conseil. Et aussi parce que j'ai fait de la kiné plusieurs fois c'est aussi pour ça qu'ils m'ont appelé. Ils se demandaient pourquoi je faisais de la kiné. C'est là qu'ils m'ont dit qu'il fallait que je fasse un dossier de maladie professionnelle, et qu'après je n'aurais plus de soucis. Après une fois que c'est en route, je vais chez le médecin quand je veux et le kiné pareil.
- Avez-vous rencontré des problèmes pour la déclaration en maladie professionnelle ?
- Non, j'ai rempli un dossier, ça c'est bien passé. Bon je suis en maladie professionnelle, mais je ne sais pas vraiment à quoi ça sert. Bon, si je m'arrête... En fait, je touche du bois, ça fait 2 ans que je ne me suis pas arrêté pour ça. Je me suis plus arrêté car je suis en accident du travail pour des hernies cervicales. J'ai plus mal qu'au coude. Pour le coude ça ne m'a jamais empêché d'aller au boulot. Je ne me suis jamais arrêté pour ça depuis que je l'ai.
- Comment ont réagi vos employeurs à la déclaration en maladie professionnelle ?
- Rien, pas de nouvelles, moi je leur ai téléphoné, ils ne vous disent rien, vous savez, ça ne les empêche pas de porter. Il faut aller au boulot, ils n'ont rien dit, j'ai juste envoyé les feuilles.
- Il y a eu un aménagement de poste ?
- Non, il n'y a rien eu. Normalement c'était prévu, mais il n'y en a pas dans mon boulot. Et je suis responsable dans mon boulot, j'ai des gars. Pour aménager il n'y a pas vraiment de place dans mon

boulot. Sinon faudrait être à la maison à ne rien faire, et être en arrêt, mais je ne suis pas sûr que ça marcherait. Après ce n'est plus la même avec la sécu. Mais là il ne me reste que deux ans pour la retraite. Je connais des gens qui ont été arrêté pour maladie professionnelle avant la retraite mais ce n'était pas la même maladie.

- On vous a un peu expliqué en quoi consistait la maladie professionnelle ?

- Non non, en fait on ne m'a pas expliqué. Mais ce qui est bien c'est que je n'ai pas de jours de carence, et je ne perds pas mes congés. J'avais eu un arrêt de 3 mois pour une fracture de l'orteil et j'avais perdu sur mes congés. Par contre en maladie professionnelle je ne perds rien. Ou en accident de travail comme je suis pour les cervicales. Par contre pour mes hernies cervicales, ils m'ont dit que tant que j'étais en accident de travail, je ne peux pas être en maladie professionnelle. Ils m'ont dit vous continuez comme ça, et on clôturera l'accident de travail quand vous serez en retraite. Je ne sais pas comment ça se passe après, mais pour l'instant je suis en arrêt de travail pour ça, et en maladie professionnelle pour le coude. Je ne sais pas si je dois faire la demande pour le 2eme coude.

- Oui vous pouvez faire une nouvelle demande de maladie professionnelle pour l'autre coude.

- Parce que je vois que maintenant j'ai aussi mal à l'autre coude. Donc je peux toujours faire un dossier mais ça ne m'apporte rien.

- En fait si vous avez plus mal à gauche maintenant et qu'on vous arrête pour le gauche, on ne peut pas le passer en maladie professionnelle si la demande n'a pas été faite.

- Mais c'est possible d'avoir les deux en maladie professionnelle ? Il y a des personnes qui ont les 2 ?

- Oui bien sûr ça arrive.

- Ah d'accord. Et quand j'ai de la kiné, l'autre jour j'avais trop mal au coude droit, il devait me faire les cervicales mais il a travaillé un peu le coude avec de l'électricité, ça m'a fait du bien. Maintenant que j'ai mal au coude gauche faudrait peut-être me le faire aussi.

- Effectivement ça pourrait vous faire du bien.

- Oui le kiné m'a dit que pour le coude c'est ce qui avait de meilleur.

- Oui le plus efficace c'est la kiné avec les ondes de choc, et surtout l'arrêt des mouvements répétés.

- Ah ben oui, c'est l'usure faut pas rêver, depuis le temps que je fais des échafaudages, et de beaucoup porter, ça n'arrange rien. Quand on arrête c'est vrai qu'on a moins mal, mais après je ne suis pas à la retraite encore.

- C'est sûr. Et avant de faire votre déclaration en maladie professionnelle, aviez-vous des réticences à faire la déclaration ?

- Non, c'est en parlant au médecin, c'est là qu'elle m'a dit que si j'avais mal au coude, il fallait faire la déclaration. Je ne savais pas exactement ce que c'était, mais on m'a dit que c'était fréquent à la sécu. Je pense que c'est le métier qui veut ça, mais après ce n'est pas de l'arthrose ça.

- Non c'est plutôt de la tendinite.

- C'est les tendons en fin de compte.

- C'est ça. C'est les tendons qui sont inflammés.

- Au repos c'est sûr ça va mieux, par exemple en vacances, on va en parler au patron (rires). En fait où j'ai le plus mal au coude c'est quand j'ai beaucoup d'outillage : perceuse, visseuse, ... Ça fait quand même du poids sur le poignet et après ça tire sur le coude.

- Et je pense qu'il y a aussi des vibrations.

- Oui et ça, ça n'aide pas non plus. Mais bon, en ce moment ça va j'ai mal mais c'est supportable.

- C'est déjà ça. Avez-vous d'autres problèmes de santé ?

- Non pas autrement à part des douleurs de dos par moment.

- D'accord. Et le formulaire que vous avez reçu pour la déclaration, il n'a pas été trop compliqué à

remplir ?

- Non, c'était un formulaire avec plusieurs pages, mais non c'était simple à remplir. Et après ils m'ont envoyé un autre dossier, que j'ai complété et après il a fallu attendre plusieurs mois. Il paraît même que j'aurai pu demander une invalidité, mais ça je n'ai pas eu de nouvelles. Mais je ne pense pas que ma maladie irait en invalidité. Bon on verra tant que ça va il vaut mieux aller au travail, il manque plus que 2 ans. En fait j'ai les années de travail vu que ça fait 43 ans que je travaille mais il faut partir à 60ans. Et j'ai encore de la chance, normalement c'est 62 ans.

- Mais vous avez commencé jeune je pense.

- Oui. Si je pars maintenant personne ne me paie. Donc quand ça ne va pas je vois avec mon médecin traitant, et elle m'arrête. Depuis que j'ai la maladie professionnelle c'est plus simple avec les feuilles, et quand j'ai des soins je n'avance rien. Tous mes frais sont pris en charge par la maladie professionnelle.

- Avant que le médecin conseil vous parle de la maladie professionnelle, vous connaissiez la maladie professionnelle ? Vous saviez que vous pouviez faire la demande ?

- Non je n'en avais jamais entendu parler. Même le nom d'épicondylite je ne savais pas ce que c'était. C'est ma fille qui est manip radio qui m'a dit ce que c'était. A part les médicaments, et la kiné il n'y a rien d'autre pour traiter.

- Le meilleur traitement c'est l'arrêt des mouvements qui déclenche les douleurs. Mais avec le travail ce n'est pas possible.

- C'est sûr. Les gels ça ne m'a fait aucun effet. Ce qui m'a bien amélioré c'est la kiné avec les électrodes. J'avais presque plus de douleurs. Quand j'ai repris le travail c'est revenu.

- Il faut peut-être reprendre un peu de kiné.

- Oui mais avec la sécu on ne peut pas faire trop de kiné. Ils surveillent. Après vu que je suis en maladie professionnelle c'est peut-être possible.

- Il faut voir avec votre médecin traitant. Je vous remercie d'avoir répondu à mes questions.

Entretien 5

- Quel âge avez-vous ?

- 55ans.

- Quelle est votre situation professionnelle ?

- Marié avec une fille.

- En quoi consiste votre travail ?

- Mécanique, je travaille dans l'automobile, on fait du montage sur moteur.

- Et quelles sont les mouvements que vous réalisez ?

- Il y a beaucoup de mouvements répétés et il y a beaucoup de machine, des servantes. Des machines qui sont suspendues et il faut lever le bras à plus de 2m de haut pour pouvoir attraper les machines. Et quand tu as des problèmes d'épaule, il ne faut pas lever la main plus haut que l'épaule. C'est répétitif, et à la fin de la journée tu ne peux plus bouger. On a aussi des machines qui font des à-coups au moment où on va ferrer, et au moment où elle bloque, ça aussi quand on a des problèmes d'épaule ce n'est pas très bon non plus.

- Et vous travaillez dans une grosse entreprise ?

- Ah ben oui c'est une grosse boîte.

- Décrivez-moi vos douleurs, votre problème d'épaule.

- J'ai un tendon qui est cassé au niveau l'épaule droite.
- Vous savez quel tendon ?
- Ah non je ne sais pas lequel.
- Et vous êtes droitier ?
- Non gaucher et apparemment, j'ai eu plusieurs collègues qui ont eu les mêmes problèmes que moi, et c'est toujours comme ça, les droitiers ont mal à gauche et les gauchers à droite.
- Vous avez eu des soins ?
- Pour l'instant non, j'ai fait des radios, une IRM. Et là, j'ai eu mon médecin du travail qui a lancé le dossier de maladie professionnelle, et là c'est en cours. Et les derniers examens que j'ai fait c'est une radio et une IRM.
- Et c'est là qu'on a vu que le tendon était cassé ?
- Non non bien avant, j'avais fait une échographie et c'est là qu'ils l'ont vu. Pour l'instant je ne fais plus mon boulot, enfin si je le fais quand même, mais je ne peux pas tenir les postes, c'est des postes physiques avec des à-coups. J'ai mon médecin du travail qui m'a fait une lettre comme quoi il ne fallait plus que je fasse ces postes-là.
- En attendant un traitement ?
- Non mon chef m'a dit : « même si tu ne prends pas les postes, moi ça me convient je te garde ».
- C'est déjà bien qu'il le prenne comme ça. Et qui vous a proposé de faire la déclaration en maladie professionnelle ?
- C'est le médecin du travail et je l'ai fait avec mon médecin traitant.
- Avez-vous rencontré des problèmes pour remplir les dossiers ?
- Ce n'est pas évident, le problème c'est les termes il faut vraiment connaître: quel est le travail, les positions qu'on prend pendant le travail, l'ergonomie tout ça. J'ai un chef qui m'a aidé énormément, et l'infirmière là-bas aussi. Mais ce n'est pas évident. Ils sont un peu compliqués. Il y a un moment on se dit « ce n'est pas possible je ne vais pas y arriver, ils me demandent trop trop trop de choses ». Mais je me suis renseigné à droite, à gauche, et on m'a aidé alors c'est bien. Quelqu'un qui ne sait pas, qui se dit : « c'est quoi ces mots là, ça veut dire quoi ». Il faudrait que ce soit un peu plus simple, qu'on comprenne plus facilement.
- Il faudrait plus d'explications ?
- Oui voilà.
- Avez-vous d'autres problèmes de santé ?
- Non juste ça.
- Comment on réagit vos chefs ?
- Ils ont été très sympas. Ils comprennent ce que j'ai, et ils m'ont dit qu'il fallait que je me soigne. Et le médecin du travail, il ne veut pas que je me blesse plus en travaillant, c'est pour ça que pour lui les postes, que j'ai, ne sont pas adaptés pour moi. Je ne peux plus faire les postes, utiliser les machines, mais je continue quand même à faire mon boulot. Je m'occupe de 5 personnes. J'ai une bonne petite équipe, ça va, je n'ai pas à me plaindre.
- Si tout le monde est compréhensif c'est déjà bien.
- Oui mais au début ce n'était pas le cas avec les collègues. Il a fallu leurs expliquer car ils disaient : « tu ne veux pas travailler ». J'en ai parlé à mon chef et il leurs en a parlé, leurs a expliqué, et maintenant ils comprennent.
- Le principal problème a été le questionnaire si je comprends bien.
- Oui, mais aussi pour moi, c'est dur pour moi de ne pas pouvoir faire. Pour l'instant, j'attends que mon dossier soit fait, et après je vais voir mon médecin car je ne peux pas rester comme ça. Voir si je

dois être opéré, on va voir. J'ai eu une infiltration mais elle n'a pas été efficace. Je n'ai pas voulu faire la 2eme. Maintenant ça va mais c'est parce que je ne fais plus de postes assez durs. Mais dès que je veux faire un truc, lever quelque chose ou même lever le bras au-dessus de l'épaule, le jour même ça va, mais le lendemain j'ai mal.

- Et dans la vie quotidienne comment ça va ?

- On fait avec, des jours ça va, des jours moins. Maintenant j'attends la suite, je ne veux pas laisser trainer.

- Merci d'avoir répondu à mes questions.

- De rien.

Entretien 6

- Quel est votre âge ?

- J'ai 43 ans.

- Quelle est votre situation familiale ? Vous êtes marié, des enfants ?

- Je suis marié, deux enfants.

- Pouvez-vous me parler de votre travail, ce que vous faites ?

- Je fais l'assemblage des moteurs. En fait, les moteurs arrivent en pièces et on les monte, jusqu'à sortir un moteur complet.

- C'est un peu comme la chaîne ?

- Oui c'est une petite chaîne, ce n'est pas une grande chaîne. Comme nous on est quatorze personnes, et des fois douze. Nous quand on travaille le moteur c'est de la qualité cent pour cent, pas comme les autres usines c'est garanti.

- Et quels mouvements vous réalisez ?

- Heu, tout, physique, moral. On calcule, on baisse, on prend, c'est-à-dire que tout le corps il travaille, tout le corps.

- D'accord. Et vous travaillez avec des machines ?

- Oui par exemple, on a une grosse machine qui est programmée, on l'encode avec le code du moteur, et après on serre les grosses vis de la culas. Il y a du poids, il faut prendre avec les 2 mains. A chaque fois il faut la porter, et la mettre dans le trou pour qu'elle visse. A chaque fois il faut changer. Moi je travaille à 2 postes, je marche, je prends la machine et je l'amène à un autre poste, il y a juste 3-4 mètres entre les 2 postes. Et là je fais mon opération en vissant les vis qu'il y a à faire, et après je l'envoie à un autre poste. C'est comme dans une balancelle, les moteurs ont les accroches comme des balancelles, et on les pousse sur des rails comme des trains où ils sont attachés.

- Donc il faut quand même les pousser.

- Oui mais il faut pas les pousser vraiment vraiment, ils glissent, c'est facile de les pousser.

- Il n'y a pas tout le poids ça glisse facilement ?

- Oui on a pas beaucoup de temps avec la chaîne donc faut aller vite. Après ça dépend du poste, moi j'ai un long poste. Avant là où je travaillais de demi-tournées c'était la galère, et c'est à cause de ça que j'ai attrapé cette maladie, il y avait un poste plus dur, on court toute la journée, c'est pénible, vous n'arrêtez pas, il faut aller là-bas puis venir à l'autre poste, vraiment pénible. Vraiment on n'avait pas de temps pour s'arrêter. Il faut marcher toute la journée, prendre le moteur là-bas aller de l'autre côté. Vraiment c'était dur.

- Et là vous avez changé de poste quand ?

- Avant je travaillais à ce poste, après ils ont modifié le dossier à cause de ça, quand j'ai eu la patte d'oie, et tout, j'étais parti voir le médecin du travail, et ils m'ont envoyé jusqu'à l'expert à Strasbourg j'ai galéré, j'avais trop mal. J'ai fait des infiltrations, du kiné. Depuis ce jour-là, ils ont modifié, c'est juste à cause d'une machine, on l'accroche à un câble. Et il faut beaucoup marcher, vous prenez une pièce, vous marchez 7-8 mètres pour la mettre dans le robot, vous l'accrochez au câble, puis vous le promenez, vous le ramenez. Vous marchez toute la journée, c'est la galère. Maintenant je ne travaille plus à ce poste-là, et en plus maintenant on a un nouveau moteur, c'est nickel, je travaille juste à mon poste. Le poste est plus lent, ce n'est pas pénible, je suis bien, je prends le temps pour le faire. C'est pour ça je me sens bien. Je n'ai presque pas de douleur c'est rare.

- C'est déjà bien.

- Oui c'est ça qui est bien, la machine fait de la pression faut la prendre pour la monter et descendre, mais on a le temps de le faire doucement. Alors qu'avant j'avais trop mal à l'épaule gauche et parfois la droite, ça dépend du poids et du type de moteur. Mais maintenant ça va mieux qu'avant.

- Donc c'est bien. C'est une grosse entreprise?

- Non, enfin quand vous venez c'est une grosse usine, mais il n'y a que 320 employés. On n'est pas beaucoup. Il y a plusieurs sites mais séparés, il faut sortir pour aller à un autre site. Je ne sais pas ce qu'ils font sur les autres sites, nous on fait des moteurs avec des pièces toutes neuves qui arrivent dans des cartons, on commande tout.

- Ça fait combien de temps que vous êtes dans cette entreprise?

- J'ai travaillé comme intérimaire pendant 2 ans, et je suis embauché depuis 5 ans, donc ça fait 7 ans.

- Donc ça fait déjà un petit moment.

- Oui.

- Est-ce que vous pouvez me décrire la maladie pour laquelle vous avez fait une demande en maladie professionnelle ?

- Oui c'est le coude droit, c'est à cause de ça, avec le parage, et le ferrage. Par exemple, il y a une grosse machine qui serre les culasses, il y a un double serrage, et quand je prends la pièce pour l'amener au serrage, avec le temps, ça a donné cette douleur. Et j'ai même fait des radios, et c'est vraiment touché au niveau du coude. Et après, ça a commencé l'épaule droite. Mais ils ont changé la machine, et maintenant ça va tranquille maintenant. Mais c'était vraiment à cause de la pièce-là, car il fallait bien appuyer pour serrer. Heureusement, ils l'ont enlevé cette pièce-là. Maintenant pour moi ça va, j'ai des douleurs que des fois pas tout le temps.

- Et vos douleurs elles ont commencé il y a combien de temps ?

- Ça fait un bon moment. Ça fait un an et quelques que ça a commencé. Au départ quand les douleurs ont commencé, je n'arrivais pas à conduire. Maintenant c'est mieux qu'avant, mieux !

- Maintenant ça vous fait mal quand vous forcez c'est ça ?

- Non maintenant ça va. Sur le poste avant c'était très dur, il y a beaucoup de gens comme moi là-bas. Vraiment ça court, ça court, toute la journée. Vous imaginez, vous faites un moteur, et les gars avant ou après vous ils finissent avant vous, parce qu'il y a trop de serrage, et trop à marcher toute la journée. Il y a une autre ligne qui fait presque pareil, mais c'est mieux que nous parce que la pièce et le robot sont juste à côté, il n'y a même pas un mètre. Mais nous non, la pièce est en bas, et le robot est en haut, vous marchez toute la journée entre les 2. Il y a beaucoup de gens qui ont changé de poste voir d'usine à cause de ça. J'ai demandé au médecin du travail pour qu'il vienne voir les gens, comment ils travaillent, et pour qu'ils changent au moins cette machine.

- Et le médecin du travail il vous a dit quoi ?

- Le médecin il a changé il est parti. J'ai fait des infiltrations avec le rhumatologue puis avec Dr R. au

niveau du coude droit après avoir vu le Dr G. (neurochirurgien) qui a vu que je n'avais pas besoin d'être opéré, et moi je ne voulais pas. L'infiltration, elle n'a rien fait, elle n'a rien changé. Maintenant je prends des cachets, du Voltarène, j'ai des douleurs, mais j'arrive à travailler. Maintenant je prends soin de moi, je ne force pas. Le coude maintenant ça va car je ne fais plus le même travail. Mais l'autre fois j'ai forcé sur le coude droit, j'ai serré des vis, j'ai eu mal. J'ai une tendinite de la patte d'oie à droite, ça va mieux aussi sauf quand je marche trop. A 60% ça va, j'arrive mieux à marcher.

- A l'époque, qui vous a parlé de maladie professionnelle ?

- C'est mon médecin traitant. Avant je suis allé voir sa collègue, elle m'a donné une lettre pour aller voir un médecin à A., mais elle m'a rien fait, juste elle m'a dit de faire de la kiné. Mais ça n'a rien donné. Je suis parti voir mon médecin traitant, qui m'a soigné avec du temps, et il m'a parlé de maladie professionnelle. Le médecin généraliste c'est mieux que les spécialistes. C'est comme Dr G., il m'a parlé mais il ne m'a même pas demandé si j'étais en arrêt maladie, il ne m'a pas dit ce qu'il fallait faire, il n'a rien fait. Il m'a parlé, il a rempli une feuille pour l'infiltration, mais il n'a rien fait. Quand vous allez voir le docteur, normalement il vous demande qu'est-ce que vous sentez, où vous avez mal. Mais pas lui. C'est pour ça le rapport qu'il avait fait, il n'a pas dit ce que j'avais, il a noté que c'était à guérir. Avec ça il m'a causé plein de soucis avec la sécu, avec ça je n'arrête pas de courir. Je suis passé en consultation avec le médecin de la sécu, il m'a dit que je n'avais pas droit à la maladie professionnelle. J'ai dû faire une lettre recommandée de réclamation. Le médecin du travail, lui il a refusé que je reprenne le travail. Il m'a dit : « si vous êtes malade, vous ne pouvez pas ». Mais c'est moi qui ai insisté pour travailler. Pour l'instant, à chaque fois, je signe un contrat avec l'usine comme quoi je travaille à mi-temps, et j'attends la nouvelle réponse de la sécu. Pour le moment où j'étais en arrêt maladie, je n'ai encore rien reçu comme indemnité. C'est à cause du Dr G. tout ça, il ne m'a pas fait un bon rapport. J'ai demandé au Dr G., et à mon médecin traitant si je pouvais refaire un nouveau scanner, ils m'ont dit non. Il m'a dit ce n'est pas la peine, il faut attendre un petit peu. Mon médecin traitant, il m'a dit que si ça ne va pas, il faut attendre 4 mois pour faire une autre infiltration.

- Oui il faut attendre un petit peu, on ne peut pas la refaire tout de suite. Et quand vous avez fait la déclaration en maladie professionnelle, ça s'est passé comment ?

- Pour Strasbourg, ça fait un an ou plus. Eux ils ont refusé. Quand je suis passé vers l'expert, il ne m'a rien demandé, je lui ai donné mes feuilles, il m'a tourné le coude, il m'a rien fait, je vous jure il ne m'a rien demandé. J'ai reçu un courrier comme quoi ils l'ont refusé, ils ne l'ont pas pris comme une maladie professionnelle. Je suis revenu vers mon médecin traitant, je lui en ai parlé. L'expert de Strasbourg a demandé que je lui envoie le compte-rendu de l'infiltration que j'ai fait pour la patte d'oie. Mon médecin traitant l'a fait, je l'ai renvoyé à Strasbourg. Moi je n'ai pas fait ça pour être indemnisé, je veux juste qu'ils ne me remettent pas sur mon ancien poste. Moi je ne veux pas être en arrêt maladie, je travaille. Je veux juste qu'on ne me fasse pas forcer au travail.

Maintenant comme m'a dit mon médecin traitant, le jour où j'ai mal, il me fera un certificat comme quoi il ne faut pas que je force au travail. Ça fait plus d'un an que je suis dans les papiers. Mais maintenant ça va dans mon nouveau poste c'est l'essentiel. Je travaille doucement, je ne peux pas forcer tout le temps sinon j'ai des douleurs inimaginables. J'ai des bandes de compressions que je mets tous les jours.

- D'accord. Et quand vous avez fait la déclaration en maladie, comment ça s'est passé pour remplir les feuilles, les dossiers ?

- Oui je les ai remplis avec mon médecin traitant, et après j'ai été convoqué par le médecin de la sécu, il m'a vu, il m'a contrôlé, il a fait son compte-rendu et il m'a dit d'attendre la réponse. Je lui ai dit que

l'important ce n'était pas l'argent, je lui ai dit moi je veux juste ma santé. Je lui ai bien expliqué. Après lui il a fait son rapport. 10-15 jours après, j'ai reçu une convocation pour aller voir le spécialiste à Strasbourg avec la date de rendez-vous. J'ai appelé pour changer la date car elle ne me convenait pas. Ils m'ont changé la date, et je suis allé à Strasbourg. Après ils ont refusé. Pourtant ce n'est pas pour les arrêts de travail, je refuse même les arrêts quand mon médecin traitant me les propose.

- Vous avez fait une réclamation après ?

- Oui, c'est après la réclamation qu'ils m'ont envoyé voir l'expert. Il a refusé aussi. Ils pensent pour l'argent pourtant quand vous regardez mon dossier, je n'ai pas eu d'arrêt de travail, j'ai juste demandé de ne pas forcer au travail. Je fais comme les autres, je travaille.

- Et avec vos chefs, ils comprennent ce que vous avez ?

- Ils s'en foutent. Quand je leur dis je suis malade, ils m'envoient vers le docteur. Certains le prennent comme du cinéma. Je leur ai amené un certificat pour dire ce que j'avais, ils m'ont dit qu'il me croyait, et depuis ils ne m'ont rien dit. Ils ne forcent pas car ils savent que j'ai mal. Par contre quand j'ai fait la demande de mi-temps thérapeutique, tant qu'ils n'ont pas eu le papier de la sécu ils ne voulaient pas, donc ils m'ont fait courir à la sécu. Mon médecin traitant a dû me faire un duplicata. C'est pas facile, ils vous facilitent pas les choses, et ils n'ont pas de poste aménagé. Dans l'usine quand on parle de poste aménagé ce n'est pas un poste où on est assis tranquille, je suis sur la ligne comme tout le monde, je travaille vraiment pendant 4h par jour. Ils peuvent même venir me voir où je travaille, je n'ai rien à cacher. La chose qui m'inquiète ce n'est pas le travail, c'est de guérir. C'est ça que j'attends.

- Vous voulez juste que votre santé s'améliore.

- Oui c'est ça.

- Merci d'avoir répondu à mes questions

- De rien à votre service.

Entretien 7

- Quel est votre âge ?

- J'ai 51 ans.

- Quelle est votre situation familiale ? Etes-vous marié ? Des enfants ?

- Marié, j'ai 3 enfants.

- Pouvez-vous me décrire un peu votre métier ?

- Je suis cariste. Mais quand j'ai eu mon problème de tendinite à l'épaule, je travaillais au four, avec l'aluminium liquide. Les fours à l'époque ce n'était pas comme maintenant, on s'occupait de 3-4 fours par équipe, il fallait les écrémer 3-4 fois, vider le four, nettoyage du four. Ça demandait toujours du physique. Donc suite à ça j'ai attrapé une tendinite à l'épaule gauche, et après ça a suivi avec l'épaule droite, la nuque. J'ai fait un an de maladie professionnelle. Après un an c'était guéri sans plus, de temps en temps ça revient, ça part. Ça dépend des jours et du temps aussi.

- En ce moment, vous n'êtes plus en maladie professionnelle ?

- Non non je ne suis plus en maladie professionnelle.

- Et avant de faire la déclaration en maladie professionnelle qui vous en avait parlé ?

- C'était mon médecin traitant.

- Vous avez accepté tout de suite de faire la demande ou vous avez eu des réticences ?

- Non non on a fait tout de suite la demande car je ne pouvais plus travailler. Je n'arrivais plus à

bouger l'épaule. Donc elle m'avait conseillé de faire une demande en maladie professionnelle. On a fait la demande, au bout de trois mois ça a été accepté. Et je suis resté en maladie professionnelle un an environ.

- Pour faire la demande, pour remplir les dossiers, avez-vous rencontré des problèmes ?

- Moi ça a été rapidement, j'ai un chef qui était sympa, il m'a rempli le dossier de façon correcte. Ça dépend des entreprises.

- Votre entreprise c'est une grande entreprise ?

- À l'époque, c'était une usine qui avait environ 500 salariés. A l'heure actuelle on est 150 à peu près. C'est une grande boîte. On est un groupe qui fait partie de plusieurs sites.

- C'est une entreprise dans un grand groupe.

- Oui.

- Et vous aviez vu le médecin du travail à l'époque ?

- Oui, le médecin du travail et le médecin conseil.

- Et ils vous ont dit quoi ?

- Le médecin du travail il suivait les ordres du médecin traitant. Par contre le médecin conseil, il y en a deux à la caisse, et eux ils travaillent vraiment pour la sécu. Ils n'en ont rien à foutre.

- Ça a été difficile avec eux ?

- Au dernier entretien, elle voulait absolument que je reprenne le travail alors que je n'étais toujours pas guéri. Il fallait que je fasse une infiltration. J'ai dit : « écoutez, moi ce que je veux c'est travailler. Si vous me guérissez l'épaule, je travaille tout de suite, il n'y a pas de problème. Mais là je ne peux pas lever le bras ». Elle me dit : « oui mais ça fait un an ». Je lui dis : « que ça fait un an, deux an ou dix ans, c'est ma santé qui compte d'abord. Si je n'ai pas de santé je ne peux pas travailler ». Elle m'a répondu que c'était inadmissible. Ça m'a énervé, je me suis fâché. Après elle a vu que j'étais assez réglo, elle m'a prolongé un mois en attendant mon infiltration. Donc j'ai fait l'infiltration vers un rhumatologue. Depuis j'arrive à bien bouger mon épaule.

- Donc l'infiltration vous a bien aidé. Mais vous me disiez que par moment il y a encore des douleurs.

- Les douleurs ça revient, ça repart, les tendinites on ne s'en sort jamais. Mais c'est des douleurs gérables. En fait, les douleurs que j'avais avant j'étais paralysé.

- Effectivement donc là c'est quand même mieux.

- Oui.

- Pour la maladie professionnelle, on a fait un certificat final ou une prolongation en soin.

- Un certificat final, ils n'ont pas voulu continuer plus. Pour nous demander de l'argent ils savent faire, mais pour nous en donner ce n'est pas pareil.

- Sinon vous n'avez pas d'autres problèmes de santé ?

- Pour le moment non.

- Vous faites du sport ou une autre activité ?

- Je n'ai pas le temps de faire du sport.

- D'accord. Et le problème à l'épaule c'était il y a combien de temps ?

- Dans les années 2000.

- Ça fait déjà un moment.

- Oui.

- Merci bien d'avoir répondu à mes questions.

- De rien

Entretien 8

- Quel est votre âge ?
- 47ans.
- Etes-vous marié ? Avez-vous des enfants ?
- Je suis mariée, je n'ai pas d'enfants.
- Pouvez-vous me décrire votre métier ?
- Je suis auxiliaire de vie, aide à la personne.
- Depuis combien de temps ?
- C'est ma troisième année.
- C'est une grosse entreprise ?
- C'est assez grand.
- Pouvez-vous me décrire vos douleurs ?
- C'est mon coude, j'ai une épicondylite droite, c'est dû aux mouvements répétés que je fais dans la journée. Donc j'ai des pincements, la nuit je suis toute endormie. Quand je plie, je tends j'ai mal. Je ne peux plus manipuler comme avant, même pour battre une omelette ça fait mal. J'ai des douleurs qui reviennent sans cesse.
- Les douleurs ont commencé il y a combien de temps ?
- Elles ont commencé l'année dernière, autour du mois d'octobre 2014. Je pensais que c'était une tendinite, je me suis dit c'est rien ça va partir. Mais finalement non c'était de plus en plus douloureux surtout la nuit, ça me réveillait avec la douleur. Dès que je le pliais ou je le tendais ça me faisait super mal. Donc je me suis dit que ce n'était pas normal. J'ai vu mon médecin traitant, elle m'a dit que c'était ça, mais elle n'était pas sûre. Elle m'a envoyée faire une infiltration, mais apparemment ça n'a pas marché.
- Vous en avez parlé au bout de combien de temps à votre médecin traitant ?
- J'ai laissé trainer, je lui en ai parlé au mois de janvier.
- Et l'infiltration ça a été quand ?
- Au mois de mars. Puis on a fait le dossier de maladie professionnelle avec la remplaçante de mon médecin traitant.
- C'est le médecin remplaçant qui vous a parlé de maladie professionnelle ou quelqu'un vous en avait parlé avant ?
- Oui mon médecin traitant m'avait dit que si ça n'allait pas mieux, on ferait la déclaration en maladie professionnelle. Comme elle était partie en vacances, on l'a fait avec la remplaçante.
- Votre médecin traitant vous a expliqué en quoi consiste la maladie professionnelle ?
- Non pas trop.
- Et maintenant vous savez un peu en quoi ça consiste ?
- Oui
- Et qui vous a donné les informations ?
- Mon médecin traitant.
- Dans les suites de la demande, comment ça s'est passé ?
- Il y a eu beaucoup de papiers à remplir, je ne m'attendais pas à ça, avec l'employeur. Ça a été reconnu le 2 avril. Ça a été rapide.
- Pour remplir les papiers ça a été ?
- C'était un peu compliqué, il fallait faire des schémas, des dessins, mettre des croix à l'endroit où j'avais mal donc c'était pas facile à remplir.

- Vous les avez rempli toute seule ?
- Non je l'ai rempli avec mon médecin traitant.
- Avez-vous vu le médecin conseil ?
- Ensuite j'ai eu une visite médicale avant de reprendre le travail. Donc le médecin de la médecine du travail fallait qu'elle me voit aussi, je lui ai amené mon dossier et elle a vu. Donc il fallait aménager mais avec le boulot que je fais ils n'ont rien aménagé du tout.
- Vous faites des transferts, des toilettes ?
- Oh oui, et on a des personnes qui sont assez lourdes, des poids morts, et on est toute seule. Je mets toute ma force dans mes bras. Et comme je suis droitrière, ça ne m'aide pas. Et on a des courses à faire donc ce sont des charges assez lourdes.
- C'est vrai que pour aménager dans votre travail, c'est assez compliqué.
- Oui. En plus j'ai des week-ends, un sur deux. Lundi j'ai refait une infiltration, c'est la deuxième car la première n'a pas très bien marché à ce qui paraît. Le médecin m'a dit que si celle-là ne marchait pas il fallait faire une opération.
- Et vous avez eu de la kiné avant ?
- Non je n'ai jamais eu de kiné. Et la chirurgie me fait peur. Mais c'est bizarre que ça vient comme ça d'un seul coup. La première infiltration, que j'ai fait, m'a soulagé 4-5 jours et ensuite c'est revenu. Mon médecin m'a dit qu'il faut être au repos. Mais ce n'est pas facile que ce soit au repos, je suis droitrière. Et donc là on verra.
- Après c'est possible que la deuxième fonctionne mieux que la première.
- J'espère.
- Vous travaillez cette semaine ?
- Non là je suis en arrêt jusqu'au 16 novembre.
- Alors avec l'arrêt dans les suites ça peut être plus efficace.
- Et c'est normal que des fois ça descende jusqu'au poignet ? Et parfois quand je tiens un truc, paf ça tombe.
- Vous lâchez. Vu que votre tendon est inflammé, le nerf qui passe à côté peut déclencher des douleurs, des fourmilles, des pertes de force et vous lâchez les objets.
- Les fourmilles je les ai toute la nuit, chaque soir, j'ai des fourmilles.
- Il n'y a pas une position qui calme ?
- Non ça me réveille, j'essaie d'étendre ma main, d'appuyer pour que les fourmilles partent.
- D'accord. On avait fait une échographie ou une autre imagerie de votre coude ?
- Non jamais.
- D'accord. Et quand on vous a proposé la déclaration en maladie professionnelle, est-ce que vous avez eu des réticences à la faire ?
- Non pas du tout.
- Et comment a réagi votre employeur ?
- Ils l'ont bien pris, ils ne m'ont rien dit, ils ne m'ont même pas posé de questions rien du tout.
- Tant mieux.
- Et vous avez vu le médecin de la sécurité sociale ?
- Non je n'ai jamais eu de rendez-vous avec ?
- Donc l'acceptation a été rapide et simple. Avez-vous des questions ?
- Non ça va.
- D'accord. Je vous remercie d'avoir répondu à mes questions.

Entretien 9

- Quel est votre âge ?
- 55 ans.
- Quel est votre situation familiale ?
- Je suis marié, une fille.
- Pouvez-vous me décrire un peu votre travail.
- Mon travail c'est faire les retouches, le contrôle. Je fais tous les jours les mêmes mouvements.
- Et c'est quoi comme mouvements ?
- C'est les mouvements du bras et du coude.
- Vous frottez, ... ?
- Oui je frotte toute la journée, on utilise des machines vibrantes.
- Et vous travaillez dans une grande entreprise.
- Oui dans une grande entreprise automobile.
- Et vous faites ce métier depuis longtemps ?
- A peu près 32ans.
- D'accord, et toujours dans la même entreprise ?
- Oui.
- Et il y a des mouvements en hauteurs ?
- Y a en hauteur mais souvent c'est toujours au même niveau.
- Pouvez-vous me décrire vos douleurs ? Depuis quand ça dure ?
- Les douleurs ça fait environ une dizaine d'années, ça a commencé au coude droit. Là ça descend jusqu'à la main et maintenant c'est remonté jusqu'à l'épaule. Puis (souffle) ... Et dernièrement c'est de pire en pire.
- Et du côté gauche comment ça va ?
- Pour le moment on dirait que ça va (rires).
- Et est-ce que vous avez d'autres problèmes de santé ?
- Il y a l'estomac mais autrement c'est tout.
- D'accord. Et vous faites du sport ou d'autres activités ?
- Pas de sport, je bricole de temps en temps.
- Ok. Concernant vos douleurs vous avez déjà vu le médecin du travail ?
- Oui je l'ai vu plusieurs fois et c'est lui-même qui m'a conseillé de faire la déclaration en maladie professionnelle.
- Et c'était quand ?
- Il y a 2 ans.
- Et pour vos douleurs vous avez consulté à quel moment ? Il y a 10 ans ?
- (Hésitations). Avant ce n'était pas si douloureux que ça, le médecin me prescrivait un peu de pommade et ça allait. Mais dernièrement c'était de pire en pire.
- Le médecin du travail il a fait faire des adaptations de poste ?
- Oui, il a mis qu'il y avait certains postes que je ne pouvais pas faire plus de 2h de suite et d'autres que je ne pouvais pas faire du tout. Et là dernièrement ben, j'ai changé de poste. Ça va un peu mieux.
- Vous êtes à quel poste maintenant ?
- Je gère les chutes d'aluminium avec un aimant que je commande depuis une cabine.

- Ok. Et comment ça s'est passé avec vos chefs ?
- Pour l'instant, ils ne m'ont rien dit.
- Même pour l'aménagement du poste de travail, ça a été ?
- Oui.
- Pour la déclaration en maladie professionnelle, c'est le médecin du travail qui vous en a parlé ?
- Oui.
- Il vous a expliqué ce que c'était ?
- Oui il m'a expliqué les démarches à faire, il m'a expliqué un peu comment c'était. Après je suis allé voir mon médecin traitant, il m'a fait un dossier qu'on a envoyé à la sécurité sociale. Après j'ai vu le médecin conseil puis plus tard j'ai reçu la réponse comme quoi c'était accepté en maladie professionnelle.
- Et est-ce qu'il y a eu des soucis avant ou pendant la déclaration en maladie professionnelle ?
- La première fois ça a été refusé. Alors il a fallu que je refasse une deuxième demande et elle a été acceptée.
- La première fois ça a été refusé, vous savez pourquoi ?
- Parce que le nom que le médecin traitant avait mis sur le dossier, c'était pas le bon nom qui correspondait à mon problème.
- D'accord. Le médecin du travail vous a expliqué en quoi consiste la maladie professionnelle ?
- Non.
- Et votre médecin traitant ?
- Non plus. Ils m'ont juste dit que c'était pour que ce soit reconnu d'origine professionnelle.
- Ils ne vous ont pas parlé des avantages de la déclaration ? Financièrement ?
- Si, quand je suis en arrêt de travail c'est payé comme si c'était en accident de travail, c'est payé à 100%. Les médicaments, les soins sont aussi pris en charge à 100%.
- On vous l'avait dit avant ?
- Non c'est la sécu qui m'a envoyés des documents, et c'est là que j'ai vu que c'était comme ça.
- Et vous avez vu le médecin conseil ?
- Oui il m'a posé des questions, et après il a regardé où j'avais mal, tout ça. Après j'ai reçu un courrier comme quoi c'était bon.
- D'accord. Et donc maintenant vous avez changé de poste, et ça va mieux ?
- Ça va mieux, je fais moins d'effort. Je ne fais plus les mêmes mouvements que je faisais auparavant. C'est autre chose, ça n'a rien à voir avec ce que je faisais avant.
- Donc ça va mieux. Et quand vous avez fait votre déclaration en maladie professionnelle, avez-vous rencontré des problèmes pour remplir les dossiers ?
- C'est le médecin traitant qui m'a fait le dossier. Après j'ai eu un dossier de la sécu à remplir.
- Et le dossier n'était pas trop compliqué à remplir ?
- Il y avait des choses, ben (rires), c'est pas évident, certains mots n'étaient pas évidents, pour quelqu'un qui ne connaît pas...
- Quelqu'un vous a aidé à remplir ?
- Oui j'ai une personne de la famille qui est dans le milieu médical qui m'a aidé à remplir.
- D'accord. Et votre changement de poste a été fait à cause de votre déclaration en maladie professionnelle ?
- En fait c'est moi qui ai fait la demande, il y avait un poste qui allait être libre. J'en ai parlé à mon chef, et ça s'est fait dans les jours qui ont suivi.
- D'accord. Et quand vous avez fait la déclaration, vous avez eu des réticences ? Si oui, lesquelles ?

- Non pas forcément mais je ne savais pas trop ce qu'il fallait faire. C'est le médecin du travail qui m'a expliqué qu'il fallait que je fasse une déclaration en maladie professionnelle, et il m'a expliqué les démarches à suivre.
- Il y a eu des opérations, des traitements ?
- Des traitements oui, des ondes de chocs, des ultra-sons, des massages, tout ça. Sur le moment ça faisait du bien, mais dès que je reprenais le travail ça revenait.
- Et dans votre nouveau poste c'est mieux ?
- Oui je ne fais plus les mêmes mouvements, je ne force plus, ça a tout changé.
- Donc c'est bien. En tout cas merci d'avoir répondu à toutes mes questions.

Entretien 10

- Quel est votre âge ?
- 44ans
- Quelle est votre situation familiale ?
- Je suis marié.
- Vous avez des enfants ?
- Oui 4.
- Pouvez-vous me décrire votre métier ?
- Alors je suis couturier retoucheur. Je fais les retouches des habits que ce soit homme, femme, des jeans, le cuir, tout ce qui se fait en habillement, toutes les matières.
- Et vous faites quoi comme mouvements ?
- Le repassage, couper les tissus, raccourcir les pantalons, les manches, c'est ce que je fais toute la journée, toute l'année, tout le temps.
- Donc vous faites de mouvements répétés avec le repassage, et les coupures.
- Oui, et le problème avec le repassage, c'est que le fer ça pèse 2kg, et les ciseaux sont des gros ciseaux qui parfois coupent mal, donc il faut forcer pour réussir à couper les tissus épais.
- Et vous travaillez dans un grand ou petit magasin ?
- C'est un grand magasin sauf moi dans mon atelier, je fais les retouches de plusieurs magasins.
- Donc vous avez des habits qui viennent de plusieurs endroits.
- Oui c'est une grande société, ils ont plusieurs boutiques, et c'est moi qui fais les retouches du magasin où il y a l'atelier et les autres.
- Et vous êtes plusieurs couturiers ?
- Pour l'instant, je suis tout seul, quand ça bloque il y a quelqu'un qui vient me donner un coup de main, mais sinon je suis tout seul.
- D'accord. Pouvez-vous me décrire vos douleurs dues au travail ?
- En fait les douleurs que j'ai, c'est les épaules, mais les douleurs vraiment atroces, c'est les 2 coudes. Au départ c'était juste le droit, et vu que j'avais mal j'ai commencé à utiliser la main gauche, et maintenant c'est le coude gauche qui commence.
- Vous avez compensé avec le côté gauche, et maintenant vous avez mal à gauche.
- Oui, mais c'est surtout le côté droit qui me fais mal, j'ai beaucoup souffert. J'ai moins de force par rapport à avant. La douleur va de l'épaule droite au coude droit. Alors j'essaie de faire des massages, mais il n'y a pas de miracles.
- Oui, et vous faites des mouvements tout le temps.

- Oui. La nuit s'est dur aussi pour dormir, le moindre mouvement que je fais, j'ai mal.
- Donc la nuit ça vous réveille ?
- Oui c'est une catastrophe, ça me réveille plusieurs fois.
- Vous devez être fatigué le matin.
- Oui c'est fatigant en plus.
- Ça fait combien de temps que vous avez les douleurs ?
- Oh ça fait longtemps, ça a commencé il y a déjà un moment mais ça s'est aggravé depuis plus d'1 an. Mais la douleur je la sens depuis 10ans, par là. Au début, ce n'était pas beaucoup, puis avec les années la douleur a augmenté.
- Ah oui ça fait déjà un bon moment.
- Oui mais ça fait à peu près 2ans où je souffre vraiment.
- Et vous avez consulté le médecin à quel moment ?
- Heu, l'année dernière je crois, je ne sais plus précisément, c'est quand je n'arrivais plus à dormir en fait. J'avais fait 3 nuits blanches, c'est là que je suis allé voir le médecin, et c'est là qu'il m'a dit que j'avais une calcification, et une tendinite de l'épaule droite, la totale quoi. J'ai fait aussi une radio à gauche, et il y a une tendinite aussi.
- A part la kiné, vous avez fait d'autres traitements ?
- Quand j'ai trop mal, je prends des cachets pour calmer la douleur. Mais je n'ai pas de traitement tous les jours c'est juste quand j'ai mal. C'est plus un calmant, ce n'est pas pour soigner.
- Oui c'est pour calmer vos douleurs. Et vous en avez parlé à votre employeur des douleurs ?
- Oui oui il le sait.
- Et il vous a proposé des aménagements, des solutions ?
- Ben non, il ne m'a rien proposé. Lui il a besoin de moi pour les retouches pas pour autre chose.
- Et vous avez déjà vu le médecin du travail ?
- J'en ai parlé avec le médecin du travail lors de la visite médicale.
- Il vous a dit quelque chose de particulier ?
- Non rien du tout.
- D'accord. Et vous a-t-on déjà parlé de maladie professionnelle ?
- Non.
- Et si on vous proposait de faire une déclaration en maladie professionnelle, seriez-vous d'accord de la faire ?
- Je ne sais pas comment ça se passe, je ne vois pas ce que c'est en fait. Déjà quand on parle d'arrêt de travail au travail, ce n'est pas possible.
- Après quand on fait la déclaration en maladie professionnelle, on n'est pas obligé de vous arrêter.
- Oui parce que au travail ce n'est pas facile non plus.
- Quand vous vous arrêtez c'est compliqué ?
- Oui c'est très compliqué, même quand j'avais trop mal, mon patron m'a appelé, il m'a dit : « il faut que tu viennes ça bloque ».
- Vu que vous êtes tout seul ça bloque.
- Oui il n'y a personne d'autre. Donc même quand j'ai mal il faut y aller. Et quand il y a les soldes, les promos, il y a encore plus de boulot. J'ai un travail c'est à la chaîne, on ne se repose pas. On arrive au travail, on travaille, on travaille jusqu'à ce qu'on sorte.
- Oui vous avez des vêtements qui viennent de tous les magasins donc ça doit faire beaucoup.
- Oui c'est ça. Et les clients, ils ne pensent pas, ils veulent que ce soit fait vite, c'est tout. Et c'est moi qui assume.

- Je pense que vous avez des délais en plus.
- Voilà, on a des délais et il faut les respecter.
- A part ces douleurs, avez-vous d'autres problèmes de santé ?
- Oui et non, j'ai des problèmes de santé. J'ai vu le médecin il n'y a pas longtemps, il m'a prescrit une radio et une prise de sang et j'ai pris rendez-vous au mois de décembre pour voir.
- C'est quoi comme problèmes que vous avez ?
- Des douleurs au ventre.
- D'accord donc c'est en cours de bilan.
- Ouais.
- Et en dehors du travail, vous avez des activités ? Du sport ?
- Je fais un peu de sport de temps en temps oui.
- Vous faites quoi comme sport ?
- Je cours un peu.
- D'accord. Si votre médecin traitant vous proposait la déclaration en maladie professionnelle, vous seriez plutôt d'accord de le faire ?
- Je pense que oui.
- Il y aurait des réticences à la faire ?
- Ben je pense que tant que je peux travailler, j'essaie de faire même si des fois c'est plus difficile. Mais bon j'ai toujours travaillé, j'ai jamais pensé à ça, et tant que je peux travailler je travaille. Mais maintenant je sens que je suis en train de lâcher. Si je n'ai pas le choix je le fais oui.
- D'accord. Après comme je vous disais, si vous faites la déclaration en maladie professionnelle ça ne vous empêche pas de travailler.
- Ah ok d'accord. Je ne savais pas comment ça se passe, je pensais qu'il fallait que j'arrête mon travail. Si ça ne m'empêche pas de travailler jusqu'au bout pourquoi pas.
- Après il ne faut pas hésiter à en parler à votre médecin traitant, à votre employeur et même au médecin du travail.
- Je vais voir ça.
- Après ça peut aider pour aménager le poste de travail mais vous avez un métier où il est difficile d'adapter votre poste. Après il faudrait changer de poste mais je pense que votre employeur veut un retoucheur et pas forcément un vendeur ou autre.
- Oui dans la société il y a assez de vendeurs et il n'y a pas d'autre poste. Et c'est difficile de me remplacer, c'est un métier qui se perd.
- Ce qui est dommage. J'ai fini avec mes questions, je vous remercie d'avoir bien voulu y répondre.

Entretien 11

- Quel est votre âge ?
- 30 ans.
- Etes-vous marié et avez-vous des enfants ?
- Oui je suis marié et j'ai 2 enfants.
- Pouvez-vous me décrire un peu votre travail ?
- Je travaille dans une usine automobile. Chez eux faut pas chercher, il n'y a pas de mentalité, ils ne cherchent pas à comprendre. Au niveau du travail c'est assez chargé. Si vous voulez, il y a 5ans en arrière, il y avait plus d'ouvriers. Là il y a moins d'ouvriers, et il y a plus de travail. Ils ont supprimé des

personnes, et il s'est rajouté du travail. Il y a 5 ans en arrière, il y avait un opérateur pour un poste. Et maintenant il y a plusieurs postes, 2-3, et il y a un ouvrier qui charge trois postes.

- Donc ça fait plus de charges de travail.

- Voilà ça fait plus de charge de travail, exactement.

- Et vous, vous tournez sur les postes ?

- Non, en fait quand j'ai commencé à l'usine, j'étais à la chaîne au montage élément, finition, la MEF. J'ai commencé là-bas. J'ai travaillé en intérim pendant 7 mois, puis ils m'ont proposé une embauche. De septembre 2003 à mars 2010, j'étais à la chaîne, en réglage porte, il fallait taper toutes les caisses, toutes les bagnoles, toutes les portes avant et arrière. Mes douleurs ont commencé là-bas. Après j'ai travaillé au montage porte, il n'y avait pas de manipulateur, on faisait tout à la main, 350 voitures par jour. Vous imaginez ses portes qui font 3 à 5kg, 350 fois par jour. Après 2010, j'ai travaillé jusqu'en novembre 2012 en SD (samedi, dimanche) en production, donc les douleurs allaient mieux. Après ils ont arrêté le samedi-dimanche, donc je suis retourné au doublage, et j'étais remplaçant polyvalent, de novembre 2012 jusqu'à maintenant. Jusqu'à mars 2015 environ, ça allait mieux, j'avais mal de temps en temps mais c'est tout, avec les massages et les cachets ça allait mieux. Mais après de mars à mai, ils m'ont mis à la chaîne sur un poste, où il faut que je fasse des gestes, où il faut que je rentre dans la voiture pour visser, il faut que je lève les bras pour mettre 2 vis. J'ai été 2 mois sur ce poste là sans changer, et c'est pour ça que les douleurs ont recommencé.

- En fait vos douleurs ont commencé entre 2003 et 2010 quand vous avez été à la chaîne, si j'ai bien compris.

- Oui. En fait quand le médecin du travail a regardé mon dossier, lors de la visite annuelle, et il a vu que j'avais déjà ces problèmes avant. A chaque fois que j'ai la visite médicale, je signale que j'ai ce problème d'épaule.

- Donc ça fait plusieurs années.

- Oui ça fait plusieurs années. Je lui ai dit que quand j'étais polyvalent, qu'on changeait tous les jours, qu'on ne faisait pas le même geste tous les jours, ça allait mieux. Et je lui ai dit que depuis que je suis à la chaîne ça ne va pas, on fait toujours la même chose.

- Ça arrive toujours à ce moment-là.

- Oui. A la chaîne on utilise des manipulateurs, et pour le prendre, et l'amener à l'autre bout, il faut plier le bras à 180°, il faut le tirer, et il faut visser. Il faut prendre la visseuse, et passer sous la bagnole pour visser le bas.

- Le bras est souvent levé, il y a des vibrations, c'est ça ?

- Oui.

- Et elle fait un bon poids la visseuse ?

- A mon avis elle fait 2-3 kg.

- Et vous en avez parlé à un médecin à quel moment de vos douleurs ?

- Avant j'avais un médecin traitant à O., et je suis allé le voir plusieurs fois. J'ai fait une radio avec lui sans plus. Comme c'est un ancien, il ne cherchait pas à comprendre. Des fois il ne me consultait même pas. Il me mettait seulement des pommades et des cachets pour la douleur.

- En dehors du travail vous faites du sport ou d'autres activités ?

- Non.

- Et vous avez d'autres problèmes de santé ?

- Non non, sauf peut-être un problème d'estomac. J'avais des brûlures d'estomac, je suis allé voir un spécialiste qui m'a dit que j'avais un microbe dans l'estomac. Il m'a donné un traitement sur 10 jours, et après c'est allé mieux. J'ai juste encore des brûlures d'estomac quand je mange quelque chose de

bien sucré.

- Comment vos employeurs ont réagi quand vous leur avez parlé de vos douleurs ?

- Ah mon employeur, on ne voit seulement que le chef d'équipe qui ne cherche pas à comprendre. Si tu as mal tu vas à l'infirmerie, ou tu restes à la maison. Si on le répète plusieurs fois, soit le chef d'équipe prend un rendez-vous avec le médecin du travail, ou avec un chef du personnel. De toute façon, c'est moi qui ai demandé de prendre un rendez-vous avec le médecin du travail. Pour l'employeur, dès que vous êtes présent, il faut travailler c'est tout. Eux, ils n'aiment pas trop qu'on dise « j'ai mal là, j'ai mal ici », on n'a pas le droit. Même le robot il a le droit de tomber en panne, mais nous, on a pas le droit d'être malade. Lundi je suis allé voir mon médecin, à 1h j'ai appelé mon chef pour dire que mon arrêt était prolongé jusqu'à lundi, il n'était pas très content, il m'a répondu que ça ne l'arrangeait pas. Mais bon même si je suis présent je ne peux rien faire pour lui, le médecin du travail m'a mis inapte à la chaîne pour au moins 2 semaines. En fait ils essaient de mettre de la pression aux gens pour qu'ils viennent au travail. Comme je lui dis à chaque fois, le travail ça ne me dérange pas. Mais il ne veut pas comprendre.

- Vous avez vu quand le médecin du travail pour la première fois à cause de vos douleur ?

- C'était le 2 septembre, et avant j'avais vu l'infirmière du travail. Je suis allé plusieurs fois à l'infirmerie, pour dire que j'avais trop mal pour avoir un peu de pommade, et des cachets. Si on ne demande pas, le médecin du travail on le voit une fois dans l'année pour la visite médicale. Sinon pour mon épaule, c'est moi qui ai demandé un rendez-vous car mon chef m'a dit que je devais retourner à la chaîne. Et le médecin du travail m'a mis inapte à la chaîne pour au moins 2 semaines.

- Et vos employeurs vous ont changé de poste de travail ?

- En fait le médecin du travail a fait un petit mot pour les chefs comme quoi pendant 2 semaines je ne pouvais pas travailler à la chaîne. Je suis toujours à la chaîne, mais je ne fais pas grand-chose je vous le dis honnêtement. Je mets juste les écarteurs sur les portes.

- Donc ils vous ont mis sur un poste moins intense mais quand même à la chaîne.

- Voilà.

- Qui vous a parlé de maladie professionnelle ?

- Mon nouveau médecin traitant, personne avant. Les autres médecins avant, il n'y avait pas de consultation, il n'y avait rien, « vous avez mal où ? », « vous voulez un arrêt de travail ? », et c'est tout.

- Les informations que vous avez eues sur la maladie professionnelle ont été assez claires ?

- Oui. Et quand on a fait la déclaration en maladie professionnelle, je suis allé à la sécurité sociale, et les indemnités journalières pour l'instant ne sont pas payées, car vu que c'est sur la feuille de maladie professionnelle, ils attendent la confirmation ou non pour savoir qui doit me payer, l'employeur ou la sécurité sociale.

- Pour remplir le dossier de maladie professionnelle, avez-vous eu des difficultés ?

- Le premier dossier, que j'ai reçu par la sécurité sociale après la déclaration de maladie professionnelle, il n'était pas compliqué. Il demandait mes coordonnées, celles de mon employeur. Il fallait noter ce que je faisais comme travaille, j'ai marqué que j'étais polyvalent remplaçant. Après je l'ai envoyé. Un mois après j'ai reçu un questionnaire que j'ai rempli avec mon médecin traitant.

- Vous auriez pu le remplir tout seul ce questionnaire ?

- Non, il était très compliqué. Même le premier questionnaire je l'ai rempli avec mon syndicat.

- Vous avez eu un retour de vos employeurs sur cette déclaration.

- Non ils n'étaient même pas au courant, c'est moi qui leur ai dit, même le médecin du travail n'était pas au courant. En fait les feuilles de maladie professionnelle ne sont pas envoyées à Sochaux mais à

Poissy, et c'est eux qui sont au courant.

- Avez-vous eu des réticences avant de faire la déclaration ?

- Non, en fait j'en ai parlé à des collègues qui ont eu le même problème qui est passé en maladie professionnelle. Des fois ça permet d'avoir un poste plus adapté.

- Ça permet d'avoir un appui ?

- Oui c'est ça.

- C'est parfait j'ai toutes les réponses à mes questions. Je vous remercie.

Entretien 12

- Quel est votre âge ?

- 46ans.

- Etes-vous mariée ? Des enfants ?

- Non divorcée. J'ai 4 enfants, 2 mariés et 2 à la maison.

- Ça fait du travail. Pouvez-vous me décrire un peu votre travail ?

- Je passe l'aspirateur sur la moquette, les escaliers, je nettoie, je fais la poussière, les bureaux, les chaises, au-dessus des armoires, les plinthes, les cadres des portes. Je balaie de grandes surfaces, je manipule le balaie-trapèze pour balayer dans les rayons. Je passe l'aspirateur aussi. Je récurve avec la serpillère, on n'a pas la presse, on en a qu'une dans un seul magasin. Et voilà.

- Et vous portez des choses ?

- Quand je remplis les seaux pour remplir les auto-laveuses, et aussi pour récurer. Et des fois dans la salle de réunion je porte des chaises qui sont lourdes pour les mettre sur les tables. Parfois il y a des sacs poubelles qui sont lourds que j'ai dû mal à porter.

- D'accord. Pouvez-vous me décrire un peu vos douleurs ?

- J'ai mal à l'épaule droite.

- Il y a eu des examens ?

- Oui j'ai fait une IRM, une infiltration, de la kiné, je suis encore en train de faire de la kiné.

- Et à l'IRM, on a retrouvé quoi ?

- Une tendinite chronique.

- Avez-vous fait une déclaration en maladie professionnelle ?

- Oui je l'ai déjà faite j'attends la réponse.

- Qui vous l'a proposée ?

- C'est moi-même qui ai demandé au médecin. Il n'y a personne qui nous conseille.

- Donc personne ne vous l'avait proposé ?

- Non, non, non.

- Et vous avez eu les informations par qui ?

- Par des amis, qui m'ont dit que c'était favorable pour la reconnaissance en tant que travailleur handicapé de 2015 à 2020.

- Donc la demande de travailleur handicapé a été acceptée mais la demande de maladie professionnelle est en cours.

- Oui c'est ça.

- Vous avez déjà eu des dossiers à remplir ?

- Oui j'ai déjà envoyé les tâches que je fais. Je devais dire ce que je fais comme travail, pendant combien de temps je fais des manipulations, combien de temps je travaille par semaine. Ils m'ont

renvoyé un autre questionnaire que j'ai déposé aujourd'hui.

- Ce n'était pas trop compliqué à remplir ?

- Un petit peu mais je suis allé voir un écrivain au CCRD à Belfort et après il y a des choses que je n'ai pas très très bien rempli. Je suis allée dans un bureau à la sécurité sociale où ils me l'ont rempli.

- Vous avez déjà vu le médecin du travail par rapport à vos douleurs ?

- Non pas encore. Il faut que je le vois ?

- Ce n'est pas une obligation, mais parfois il peut vous aider à aménager votre poste de travail.

- Ah d'accord ! Mais je peux le contacter moi-même ?

- Oui bien sûr.

- D'accord comme ça je pourrai lui dire que j'ai reçu la réponse favorable en tant que travailleur handicapé, et que j'ai fait la demande en tant que maladie professionnelle. Quand j'ai renvoyé le questionnaire pour la maladie professionnelle, ils m'ont renvoyé une feuille pour les soins en maladie professionnelle.

- Oui cette feuille est à faire signer par les professionnels de santé quand vous faites des soins par rapport à votre maladie professionnelle, comme la kiné, le médecin généraliste, les spécialistes et vous ne réglez rien.

- D'accord. Et pour avoir la réponse en maladie professionnelle, ça met combien de temps ?

- C'est variable. C'est assez long en ce moment. Et souvent vous êtes convoqué par le médecin conseil avant la réponse.

- Ok, donc j'attends. Comme ils m'ont renvoyé des questionnaires j'attends un peu.

- Oui faut le temps. Vous avez fait la déclaration en maladie professionnelle dans quel but ?

- Pour la reconnaissance de ma maladie, je me protège on sait jamais. Comme je suis droitrière, à peine j'arrête la kiné, comme la semaine dernière où la kiné a eu un empêchement, j'ai eu mal toute la semaine, ça me donne même mal aux cervicales et à la tête.

- La kiné vous fait quand même du bien ?

- Oui enfin avant elle ne massait que l'épaule, et après elle m'a manipulé la tête aussi, et ça m'a fait du bien.

- Au travail, vous arrivez à faire tout ce que vous avez à faire ?

- Pas trop, quand je fais du ménage, ça me lance. Je ne dors pas la nuit.

- Avez-vous d'autres problèmes de santé ?

- Non, je n'ai que la thyroïde, je prends le traitement Levothyrox 75 le matin.

- D'accord. Et est-ce que vous faites du sport ou d'autres activités ?

- Non je ne fais rien. Je ne suis pas motivé, et je n'ai même pas envie de sortir.

- Moralement ça ne va pas à cause de la douleur ?

- Il y a plein de chose, pas que la douleur.

- C'est plus compliqué ?

- Oui, voilà voilà.

- Ok en tout cas merci d'avoir répondu à mes questions.

Entretien 13

- Quel est votre âge ?
- 43 ans
- Quelle est votre situation familiale ?
- Divorcée avec 3 enfants.
- Pouvez-vous me décrire votre métier ?
- Je suis aide à la personne, cela va de la simple préparation du repas, au lever, au coucher, aux toilettes, aux changes de protections.
- Les courses aussi ?
- Oui que ce soit courses, accompagnement pour les papiers, et aussi de la tenue de compagnie. Il y en a qui ont juste besoin de parler.
- Un peu de présence pour certains.
- Voilà, il y en a c'est même beaucoup en fait.
- La présence ça fait beaucoup.
- Oui et certains ont dû mal avec les remplaçants.
- Oui ce n'est pas simple. Pouvez-vous me décrire un peu vos douleurs ?
- Ce n'est pas facile à décrire les douleurs. En ce moment le soir je ne sais même pas comment mettre le bras tellement ça me lance. Par moment, j'ai l'impression qu'on me donne des coups de poignards, par moment la douleur est très forte, elle lance.
- Les douleurs sont à quel endroit ?
- Au niveau de l'épaule droite.
- Et la nuit c'est difficile pour dormir ?
- Oui, en ce moment oui. J'essaie de m'occuper un peu la journée, donc je refais des gâteaux, des efforts, et malheureusement je resollicite mon bras. Et le froid n'améliore pas les douleurs vu qu'il y a aussi de l'arthrose à ce niveau-là. Donc le soir c'est assez comique pour trouver une position.
- Et la journée ça va pour faire ce que vous faites ?
- En fait la journée quand mon bras est chaud, ça va mais il ne faut pas que je me pose en fait (rires). Malheureusement c'est un peu ça il ne faut pas que je me pose. Je prends des cachets à la codéine donc ça me calme quand même, donc la journée ça va. Et je l'immobilise un peu la journée aussi.
- Ça va alors.
- Oui j'arrive à être raisonnable quand même.
- C'est bien. Est-ce que vous faites du sport ?
- Non, je marche beaucoup vu que je n'ai pas de voiture, jusqu'à 2h par jour pour aller d'un endroit à un autre. Donc c'est quand même du sport.
- Effectivement 2h de marche par jour c'est déjà pas mal. Avez-vous vu le médecin du travail ?
- Oui, il avait accepté que je reprenne mais avec des restrictions, donc de ne pas porter de charges lourdes, de ne pas lever le bras en l'air.
- Et au travail, il y a eu un aménagement de votre poste de travail ?
- Non, je ne sais même pas s'ils ont vraiment lu la lettre du médecin du travail.
- Comment ça se passe avec vos employeurs par rapport à vos douleurs ?
- Je suis en arrêt depuis un moment, j'ai eu une responsable qui m'a appelé, qui m'a demandé comment ça allait. Elle m'a dit rétablissez-vous et c'est tout.
- Donc ils ont été sympas au téléphone.
- Oui oui, après c'était intéressé, ils avaient une situation assez lourde et ils voulaient savoir s'il fallait

faire un remplacement. Malheureusement ça n'a pas duré longtemps car la petite dame est décédée. J'anticipe toujours un peu je les préviens quand je vais chez le médecin.

- D'accord. Vous a-t-on déjà parlé de maladie professionnelle ?
- Oui mon médecin traitant on attend juste l'avis du traumatologue avant de faire la demande.
- Savez-vous en quoi cela consiste ?
- Oui pour les examens liés à ça, c'est pris en charge, les médicaments.
- Et vous devriez voir le médecin conseil après la demande.
- Quoi qu'il arrive je l'ai vu, j'ai été convoquée au mois de décembre par le médecin conseil de la sécu.
- Vous avez été arrêtée plus d'un mois ?
- Peut-être je ne sais pas. Je lui ai amené les résultats que j'avais.
- Comment ça s'est passé ?
- Bien, elle m'a fait faire des mouvements elle a vu que je ne pouvais pas. Ça c'était bien passé.
- D'accord. Et avez-vous des réticences à faire la déclaration en maladie professionnelle ?
- Non. Au début oui, mais après on m'a bien expliqué.
- Et au départ c'était quoi vos réticences ?
- J'avais peur qu'il y ait des restrictions au travail. En fait je ne savais pas trop ce que c'était en fait.
- D'accord. Avez-vous des questions ?
- Non merci.
- Merci à vous d'avoir répondu aux questions.

Entretien 14

- Quel est votre âge ?
- J'ai 52 ans.
- Quelle est votre situation familiale ?
- Je suis mariée, 2 enfants.
- Est-ce que vous pouvez m'expliquer un petit peu votre travail ?
- Donc moi je travaille au polissage en peinture dans une usine automobile. Je contrôle les voitures qui sortent de la cataphorèse.
- D'accord. Est-ce que c'est vous qui contrôlez en passant vos mains sur la voiture avec des gants ?
- Oui tout à fait. Il y a beaucoup de tactile et de visuel.
- Donc vous faites des mouvements répétés.
- Toute la journée des mouvements répétitifs pendant 8h.
- Vous êtes de tournée ?
- De tournée oui.
- Donc des horaires pas faciles ?
- Je commence à galérer là. Vraiment galérer. Avec l'âge la fatigue s'accumule, et là c'est compliqué de se lever, et l'après-midi c'est dur. Mais surtout la semaine du matin, il faut se lever tôt, et l'après-midi on est fatigué. Si vous ne vous reposez pas en début d'après-midi, à 18h il ne faut pas vous parler. Mais si on fait la sieste, on n'est pas bien car on a un réveil difficile après. Et le sommeil on ne se rendort plus, c'est un cercle vicieux.
- Oui le rythme change toutes les semaines donc c'est difficile de s'y habituer.
- Oui. La semaine d'après-midi on rentre tard le soir on n'a pas envie de se coucher. Le matin, il faut

se relever, et s'adapter aux repas.

- Ça fait beaucoup de décalage.

- Oui c'est ça.

- Pouvez-vous me décrire vos douleurs ?

- Mes douleurs ont commencé dans le bras droit au niveau de l'épaule. Je suis partie plusieurs fois aux urgences car je n'en pouvais plus. Je n'arrivais plus à rien faire avec mon bras. Et à force, j'ai trainé des années comme ça à souffrir, et à un moment donné il a fallu aller à l'opération en urgence.

- Les douleurs ont commencé quand ?

- C'est beaucoup la nuit, et quand je me sers de mon bras, c'est tout le temps quoi.

- Et donc ça fait plusieurs années ?

- Ah ben j'ai été opéré en 1996, mais ça a commencé environ 8 ans avant. Donc il faut gérer la douleur, des fois on gère, et il y a des jours où je gère moins bien.

- Depuis l'opération, ça va un peu mieux ?

- Depuis l'opération, j'ai toujours des douleurs dedans, par contre elle se bloque maintenant. J'ai des moments comme cette semaine où je n'arrivais pas du tout à lever le bras pour faire le pavillon. Et pour faire le dessus des portes, je n'arrivais pas à lever mon bras droit. Il était bloqué, j'avais une douleur intense dedans. Bon ce n'est pas tout le temps, mais il y a des douleurs plus ou moins fortes, et mon bras se bloque donc je galère.

- Et un aménagement du poste est possible ?

- Après tout ce qui est poste en ligne, on retrouve le même contexte. Alors moi ce que j'ai fait c'est que j'ai compensé avec le bras gauche. Au bras gauche, j'ai attrapé une tendinite calcifiante que j'ai fait soigner par des ondes de choc. Donc j'ai pu à peu près la récupérer, mais maintenant c'est descendu au coude gauche, j'ai une épicondylite.

- Vous compensez avec les autres articulations, et vous vous faites mal ailleurs.

- Exactement, un coup le bras droit, un coup le gauche. Comme j'étais en mi-temps thérapeutique pour me soigner le coude, j'ai eu beaucoup de repos, j'ai été en arrêt puis en mi-temps thérapeutique. Et maintenant après l'infiltration, j'ai moins de douleur, mais j'ai peur de m'en servir car j'ai peur que ça s'aggrave. Vu que je sens moins la douleur je me demande si c'est soigné ou pas. Je n'arrive toujours pas à porter ou à pincer avec ce bras gauche.

- Il y a encore des déficits même s'il y a moins de douleurs.

- Oui de toute façon je ne peux rien porter du bras gauche. Il y a une amélioration depuis l'infiltration mais je sens qu'il ne faut pas que j'insiste, il y a toujours cette douleur du coude, du tendon, de l'avant-bras et de tout le bras. Je sens une fragilité donc je ne force pas. Je mets mon attèle régulièrement toute la journée, pour maintenir le muscle au niveau du coude.

- Et au travail, vous gérez votre douleur comment ?

- Au travail, on est en sureffectif pour l'instant, donc souvent on me met à faire du visuel. Donc je suis très très contente, mais ça ne va pas durer parce qu'il va y avoir 4 personnes qui vont s'en aller, et après faudra réintégrer les postes. Donc je fais un coup avec le bras gauche, un coup avec le droit, pour essayer de ne pas trop me casser. Au travail, on est plusieurs à avoir des tendinites, il y en a deux qui viennent d'être opérés.

- Et il y a certaines pathologies qui ont été déclarées en maladies professionnelles ?

- Oui pour le coude. Pour les épaules aussi, j'ai fait une déclaration de maladie professionnelle car tout venait de mon travail au vissage d'avant. Mais à partir du 1^{er} décembre, je ne suis plus en maladie professionnelle, je reprends à temps plein.

- D'accord.
- Et on est tout décalé avec les paiements du mi-temps thérapeutique. Ça a été compliqué.
- Financièrement ça a été difficile ?
- Oui très difficile. En fait en arrêt c'est plus simple, mais en mi-temps thérapeutique c'est très compliqué. Il faut attendre les attestations de paiement de mon entreprise qui envoie à la sécurité sociale.
- Pour que la sécurité sociale complète votre salaire ?
- Voilà, mais il a fallu aller réclamer plusieurs fois et même comme ça je n'étais pas payé avant le 27-28 du mois.
- Vous aviez un mois de décalage à chaque fois.
- Carrément. Et je ne suis pas la seule, je me suis renseignée à des personnes qui étaient en mi-temps thérapeutiques, et c'était pareil. Les personnes qui ont 2 salaires ça va ils peuvent compenser, mais quand c'est le seul salaire, ça a été galère. Pour payer les factures, les agios, et le stress. Quand vous n'êtes déjà pas bien, ça ne vous aide pas.
- Et qui vous avait parlé de la maladie professionnelle ?
- C'est mon médecin traitant.
- Et quand on vous la proposé vous avez été d'accord tout de suite ?
- Oui parce que je pense que ça peut être une aide pour gérer tout ça. Ce n'est pas facile, on entend parler mais on ne sait pas du tout comment ça se passe.
- Et votre médecin traitant vous a donné des informations claires ?
- Oui enfin moi c'était surtout le médecin du travail qui m'a beaucoup aidé.
- Et vous avez vu le médecin du travail pour l'épaule c'est ça ?
- Oui c'est ça.
- Et il vous a parlé de maladie professionnelle ?
- C'est ça.
- Il a aussi essayé d'aménager votre poste de travail ?
- Oui j'ai des avis d'aptitudes ou d'inaptitude par rapport à mon état. Je suis déjà déclaré comme travailleur handicapé par rapport à mes oreilles. Je n'ai plus d'audition à mon oreille gauche. Et l'oreille droite est bien abimée aussi. Donc je suis bien suivi par rapport aux décibels, aux mouvements de bras, tout ça.
- Comment ça s'est passé pour remplir les dossiers pour les déclarations en maladies professionnelles ?
- C'est vraiment compliqué, il faut presque écrire un texte, vraiment décrire comment on travaille, ce que l'on fait. Donc là je suis passé par les assistantes sociales de mon entreprise qui m'ont vraiment bien aidé.
- Les dossiers sont compliqués ?
- Oui très compliqué. Et on ne sait pas si on fait bien ou mal quand on remplit. On ne sait pas à quel stade il faut mettre les choses. Mais les assistantes sociales elles sont bien, elles gèrent.
- Ça c'est très bien. Et vous avez fait combien de déclaration en maladie professionnelle ?
- Je suis déclarée en maladie professionnelle pour l'épaule droite et pour le coude gauche.
- Et vous avez vu le médecin conseil ?
- Oui.
- Ça c'est bien passé ?
- Disons que c'est un peu tendu, ce n'est pas évident, et lui il essaie par tous les moyens de voir comment on est. C'est assez stressant. Décrire comment on a mal, jusqu'où on a mal c'est

compliqué. Vu que j'avais une pathologie bien avancé, j'y suis allée confiante mais c'est sûr que l'entretien c'est stressant. On a l'impression d'être jugé. Et ce n'est pas facile de dire qu'on a mal.

- Et avec votre employeur ça c'est bien passé ?

- Oui je n'ai pas eu de problème de ce côté-là. Il était au courant de mes problèmes. Mais ce n'est pas facile non plus, ce n'est pas facile de dire qu'on a mal, qu'on n'est pas bien.

- Ce n'est pas facile pour vous de le dire.

- Non. On le dit mais on ne sait pas si on nous croit. Ils pensent qu'on fait des manières alors que je ne suis pas comme ça. On ne se sent pas bien.

- Et avec les collègues ça va ?

- Ben ça peut aller mais des fois c'est compliqué. Comme le mi-temps thérapeutique, il y en a plein qui ne connaissent pas. Il n'est pas toujours accepté non plus. Ça dépend des collègues. C'est des douleurs, ça ne se voit pas, ce n'est pas une jambe cassée, on n'a pas de plâtre. Faut toujours se faire valoir vers tout le monde, dire qu'on a mal. C'est un éternel refrain.

- Il faut se justifier à chaque fois.

- Tout le temps, j'étais au bord de la dépression, fallait toujours que je me justifie. Voilà pourquoi je n'étais pas bien. Une épicondylite aigue les gens ne se rendent pas compte de ce que ça peut donner. J'ai un collègue qui m'a aidé car il a subi la même chose. Il leur a dit c'est une souffrance, surtout la nuit. Lui il a appuyé dans mon sens, les filles ont quand même compris. Je leur ai dit de regarder sur internet ce que ça peut donner une épicondylite aigue. Et avec le temps elles ont compris ce que c'était. Mais ça n'a pas été du jour au lendemain. Ça m'a beaucoup joué sur le moral.

- Et là ça va mieux ?

- Ça va mieux depuis que j'ai repris à temps complet, je me sens libéré de tout ça.

- Vous vous sentiez coupable d'être à mi-temps thérapeutique ?

- Exactement, c'est exactement ça. Je me sentais coupable.

- Alors qu'il n'y avait pas de raison.

- Non, non mais c'est leur jugement, des fois il ne faut pas grand-chose pour mettre mal. Il y a une culpabilité derrière car on se sent jugé. Et ça j'ai vraiment du mal.

- Ça a été très compliqué. Et avec ces douleurs, vous arrivez quand même à sortir à faire des choses.

- Je faisais de la moto j'ai arrêté, je faisais du VTT, j'ai arrêté. J'ai arrêté mes activités pour récupérer vraiment mon bras, j'ai mis toutes les chances de mon côté.

- Vous n'avez pas trouvé d'autres activités ?

- Je marche, je fais des choses où je ne sollicite pas mes bras. Tout ce qui est vitre, ménage, c'est mon mari qui le fait. J'essaie de mettre toutes les chances de mon côté car c'est vraiment pas rigolo. Mais bon je lis, je fais des choses, avec mon mari on sort beaucoup les deux.

- Vous avez le soutien de votre mari donc c'est bien.

- Oui j'ai le soutien de mon mari. Mais c'est sûr on est limité, je voudrais récupérer tout mon bras. C'est pour ça que le mi-temps thérapeutique m'a aidé car je sollicitais juste mon bras droit pendant 4h par jour pour laisser le gauche au repos.

- C'est mieux que 8h mais vous deviez déjà sentir des douleurs au bout de 4.

- Oui mais il faut bien que je travaille car financièrement ça a été difficile, ainsi que le moral, la douleur.

- C'est un tout difficile à gérer.

- Oui mais mon moral remonte depuis que je travaille à temps plein, je redeviens comme les autres.

- C'était difficile pour vous de ne pas faire ce que faisaient les autres ?

- Oui ça m'a miné d'arriver après les autres de partir avant les autres. Mais là ça va mon moral

remonte je me sens comme les autres collègues.

- Bon c'est parfait. En tout cas je vous remercie d'avoir répondu à mes questions.

- De rien, c'est vrai que j'appréhendais avec tout ça je vous l'avais dit, mais mon médecin traitant m'a rassuré. Il m'a dit que c'est bien anonyme.

- Oui c'est anonyme, vos données personnelles et de l'entreprises n'apparaissent pas.

- Je vous fais confiance je suis rassurée.

- C'est gentil, je vous remercie.

Entretien 15

- Quel est votre âge ?

- 58ans.

- Quel est votre situation familiale ?

- Je suis mariée, et j'ai deux enfants.

- Pouvez-vous me parler de votre travail ?

- Alors je suis hôtesse de caisse dans la distribution donc je travaille 30h par semaine. Je ne fais que de la caisse, exclusivement, donc je suis toujours assise. Heu, donc je suis toujours assise, à porter, comme toute hôtesse de caisse quoi. Sauf que moi j'ai un, comment, où je travaille, on a que des codes pour les produits, je n'ai pas que de gencodes à passer. Je tape des codes à longueur de journée avec un petit clavier numérique à ma caisse. Ce n'est pas comme au Leclerc ou à Auchan où elles n'ont que des gencodes à passer quoi.

- Vous devez taper tous les codes.

- Voilà. Et je pense que c'est ça qui m'a posé quelques problèmes au niveau d'un bras, parce que c'est vraiment le bras où je suis sur le clavier numérique quoi. Donc je pense qu'avec le temps, ça va faire 2 ans, c'est pour ça que je commence à avoir des soucis de tendinite au bras droit.

- C'est à quel niveau la tendinite ?

- En fait moi j'ai surtout très mal au départ dans le biceps, mais après quand je suis vraiment en crise et que ça débute dans le biceps, ça me fait mal jusque dans le bras. Je ne sais pas si après il y a aussi un problème de canal carpien, mais quand je suis allée voir mon médecin traitant, elle m'a dit que c'était une tendinite. Ça faisait quelques mois que je n'avais pas traité au départ.

- Ça faisait combien de temps que ça avait commencé ?

- Oh, j'ai commencé il y a 6 mois peut être.

- Vous n'en aviez pas parlé au début ?

- Non parce que bon, je ne suis pas quelqu'un qui se plaint, je ne suis pas très plaignante, et puis je prenais des cachets, je prenais du Doliprane, et tout. Bon après j'ai vraiment eu mal et avant d'aller chez mon médecin, mon mari s'était fait opéré d'un problème d'épaule, et j'ai pris de son Tramadol, et ça m'a fait vraiment du bien sauf que ça me mettait dans le gaz, donc je ne pouvais pas aller travailler avec. Mais c'était efficace. Et après pour en parler, vous savez on va revenir au côté des maladies professionnelles, c'est compliqué quand même de mettre ça en maladie professionnelle, surtout dans des petites structures où on vous dit « ben oui c'est normal, c'est des tendinites, vous êtes caissières, voilà quoi ». Donc en parler voilà, ce n'est pas évident au boulot.

- C'est pour ça que vous avez attendu que ça s'aggrave pour en parler ?

- Oui voilà, je ne vais pas non plus chez le médecin pour rien. Mais là c'était vraiment parce que ça me faisait mal la nuit. Après j'ai fait le traitement qu'elle m'a donné, ça c'est très bien passé, je n'avais plus mal, et là ça recommence. Après je ne m'arrête pas non plus parce que ça reviendra tout le temps je me dis. Me mettre en maladie je ne vois pas trop le truc quoi. Je pense que c'est vraiment ce problème de clavier, et effectivement, on ne change pas tous les jours de caisse, on n'a pas vraiment d'alternance, donc on est souvent tout le temps sur le même bras. Quand j'avais déjà un peu mal j'en parlais à mon toubib, il me disait qu'il faut demander pour alterner de caisse, changer

souvent de côté mais bon rien n'est simple. (Rires).

- Vous aviez vu quelqu'un d'autre à part le médecin traitant ? Le médecin du travail ?...

- Non, non, non. En même temps la médecine du travail, la dernière fois où j'y suis allé je n'avais pas encore ce problème-là, et maintenant on y va tous les 2 ans je crois. Et maintenant c'est l'infirmière, c'est tout un bordel cette médecine du travail, il n'y a plus de médecin que sur demande, je crois que c'est tous les 2 ans qu'on voit un médecin. Autrement c'est une infirmière. (Souffle).

- C'est compliqué pour voir le médecin du travail ?

- C'est pas que c'est compliqué, c'est plutôt quelque chose auquel je n'y crois pas (rires). Parce que j'ai déjà eu à faire à ces médecins-là, et bon, voilà quoi. Donc ce n'est certainement pas là que je me plaindrais, parce que ça ne change rien. Il faut être lucide. Donc voilà, quand j'ai trop mal, je vais faire un tour chez le médecin, je prends les anti-inflammatoires et voilà quoi. En plus, j'ai aussi des problèmes de trapèze où j'ai mal, aux cervicales, vous voyez. C'est vraiment lié à ce boulot-là.

- D'accord. Vous travaillez comme hôtesse de caisse depuis combien de temps ?

- 8 ans. Je pense que c'est pour ça que ça commence à se faire sentir, sur la durée. Et après le problème est toujours le même, on a de grandes amplitudes de caisse surtout les week-ends. Après je m'arrête 2 jours j'ai moins mal, dès que je reprends j'ai à nouveau mal, mais après c'est comme tous les gens qui font ce métier, et qui ont une tendinite, je pense que c'est pour tout le monde pareil.

- Et le bras c'est lequel ?

- Bras droit.

- Et dans la vie quotidienne, les douleurs vous gênent ?

- Oui, vous voyez j'ai eu mal cette nuit, ce matin je me suis levée j'avais encore mal. Bon après ça me gêne, ouais, quand j'ai vraiment très mal, j'ai dû mal à porter une casserole, des choses comme ça quoi, des choses un peu lourdes. J'ai un peu de mal à les tenir, ça me fait des douleurs.

- D'accord. Est-ce que votre médecin ou quelqu'un d'autre vous a déjà parlé de maladie professionnelle ?

- Non, non. C'était la première fois que je la voyais de toute façon. Donc c'est vraiment la première fois que j'allais la voir pour les douleurs. Car même avec mon ancien médecin, je n'avais pas ces problèmes. Et après il me disait qu'il fallait voir avec le médecin du travail, mais comme je vous dit quoi, voilà, c'est pas simple. Après je ne connais pas trop le système de maladie professionnelle. Ce n'est pas facile avec la médecine du travail, à moins d'avoir une grosse pathologie ou d'avoir été plusieurs fois en maladie. Et moi je n'en suis pas encore là.

- Et à vos employeurs, vous leurs avez parlé de vos douleurs ?

- Non, non. Déjà c'est particulier, on n'a qu'une responsable de caisse, qui va vous dire ben voilà vous êtes caissière quoi. Vous voyez (rires). On n'a pas vraiment une structure facile. On n'a pas de hiérarchie vraiment sur place, hormis la responsable de caisse qui fait plus dans l'administratif ou les problèmes de caisse, elle s'occupe pas trop de ces choses-là.

- Et elle, elle est au courant de vos douleurs ?

- Oui elle sait. Mais après elle s'en fout. Pour voir un supérieur, faut que je prenne rendez-vous mais c'est compliqué aussi, car on n'a qu'un chef de secteur et voilà quoi (rires). Il n'est pas vraiment disponible. Après je ne sais pas, des fois je me dis qu'il faudrait que je sois en arrêts maladies pour ce problème-là pour que ça les alertent. Pour vraiment avoir à faire à quelqu'un. En fait tant que vous êtes au boulot et que vous dites que vous avez mal ils s'en foutent un peu. C'est à partir du moment où vous n'êtes plus là (rires) que vous êtes en arrêt, que ça les embêtent. Mais après avec ma responsable de caisse on s'entend quand même bien, et parfois je lui dis : « c'est bon maintenant il faut m'alterner », mais bon une fois que le mal est fait, il est fait. Il aurait fallu le faire bien avant. Et pourtant on avait fait une formation, vous savez, même avec elle d'ailleurs, de gestes et postures justement, pour éviter les tendinites. Ils nous ont quand même déjà aménagé les caisses, avec des balances à plat pour ne pas avoir à soulever, car avant on avait une espèce de gamelle où on mettait les fruits et légumes dedans, donc il fallait encore lever. Là ils nous ont mis des balances à plat. Et après, ils nous disent qu'il faut faire de telle ou telle façon, mais bon ça c'est pareil c'est dans l'absolu, car dans le concret ça ne se passe pas comme ça.

- C'est plus compliqué à mettre en place ?
- Bien sûr, après c'est pas facile à mettre en place. Je pense que dans des grands groupes ils sont plus vigilants. C'est ce que je pense. Parfois je vois à la télé des reportages, il y a peut-être plus facile à faire des choses, ou à signaler ça. Mais chez nous c'est compliqué (rires).
- Est-ce que d'autres de vos collègues ont les mêmes problèmes ?
- Non mais après c'est des jeunes (rires). Après j'ai une collègue qui a mal au dos mais elle est à un autre poste. Après je ne sais pas si c'est lié à mon poste, mais après on va vous dire que vous êtes mal assise, que vous ne faites pas les bons gestes, vous voyez. Après dans le groupe, il y a des indépendants dans ce magasin-là, il y en a qui ont des tendinites comme en crèmerie mais elles coupent le fromage, donc il y en a mais à d'autres postes.
- D'accord. Et si on vous proposait de faire une déclaration en maladie professionnelle, vous seriez d'accord ?
- Je ne sais pas du tout en quoi ça consiste, comment ça se passe.
- On ne vous a jamais donné d'informations là-dessus ?
- Non, non pas du tout. Ça passe par la sécu, par un médecin conseil, non ?
- Oui c'est ça.
- Car j'ai une collègue au stand bonbon qui a été reconnue en maladie comme ça, professionnelle. C'est lourd quand même.
- Oui ça peut être long.
- Ouais. Après moi le problème c'est que je me dis que j'ai encore 4 ans à faire. Donc vous voyez, je ne vais pas mettre en plus de truc. Moi maintenant si vraiment j'ai trop trop mal je m'arrêterai un peu et pis voilà. Là j'ai 4 ans grand maximum (rires). Si je peux partir avant je partirai avant.
- Vous vous dites que c'est bientôt fini.
- Oui si j'avais 10 ans de moins, ce serait peut être autrement, car c'est pas évident d'avoir mal. Car moi, me bourrer de cachets. Je n'avais jamais pris de cachet de ma vie, et ça me saoule déjà un peu quand je dois prendre un traitement. Un traitement anti-inflammatoire c'est déjà lourd pour moi. (rires).
- Et vous avez eu d'autres traitements ?
- Non pour l'instant je n'ai rien eu mais faut que je retourne la voir car elle m'a dit qu'il fallait que je fasse de la kiné. Elle m'a fait une ordonnance mais elle n'a pas mis le nombre de séances donc ça va être compliqué.
- Non c'est normal, on ne met plus le nombre de séances, c'est le kiné qui évalue le nombre de séances.
- Ah d'accord je ne savais pas. Elle m'avait dit d'aller chez le kiné pour les trapèzes et les cervicales car c'est vraiment très dures. Elle m'a dit que ça me soulagerai. Donc je vais peut-être commencer par là. C'est récent en fait.
- Vous n'avez pas eu d'imagerie non plus ?
- Non.
- D'accord.
- Mais c'est le tout début. Je vais voir comment ça se passe car ce qui m'ennuie c'est de toujours prendre des cachets, après on verra si ça prend de l'ampleur ou pas. Parce que moi je ne prends pas tout de suite le cachet car je n'aime pas en prendre. J'attends vraiment d'être au bout mais une fois que la douleur est là c'est peut-être un peu bête. Mais maintenant c'est surtout la nuit que ça me fait mal, ça me dérange quand j'ai travaillé la veille. De toute façon je vais retourner voir mon médecin.
- D'accord. En tout cas je vous remercie d'avoir répondu à mes questions.
- Je vous en prie.

BIBLIOGRAPHIE

1. Institut de Veille Sanitaire (INVS). Qu'est-ce que les TMS ? [consulté le 21/03/2016]. Disponible sur : <http://www.invs.sante.fr/fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Troubles-musculo-squelettiques-TMS/Qu-est-ce-que-les-TMS>
2. Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Troubles musculo-squelettiques (TMS). Facteurs de risques. [consulté le 21/03/2016]. Disponible sur: <http://www.inrs.fr/risques/tms-troubles-musculosquelettiques/facteurs-risque.html>
3. Assurance Maladie - Risque Professionnel. Les chiffres de la sinistralité en 2014 et faits marquants dans les secteurs d'activité. Dossier de presse. Novembre 2015. p
4. Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés – Direction des risques professionnels – Mission statistique. Statistiques sur la sinistralité de l'année 2014 suivant la nomenclature d'activités française. 2015 Nov. Etude 2015-230.
5. Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail – Bourgogne Franche-Comté (CARSAT-BFC). Troubles musculo-squelettiques (TMS) en Bourgogne et Franche-Comté. Etat des lieux. Avril 2015. N°05-15. [consulté le 21/03/2016]. Disponible sur: <http://www.carsat-bfc.fr/images/assurer-et-prevenir-les-risques-professionnels/documents/fichetms2015.pdf>
6. Groupement de l'Institution Prévention de la sécurité sociale pour l'EUROpe (EUROGIP). Déclaration des maladies professionnelles : problématique et bonnes pratiques dans cinq pays européens. Rapport d'enquête. 2015 Janv. Réf. Eurogip - 102/F
7. Rivière S, Penven E, Cadéac-Birman H, Roquelaure Y, Valenty M. Approche de la sous-déclaration des TMS dans dix régions françaises en 2009. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2013. 4 p. Disponible sur : <http://www.invs.sante.fr>
8. Arnaud S., Viau A., Ferrer S., et al. (2008). Quels freins à la déclaration d'une lombosciatique en maladie professionnelle pour les médecins généralistes et les rhumatologues ? Santé Publique, 20(3), 39-48.
9. Diricq N. Rapport de la commission instituée par l'article L, 176-2 du code de la sécurité sociale, Juillet 2011 : 193 p. [consulté le 22/03/2016]. Disponible sur: http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/11_diricq.pdf

10. Ménard C., Demortière G., Durand E., Verger P., Beck F., dir.
Médecins du travail / médecins généralistes : regards croisés.
Saint-Denis : Inpes, coll. Études Santé, 2011 : 192 p.
11. Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORSPACA-SE4S).
Freins à la déclaration de maladies professionnelles : une étude auprès des médecins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Regards Santé, vol. 19, 2009, 4 p.
12. Pasquier E.
Comment préparer et réaliser un entretien semi-dirigé dans un travail de recherche en Médecine Générale
Mémoire de Médecine Générale. Lyon Nord. 2004
13. Borgès Da Silva G.
La recherche qualitative : un autre principe d'action et de communication.
Rev Méd Ass Maladie. 2001. 32(2) ; 117-21
14. Temporal F, Larmarange J.
Déroulement des enquêtes quantitatives et/ou qualitatives.
Département de Sciences sociales. Faculté de Sciences Humaines et Sociales.
Université Paris 5 René Descartes. Nov 2006.
Disponible sur: http://joseph.larmarange.net/IMG/pdf/deroulement_enquete.pdf
15. Société Française de Médecine Générale (SFMG).
Regards sur l'épicondylite-Fiche patient
[consulté le 17/04/2016]. Disponible sur:
http://www.sfm.org/data/generateur/generateur_fiche/633/fichier_fichier_epicondylitedocpatientregardsder_patient1def8.pdf
16. Caisse Nationale de l'Assurance Maladie. Ameli.
Dépliant : Je suis accompagné(e) en cas de difficultés
[consulté le 28/04/2016]. Disponible sur:
http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/150629_depliant_service_social.pdf
17. Caisse nationale de l'Assurance Maladie. Ameli.
Section Assurés- En cas de maladie professionnelle
[consulté le 28/04/2016]. Disponible sur: <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/en-cas-de-maladie-professionnelle/comment-declarer-votre-maladie-professionnelle.php>
18. Sandrine Caroly, Fabien Coutarel, E. Escriva, Y. Roquelaure, J.M Schweitzer, et al..
La prévention durable des TMS : Quels freins ? Quels leviers d'action ?
Rapport d'étude pour la Direction Générale du Travail. 2008

19. Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).
Brochure : Les troubles musculo-squelettiques du membre supérieur. Guide pour les préventeurs.
[consulté le 17/04/2016]. Disponible sur:
<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-957/ed957.pdf>
20. Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).
Troubles musculo-squelettiques.TMS Pros.
[consulté le 17/04/2016]. Disponible sur: <https://tmspros.fr/TMSPROS/>
21. Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts). La maladie professionnelle.
[consulté le 28/04/2016]. Disponible sur: <http://www.ameli.fr/employeurs/vos-demarches/maladie-professionnelle/index.php>
22. Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail (FACT)
Prévenir les troubles musculo-squelettique en Franche-Comté. Juin 2008 c06/2008 [consulté le 17/04/2016]. Disponible sur:
<http://www.fact.aract.fr/download/site-principal/document/pdf/plaquette-tms.pdf>
23. Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF).
L'Assurance Maladie : Risques professionnels.
[consulté le 18/04/2016]. Disponible sur:
<http://maladies-professionnelles.cramif.fr/index.php>
24. Société Française de Médecine Générale (SFMG)
Regards sur l'épicondylite-Fiche médecin.
[consulté le 18/04/2016]. Disponible sur:
http://www.sfm.org/data/generateur/generateur_fiche/632/fichier_fichier_epicondylitedocmedecinregardsder7014a83e33.pdf
25. Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu (OGDPC).
[consulté le 28/04/2016]. Disponible sur: <https://www.ogdpc.fr/>
26. Atousanté
Procédure de reconnaissance d'une MP
[consulté le 28/04/2016]. Disponible sur : <http://www.atousante.com/maladies-professionnelles/declaration-reconnaissance-maladie-professionnelle/procedure-reconnaissance-mp/>
27. Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence, Alpes, Côtes d'Azur : SISTEPACA
[consulté le 21/04/2016]. Disponible sur: <http://www.sistepaca.org/index.htm>
28. Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence, Alpes, Côtes d'Azur : SISTEPACA
Les troubles musculo-squelettiques (TMS) : un enjeu de soins et de prévention...
[consulté le 21/04/2016]. Disponible sur:
<http://www.sistepaca.org/pdf/brochure/TMS.pdf>

29. Ordre National des Médecins
Les écrits du médecin du travail et de la déontologie médicale .
[consulté le 24/04/2016]. Disponible sur: https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/ecrits_du_medecin_du_travail.pdf
30. France.
Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail. 2012-135 janv 30, 2012.
Disponible sur: <https://www.conseil-national.medecin.fr/print/1169>
31. Beyer S.
Relations entre les médecins du travail, les médecins généralistes et les médecins-conseils dans la prise en charge des troubles musculo-squelettiques : enquête qualitative auprès de médecins du travail.
Thèse : Médecine ; Rennes 1; 2016 ; N°
32. Atousanté
Réparation d'une maladie professionnelle
[consulté le 28/04/2016]. Disponible sur: <http://www.atousante.com/maladies-professionnelles/reparation-maladie-professionnelle/reparation-mp/>
33. Atousanté
Reclassement professionnel après déclaration de maladie professionnelle
[consulté 28/04/2016]. Disponible sur: <http://www.atousante.com/maladies-professionnelles/reparation-maladie-professionnelle/reclassement-professionnel/>
34. Valenty M, Homère J, Mevel M, Le Naour C, Garras L, Chevalier A.
Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) en France. Résultats des Quinzaines MCP 2006 - 2007 - 2008.
Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2012. 103 p Disponible sur: http://www.invs.sante.fr/content/download/37890/180273/version/1/file/Rapport_MCP_2006-2007-2008.pdf
35. Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence, Alpes, Côtes d'Azur : SISTEPACA.
Maladie à caractère professionnel : MCP. Formulaires : Fiche de Signalement.
[consulté le 21/04/2016]. Disponible sur: http://www.sistepaca.org/pdf/formulaires/Formulaire_MCP_DRTEFP_lectureseule_2009.pdf
36. France.
Décret n° 2015-1888 du 30 décembre 2015 relatif à la simplification du compte personnel de prévention de la pénibilité et à la modification de certains facteurs et seuils de pénibilité.
Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/12/30/ETST1526256D/jo>

37. France

Décret n° 2014-1156 du 9 octobre 2014 relatif à l'acquisition et à l'utilisation des points acquis au titre du compte personnel de prévention de la pénibilité. 2014-1156 oct 9, 2014.

Disponible sur:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029559224&categorieLien=id>

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	1
Liste des abréviations.....	3
I- Introduction.....	5
II- Matériel et Méthodes.....	7
II-1- Type d'étude.....	7
II-2- Population étudiée et Méthode de recrutement.....	7
II-3- Réalisation des entretiens.....	7
II-3-1- Réalisation du guide d'entretien.....	7
II-3-2- Déroulement des entretiens.....	8
II-4- Analyse des données.....	8
III- Résultats.....	9
III-1- Caractères sociodémographiques de la population étudiée.....	9
III-2- Description par le patient de sa profession.....	11
III-2-1- Différentes catégories de sollicitation dans les mouvements.....	11
III-2-2- Rythme de travail.....	11
III-2-3- Un poste de travail souvent occupé depuis plusieurs années.....	12
III-3- Description par le patient de sa pathologie.....	12
III-3-1- Normalité et minimisation des douleurs.....	12
III-3-2- Aggravation des douleurs.....	12
III-3-3- Des douleurs souvent anciennes.....	13
III-3-4- Vécu et impact de la douleur sur le patient.....	14
III-4- La place des professionnels de santé.....	14
III-4-1- Le médecin généraliste.....	15
III-4-2- Le médecin du travail.....	15
III-5- Connaissances du patient sur la MP.....	16
III-5-1- Informations du patient sur la MP.....	16
III-5-2- Bénéfices attendus par les patients.....	17
III-5-3- Réticences des patients.....	18
III-6- Réactions de l'environnement professionnel.....	19
III-6-1- Vis-à-vis de la pathologie.....	19
III-6-1-1- Réactions positives.....	19
III-6-1-2- Réactions négatives.....	19
III-6-2- Vis-à-vis de la MP.....	20
III-6-2-1- Réactions positives.....	20
III-6-2-2- Réactions négatives.....	21

III-7- Déroulement de la déclaration en MP.....	21
III-7-1- Le dossier de déclaration en MP.....	21
III-7-2- Le médecin conseil.....	22
III-7-3- Décision finale et conséquences.....	23
IV- Discussion.....	25
IV-1- Les avantages et limites de l'étude.....	25
IV-1-1- Les avantages.....	25
IV-1-2- Les limites.....	25
IV-2- Connaissances insuffisantes des patients sur les TMS.....	25
IV-3- Prévention des TMS en milieu professionnel.....	26
IV-4- Place des professionnels de santé.....	26
IV-4-1- Le Médecin généraliste.....	26
IV-4-2- Le Médecin du travail.....	27
IV-4-3- Le Médecin conseil.....	28
IV-5- Les avantages et les inconvénients de la MP.....	28
IV-5-1- Les avantages.....	28
IV-5-2- Les inconvénients.....	28
IV-6- Les maladies à caractères professionnels (MCP).....	29
V- Conclusion.....	31
Annexe 1 : Entretien semi-dirigé.....	33
Annexe 2 : Les entretiens.....	34
Annexe 3 : Fiche de signalement des MCP.....	69
Bibliographie.....	71

**PERMIS D'IMPRIMER**

Thèse pour obtenir le **Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine**

Présentée par :

Mme BORGES Liliana

Né(e) le : 24 Janvier 1986

à : Montbéliard (25)

Et ayant pour titre :

Les freins des patients à la déclaration en maladie professionnelle des troubles musculo-squelettiques de l'épaule et du coude. Etude qualitative auprès de 15 patients en Franche-Comté.

Vu,

Besançon, le

Le Président de jury de Thèse,

Pr D. WENDLING
Chef de Service
RHUMATOLOGIECHRU Jean Minjot - Besançon
Tél. 03 81 66 62 41

Vu et approuvé,

Besançon, le

Le Directeur de l'UFR SMP,

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ
UFR
SMP
BESANCON

Le Professeur E. SAMAIN



RÉSUMÉ

Nom – Prénom : BORGES Liliana
Thèse soutenue le : jeudi 16 Juin 2016

Titre de la thèse :
Les freins des patients à la déclaration en maladie professionnelle des troubles musculo-squelettiques de l'épaule et du coude. Etude qualitative auprès de 15 patients en Franche-Comté.

Résumé :

Introduction : Bien que les troubles musculo-squelettiques (TMS) soient la première cause de maladie professionnelle (MP), il existe une importante sous-déclaration. L'objectif principal de l'étude est de rechercher les obstacles rencontrés par les patients avant et lors de la déclaration en MP des TMS du coude et de l'épaule.

Méthode : Etude qualitative par entretiens semi-dirigés téléphoniques, réalisés auprès de 15 patients, de Franche-Comté, présentant des TMS du coude et de l'épaule, que le sujet de la déclaration en MP ait été, ou non, évoqué par un professionnel de santé. L'analyse des données a été réalisée à l'aide du logiciel RQDA.

Résultats : Les TMS ont un retentissement important sur la vie personnelle, et professionnelle des patients. Le premier frein retrouvé, à la déclaration en MP des TMS, est le manque d'information des patients sur les TMS et la MP. Les médecins généralistes (MG), les médecins du travail (MT) et les médecins conseils (MC) ont une place importante dans la prise en charge et la déclaration en MP des TMS.

Conclusion : L'étude a permis de montrer qu'une meilleure information des patients, et des MG, est nécessaire pour diminuer le taux de sous-déclaration en MP des TMS.

Mots clés : troubles musculo-squelettiques (TMS), maladie professionnelle (MP), patient, déclaration, étude qualitative